

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ex CC de la Région d'Orgelet

Règlement - partie 2
Repérage des éléments au titre du L. 151-19
Version provisoire juin 2022

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le

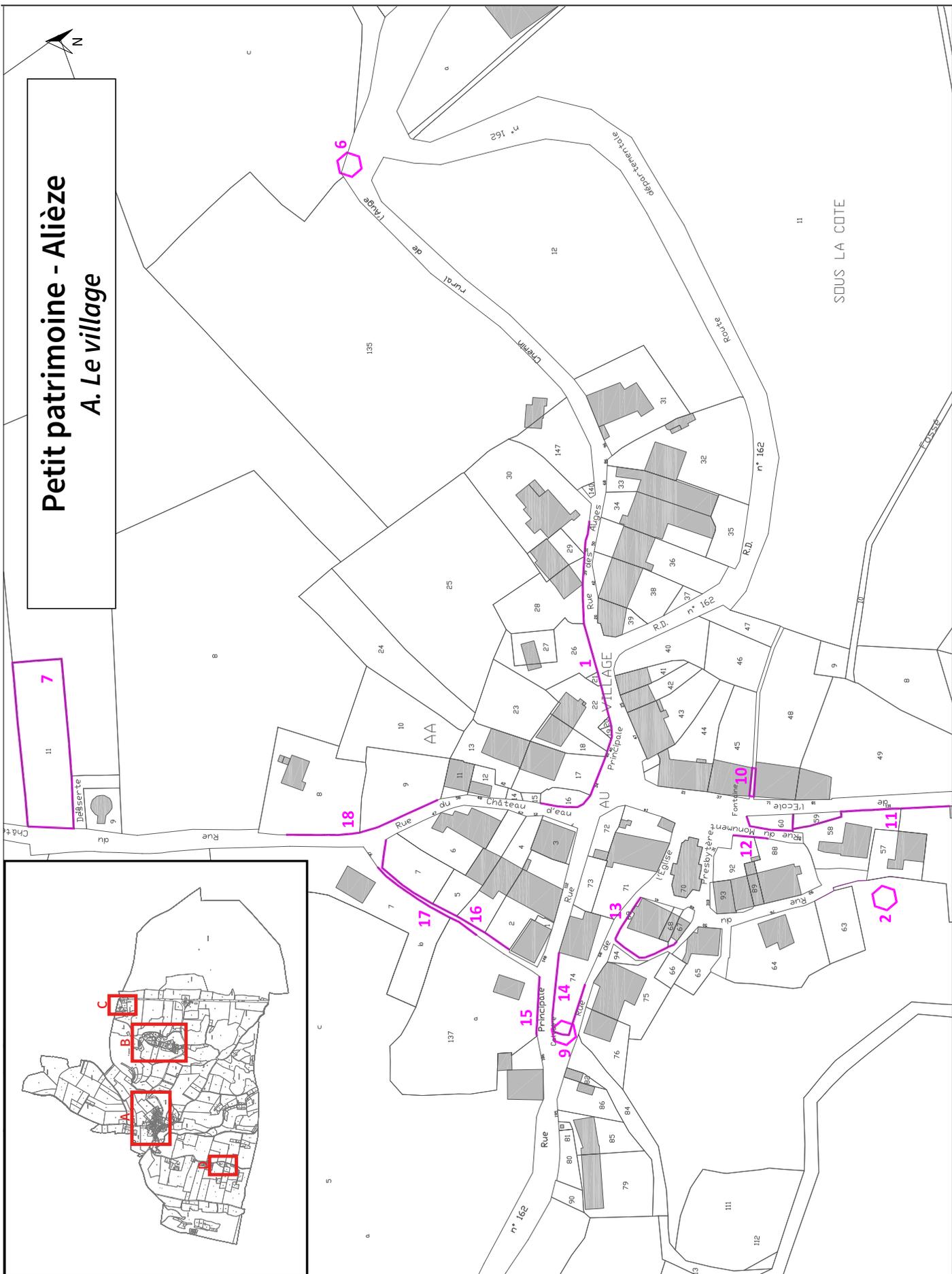
PLUi approuvé le

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du

Table des matières

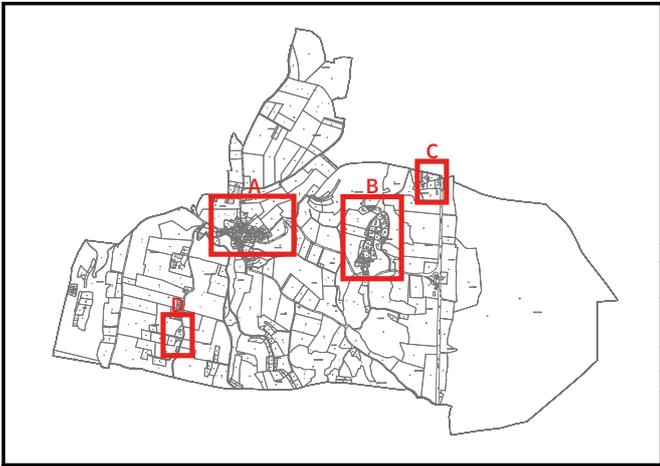
I. ALIÈZE	5
II. BEFFIA	15
III. LA CHAILLEUSE	17
IV. CHAMBÉRIA	41
V. CHAVÉRIA	61
VI. COURBETTE	67
VII. CRESSIA	69
VIII. DOMPIERRE-SUR-MONT	79
IX. ECRILLE	87
X. MARNÉZIA	89
XI. MOUTONNE	97
XII. NANCUISE	99
XIII. NOGNA	101
XIV. ONOZ	109
XV. PIMORIN	123
XVI. PLAISIA	131
XVII. POIDS-DE-FIOLE	137
XVIII. PRÉSILLY	143
XIX. REITHOUSE	149
XX. ROTHONAY	161
XXI. SAINT-MAUR	171
XXII. SARROGNA	177
XXIII. LA TOUR-DU-MEIX	189

I. ALIÈZE



Petit patrimoine - Aliège

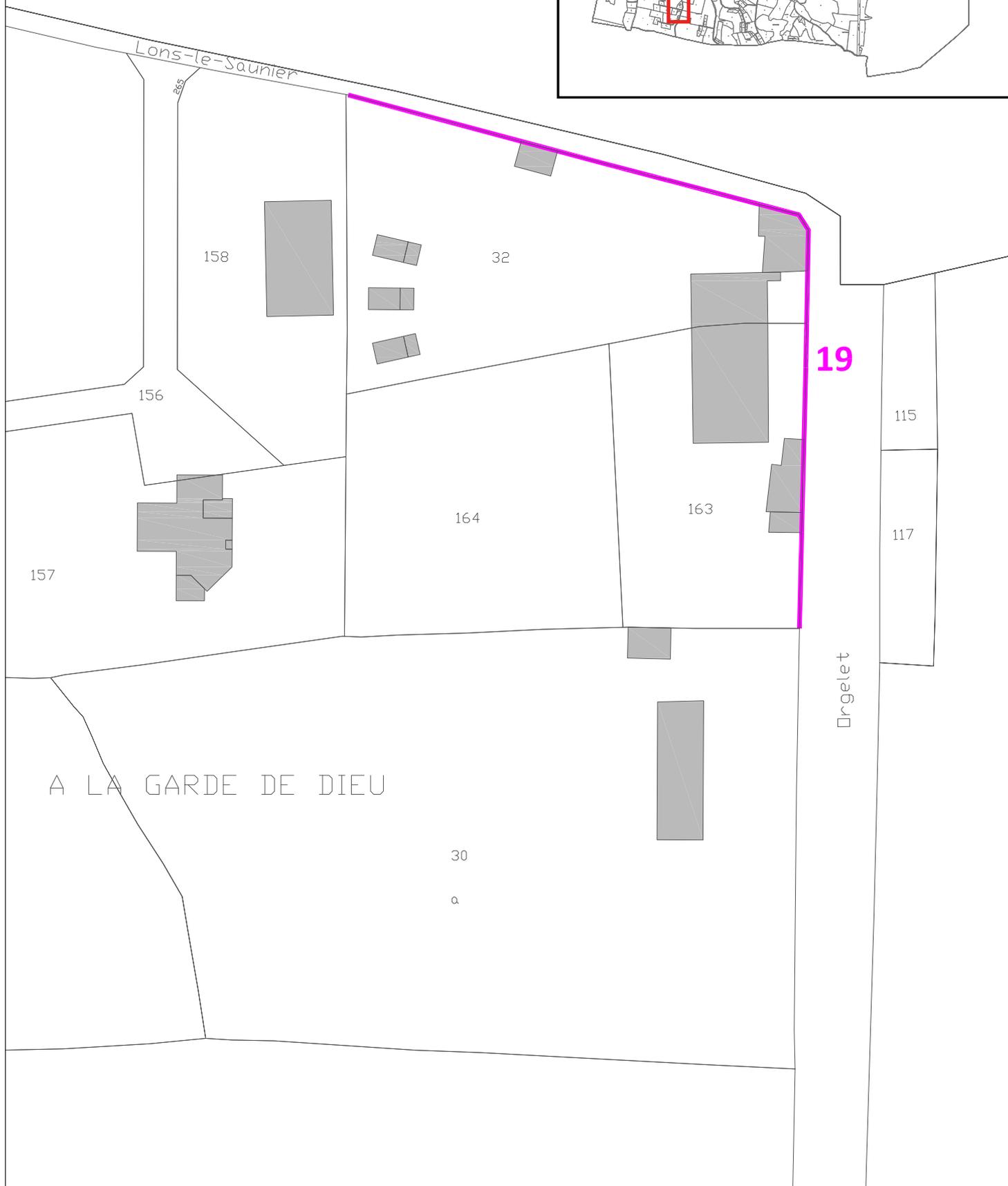
B. Hameau Les Roches d'Aliège

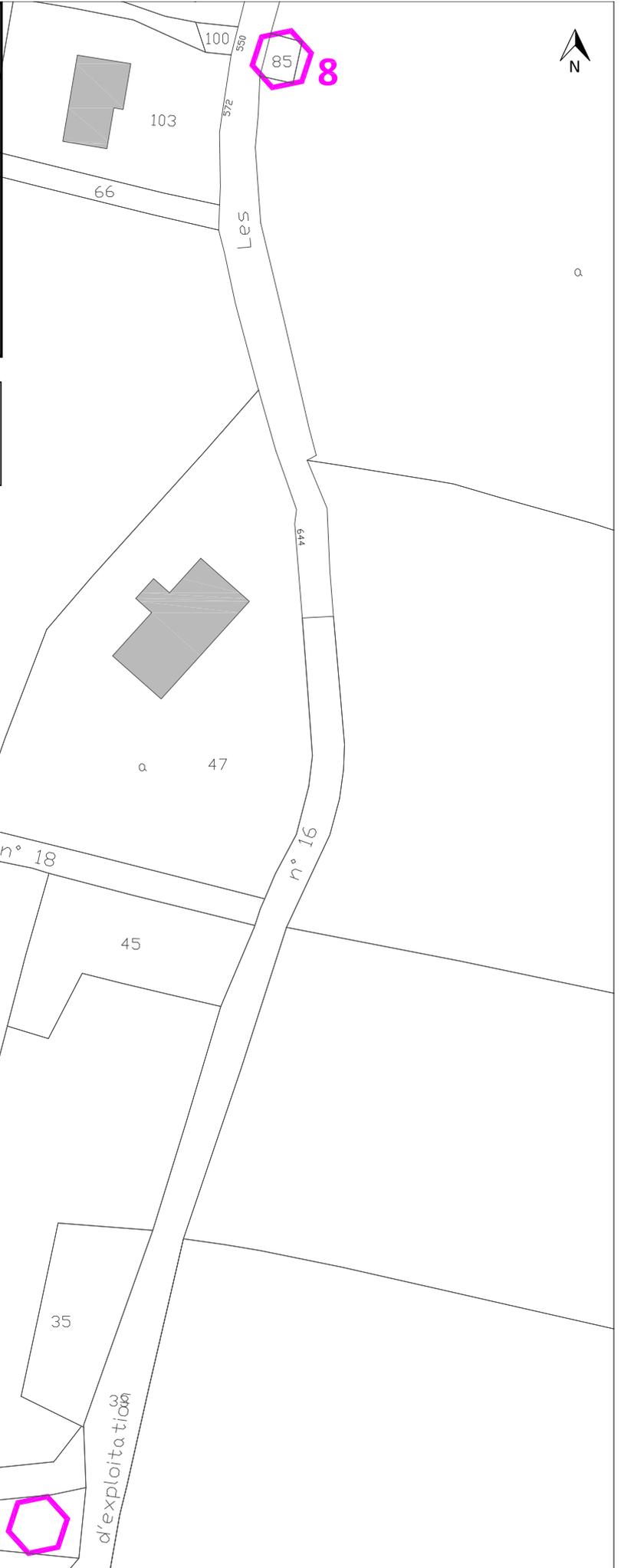
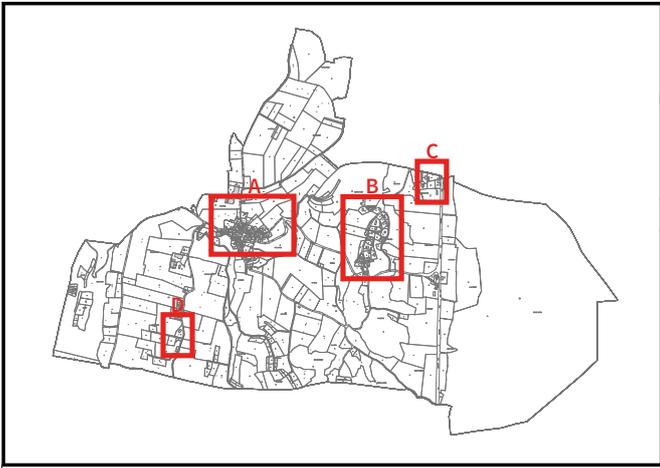




Petit patrimoine - Alièze

C. Lieu-dit A la garde de Dieu





Petit patrimoine - Alièze
D. Les Rippes



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 28, 29 et 30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Château d'eau
Référence cadastrale	ZD n°1
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Monument des Maquisards
Référence cadastrale	ZC n°34
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZB n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Mur d'enceinte cimetière
Référence cadastrale	ZB n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°85
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Reposoir
Référence cadastrale	AA n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Le porche
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°60, 59, 58 et 56
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°92 et 88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

13

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°69 et 67
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

14

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

15

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°7, 5, 4 et 2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°7 et ZB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

18

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°9 et AA n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

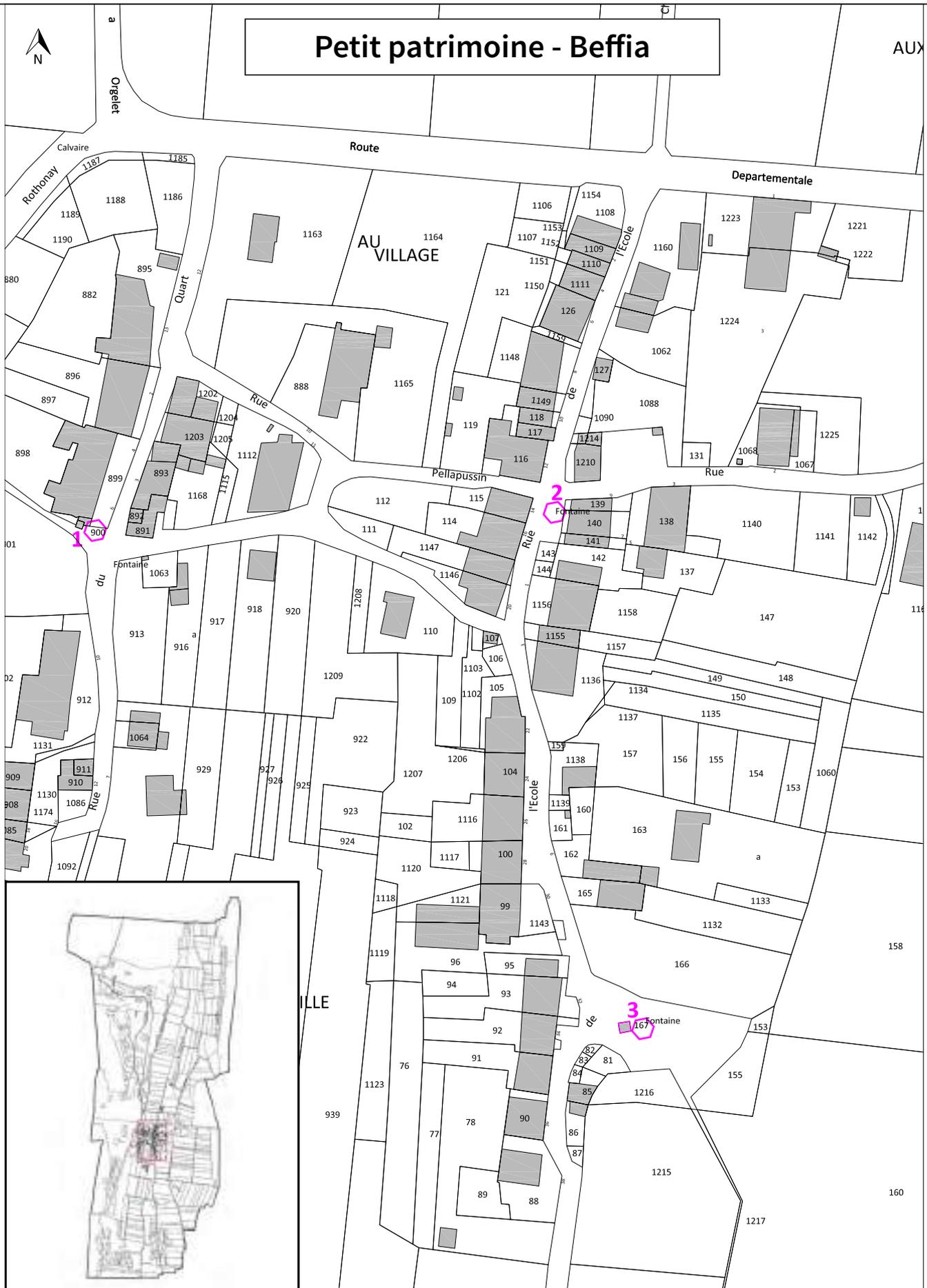
19

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°163 et 32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

20

Appellation	Tilleuls
Référence cadastrale	ZB n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les tilleuls devront être préservés. L'abattage des arbres est interdit sauf motifs sanitaires ou de sécurité.

II. BEFFIA



1

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

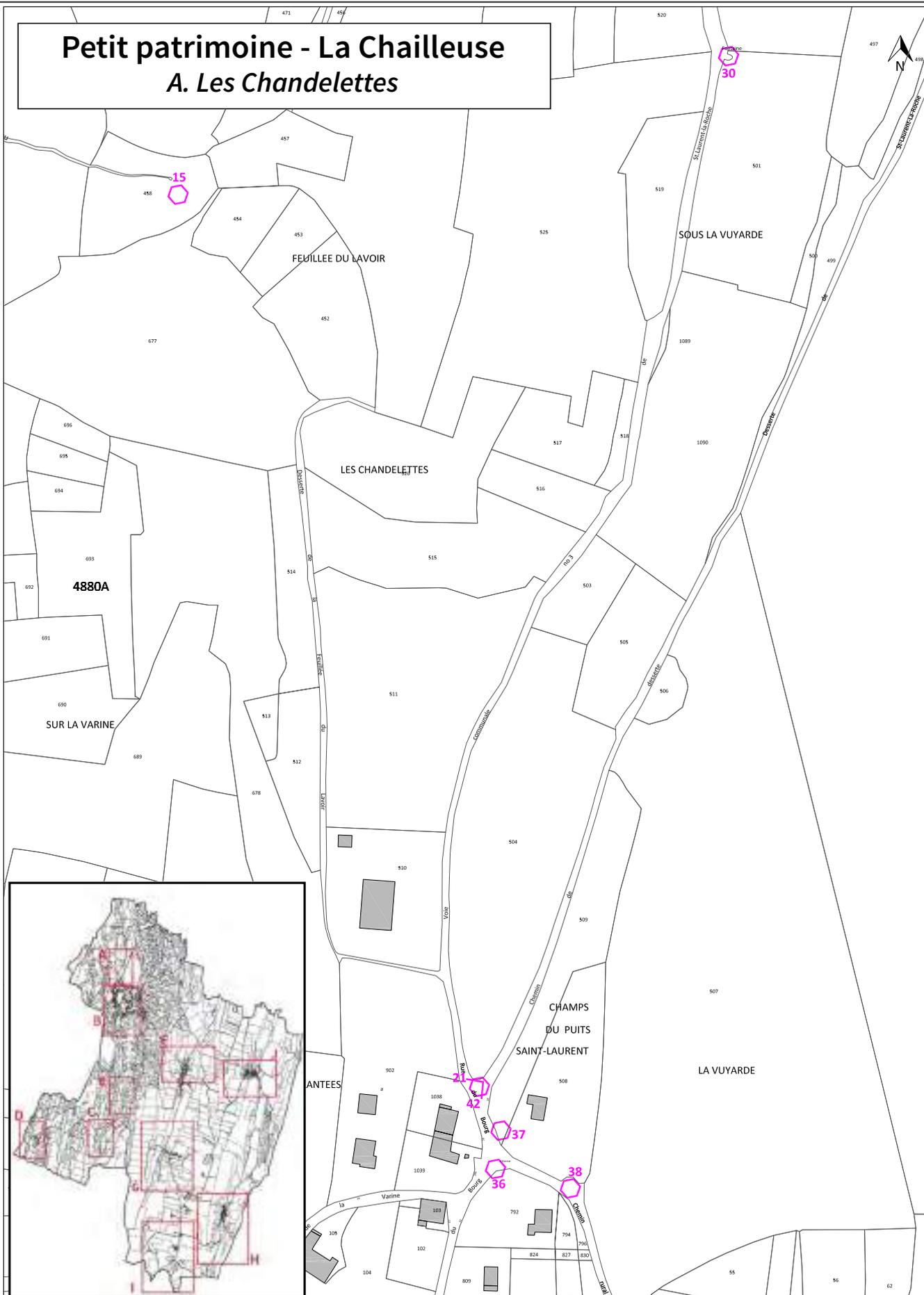
2

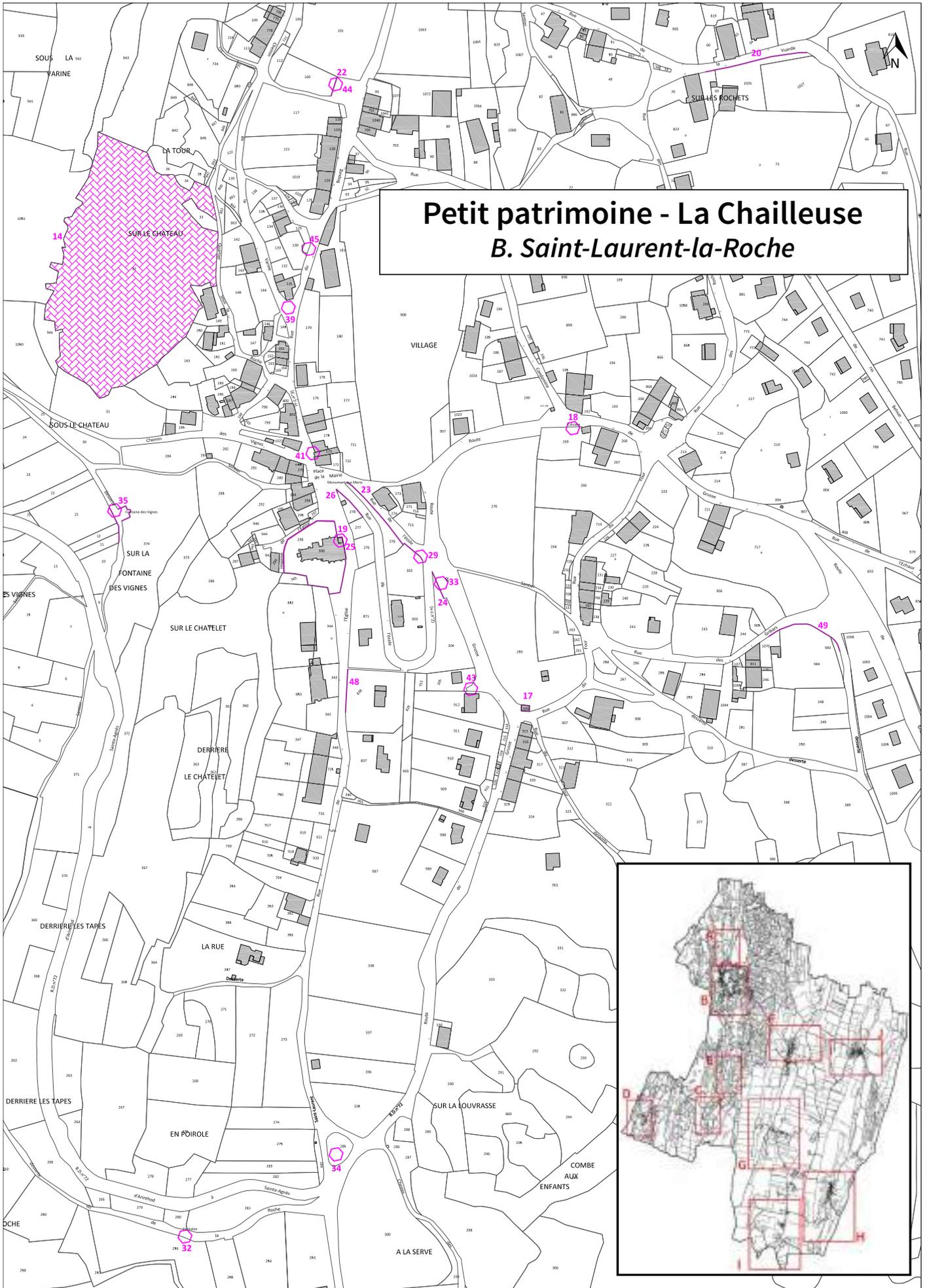
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Fontaine et lavoir
Référence cadastrale	B n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

III. LA CHAILLEUSE

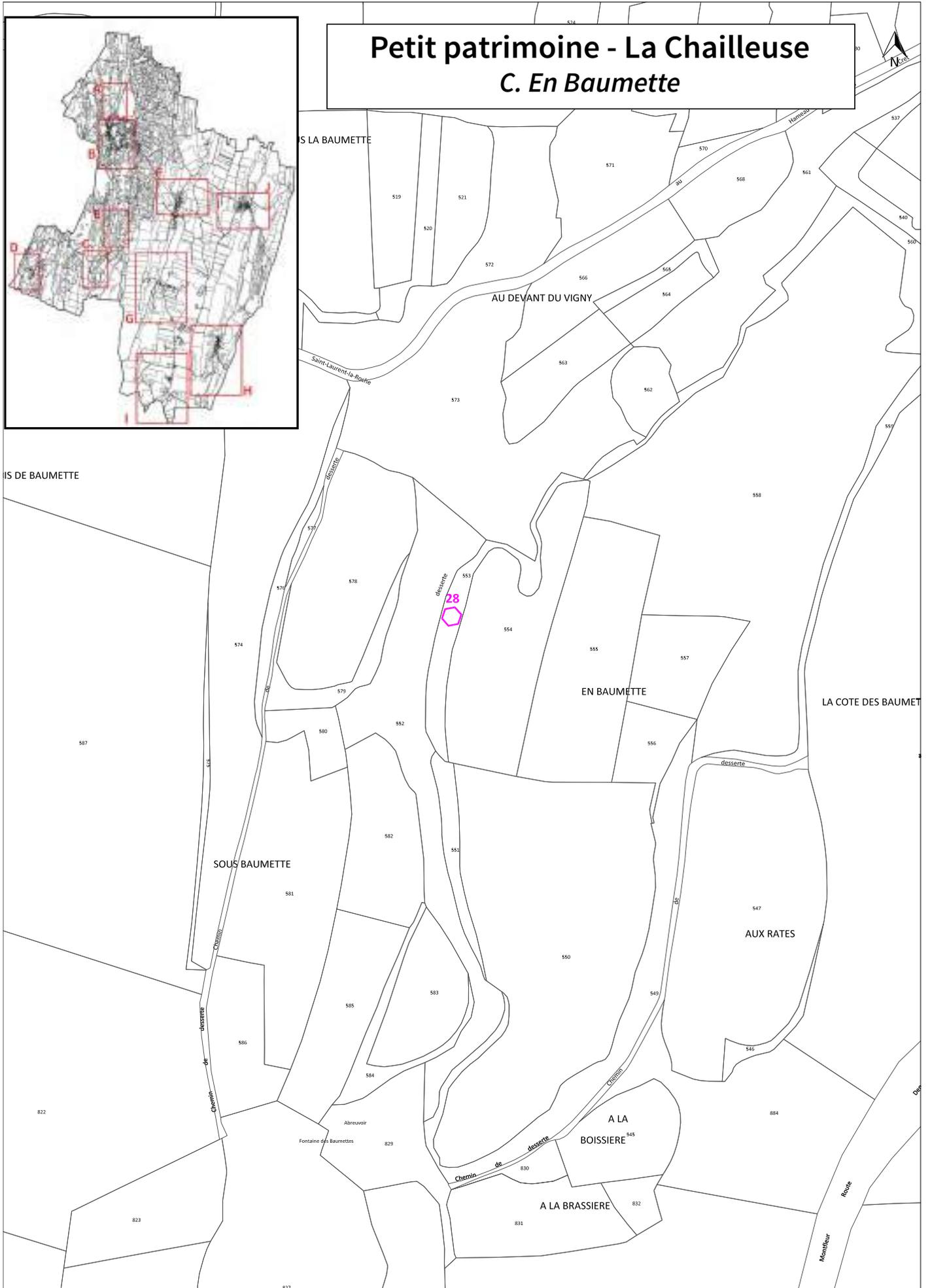
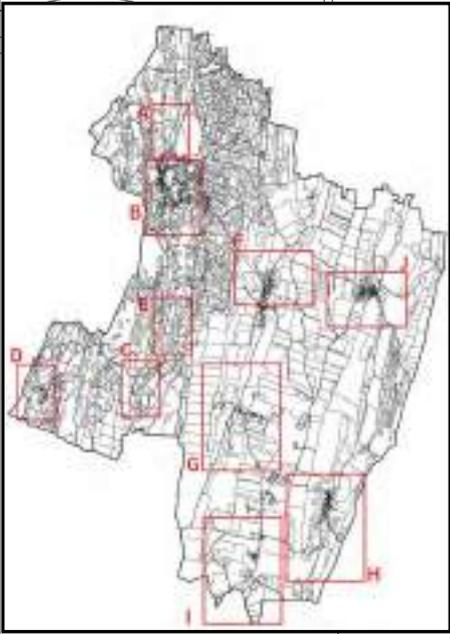




Petit patrimoine - La Chailleuse
B. Saint-Laurent-la-Roche

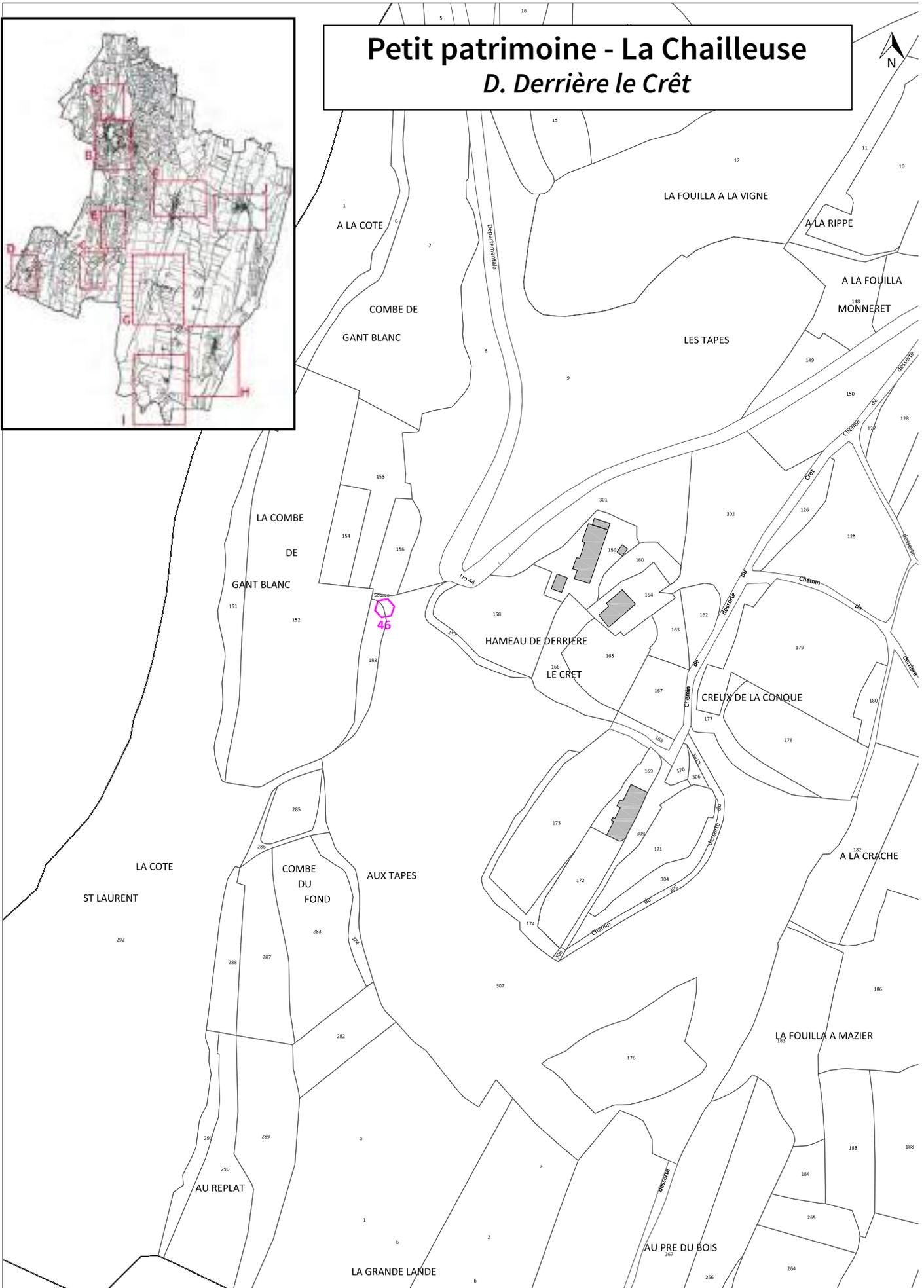
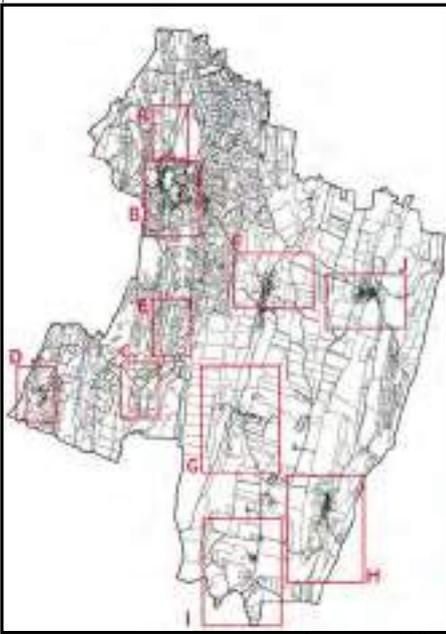
Petit patrimoine - La Chailleuse

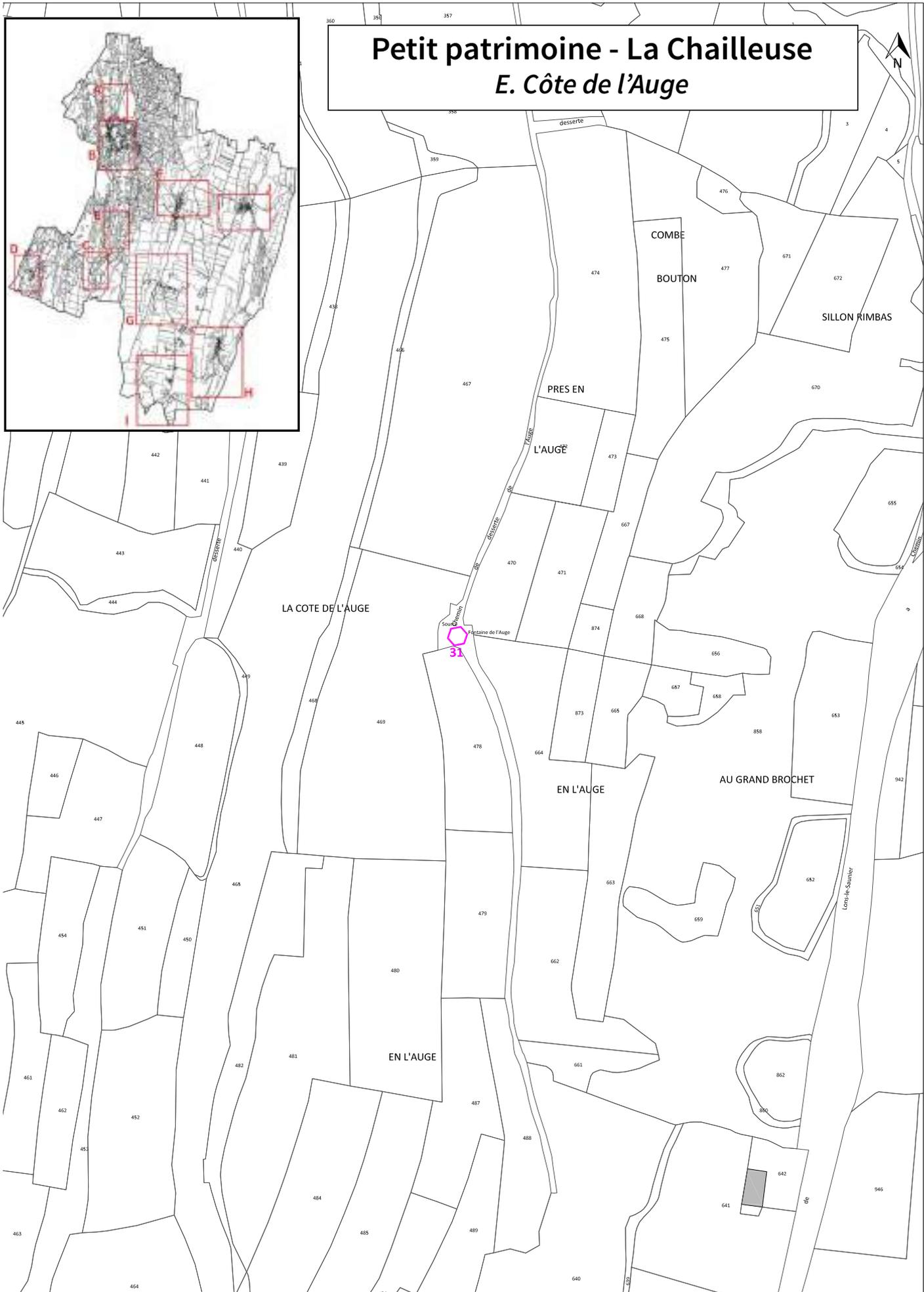
C. En Baumette

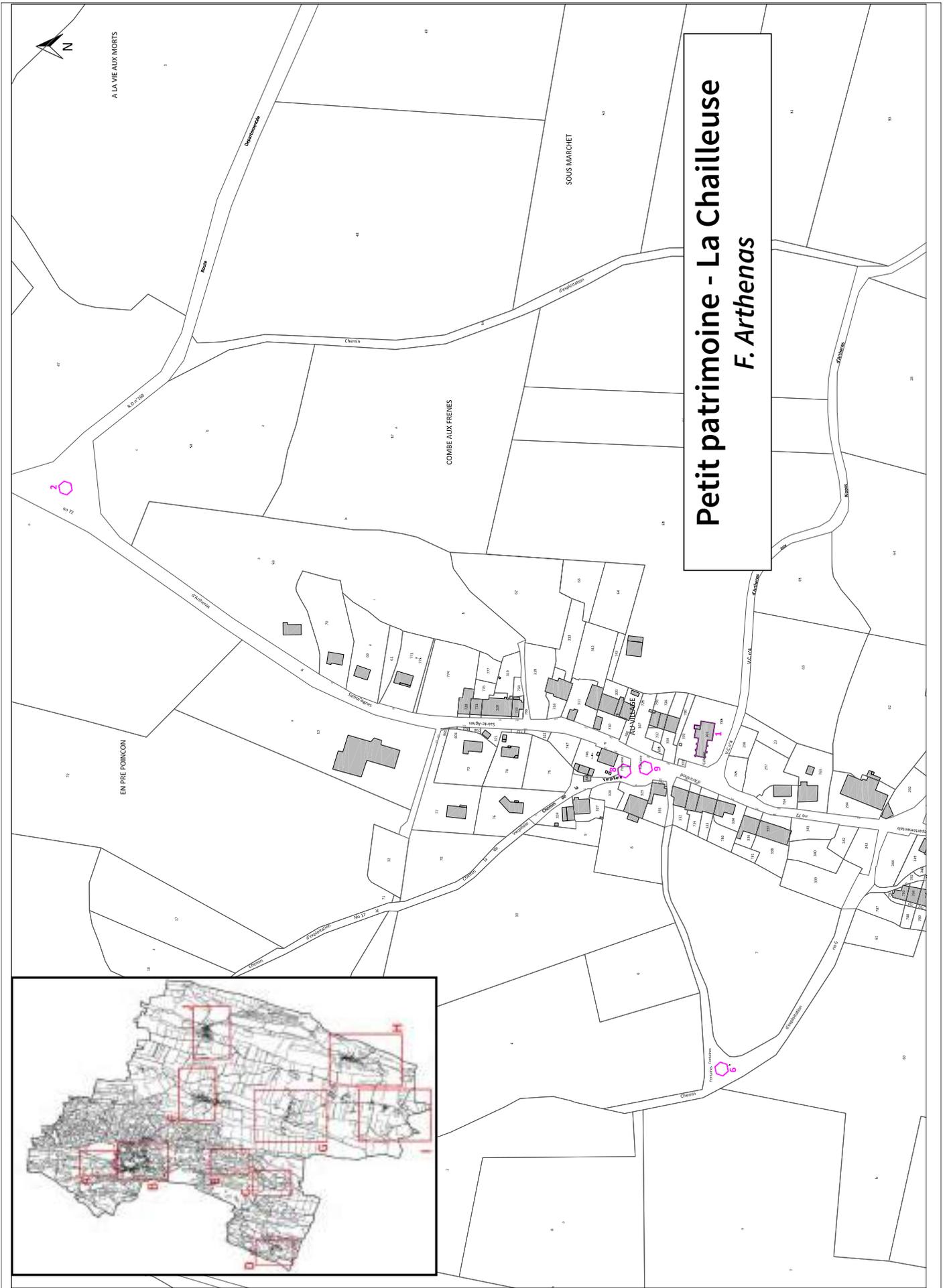


Petit patrimoine - La Chailleuse

D. Derrière le Crêt



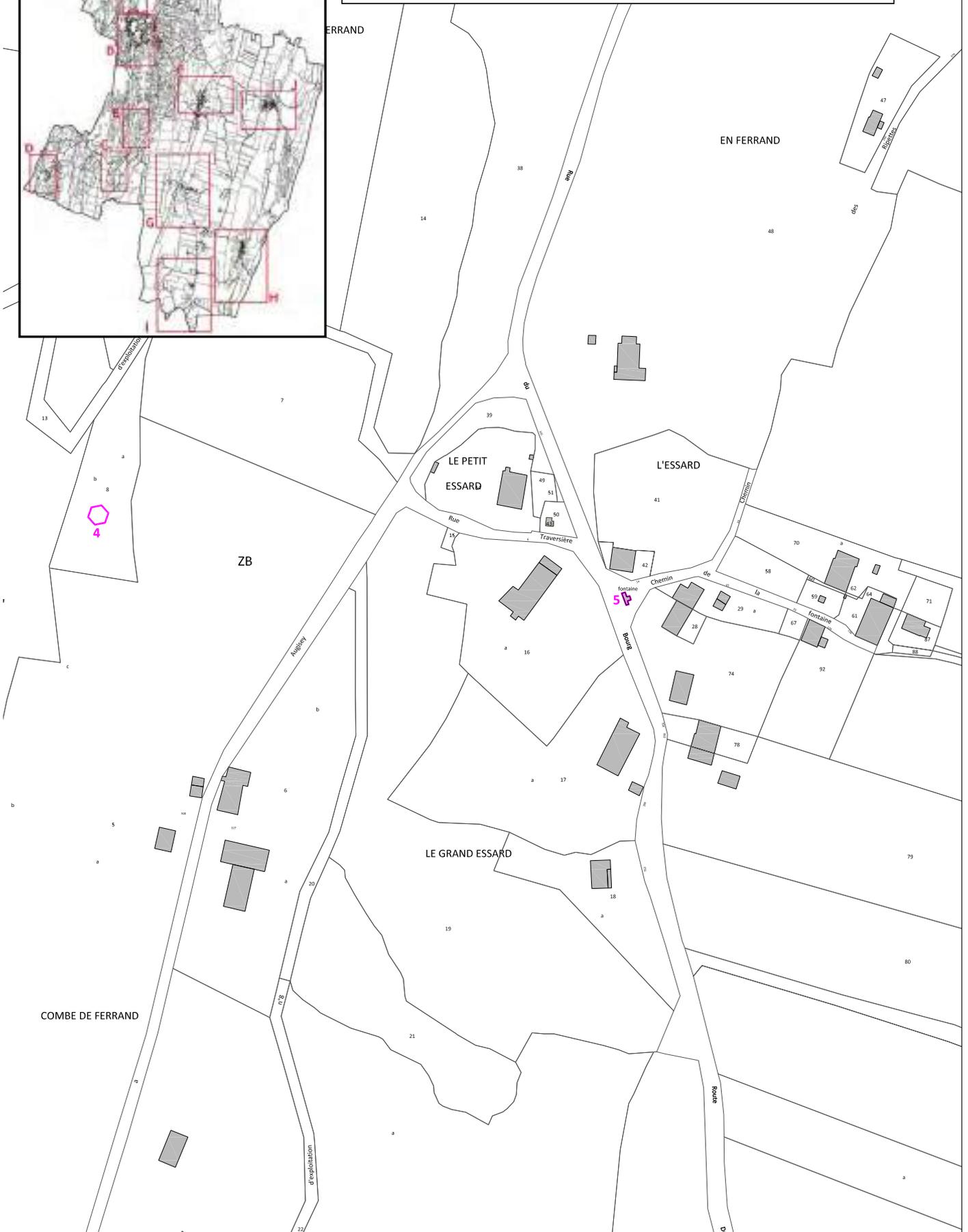
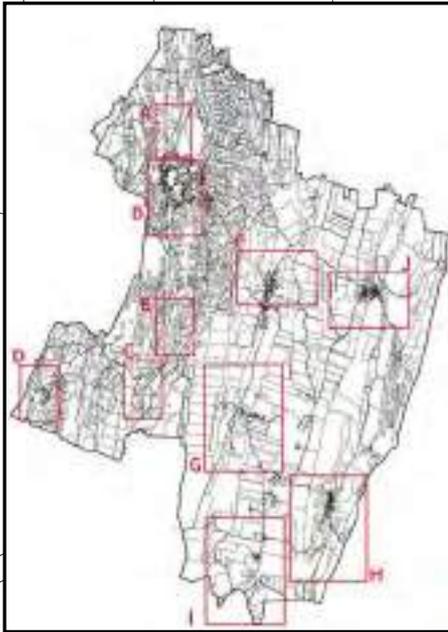




Petit patrimoine - La Chailleuse
F. Arthenas

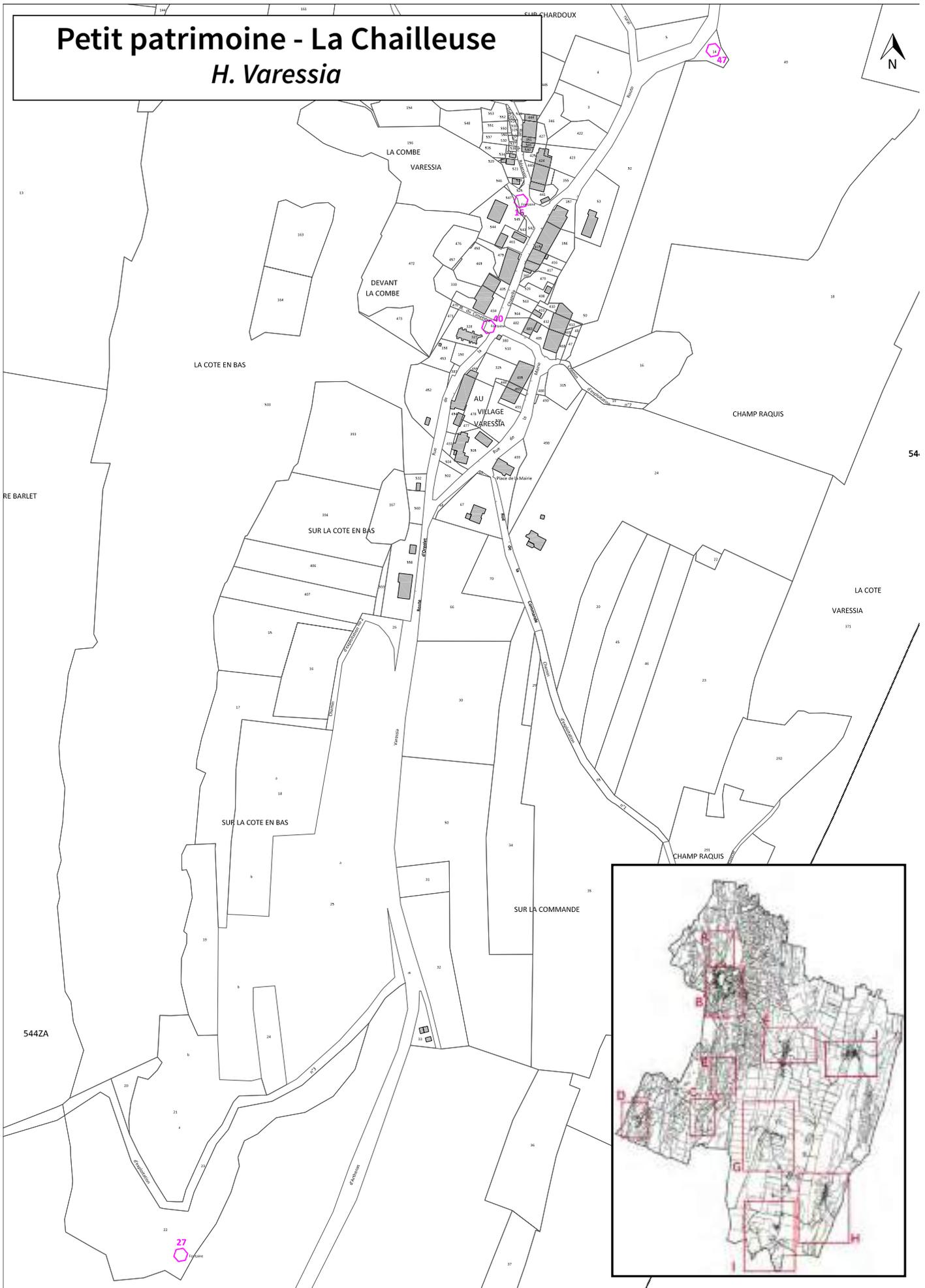
Petit patrimoine - La Chailleuse

G. L'Essard



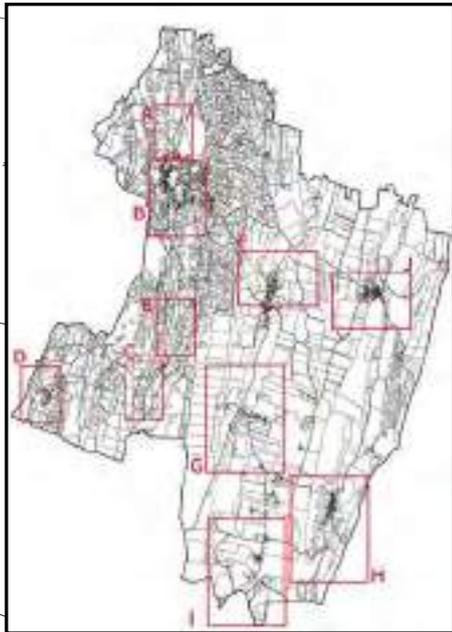
Petit patrimoine - La Chailleuse

H. Varessia

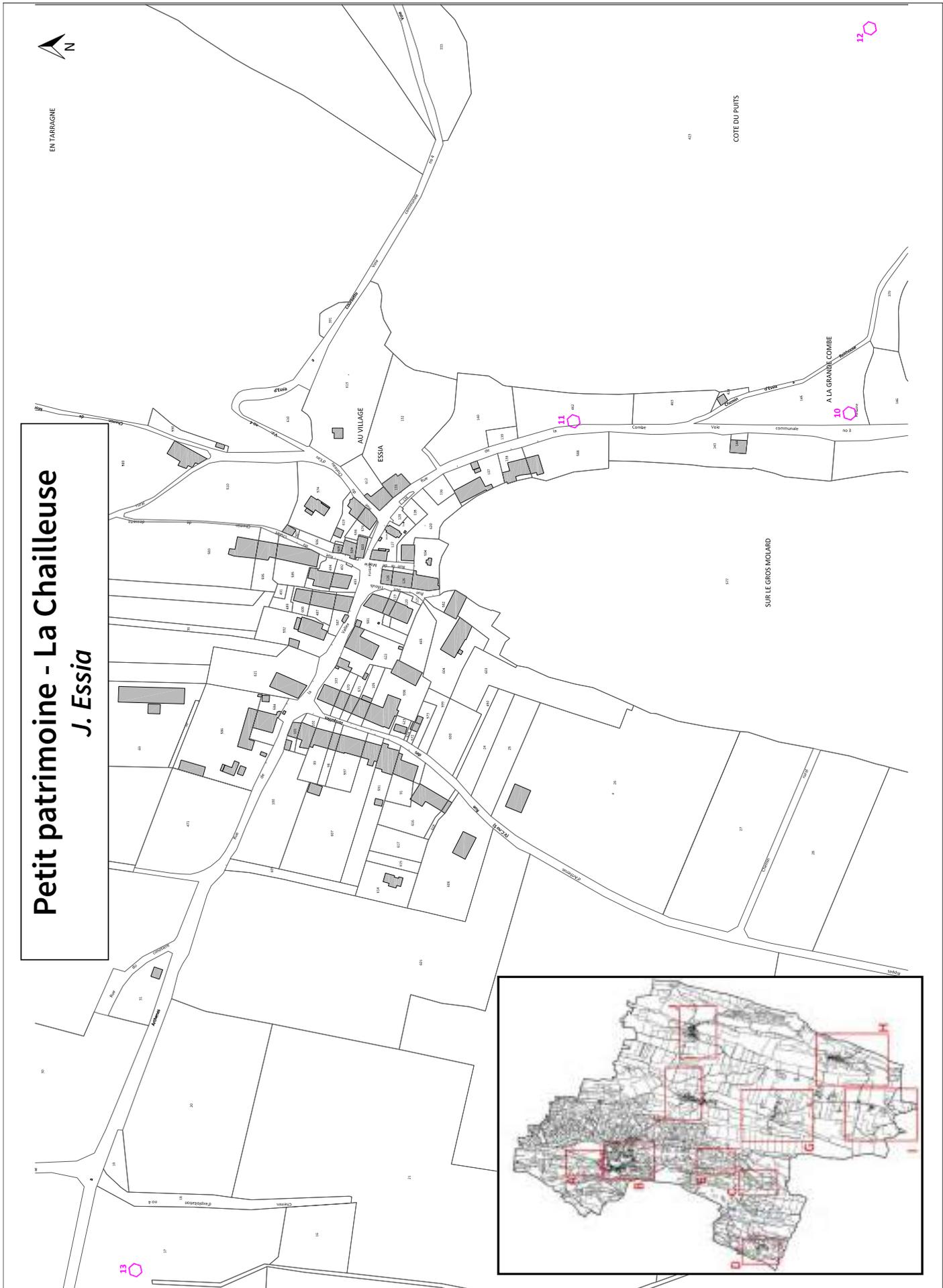


Petit patrimoine - La Chailleuse

I. L'Hôtel du Crime



Petit patrimoine - La Chailleuse J. Essia



1

Appellation	Eglise d'Arthenas
Référence cadastrale	000 A n°301
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Calvaire carrefour Arthenas, Essia, Saint-Laurent-la-Roche
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Fontaine des Abîmes
Référence cadastrale	544 ZA n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Fontaine en Ferrand
Référence cadastrale	000 ZB n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine moderne du Bourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine romaine
Référence cadastrale	000 ZE n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Étang de la Massotte
Référence cadastrale	000 ZD n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir d'Arthenas
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Fontaine d'Arthenas
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Fontaine neuve
Référence cadastrale	215 B n°145
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Puits d'Essia
Référence cadastrale	215 B n°462
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Source des Aiguevillots (captage)
Référence cadastrale	215 A n°423
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

*Pas de photographie disponible
(Site enseveli)*

Appellation	La Corne (site enseveli)
Référence cadastrale	214 ZA n°17
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Site du château (dont le puits du Château et le Belvédère de la Madone)
Référence cadastrale	488 B n°32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15

Appellation	Cascade à la Rochette
Référence cadastrale	488 A n°458
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16

Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Four banal
Référence cadastrale	488 B n°306
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Travail à ferrer
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°1026
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

21

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

22

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°100
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

23

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°275 et n°302
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

24

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

25

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°298
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

26

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°278
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

27



Appellation	Fontaine de la Vigne
Référence cadastrale	544 ZA n°22
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

28



Appellation	Source et fontaine de Baumette
Référence cadastrale	488 C n°553
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

29



Appellation	Abreuvoir et réservoir sous l'école
Référence cadastrale	488 B n°302
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

30



Appellation	Fontaine de Chandelette
Référence cadastrale	488 A n°501
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

31

Appellation	Fontaine de l'Auge et réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

32

Appellation	Fontaine des Mouillettes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

33

Appellation	Lavoir sous l'école
Référence cadastrale	488 B n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

34

Appellation	La Mare
Référence cadastrale	488 C n°285
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

35

Appellation	Lavoir des Vignes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

36

Appellation	Le Grand Puits ou puits fleuri
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

37

Appellation	Puits à margelle ronde
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

38

Appellation	Puits Chagnon
Référence cadastrale	Emprise public
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

39

Appellation	Puits de l'ancienne chapelle
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

40

Appellation	Fontaine du bourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

41

Appellation	Puits du Prieuré
Référence cadastrale	488 B n°175
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

42

Appellation	Fontaine Richard
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

43

Appellation	Réservoir de Mandon
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

44

Appellation	Réservoir de la place Lacuzon
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

45

Appellation	Réservoir rue du Bourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

46

Pas de photographie fournie

Appellation	Source à la Jeanne
Référence cadastrale	488 B n°307
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

47

Appellation	Abreuvoir et captage en Chardoux
Référence cadastrale	544 ZB n°14
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

48

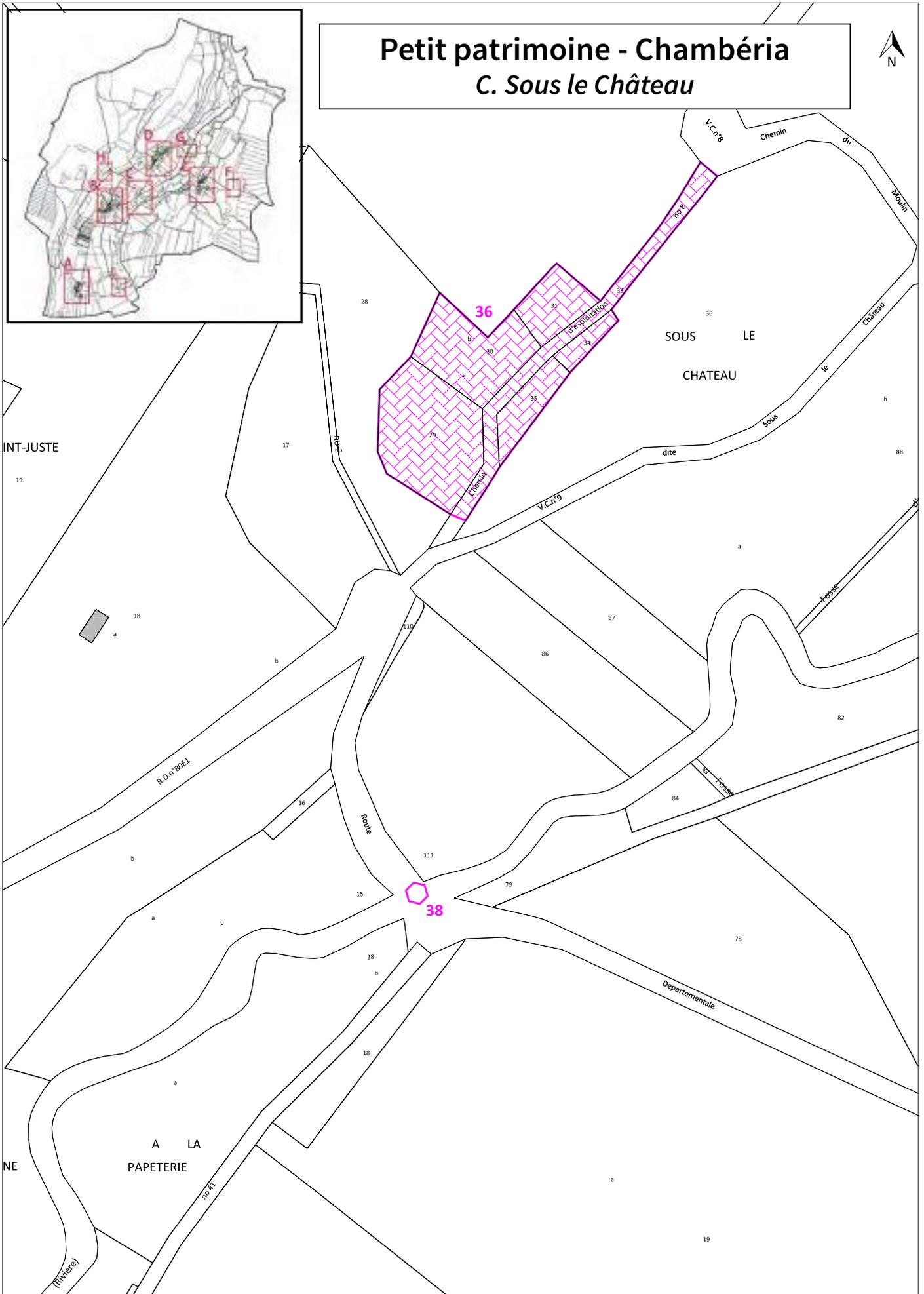
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°838
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

49

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°1070-984-983
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

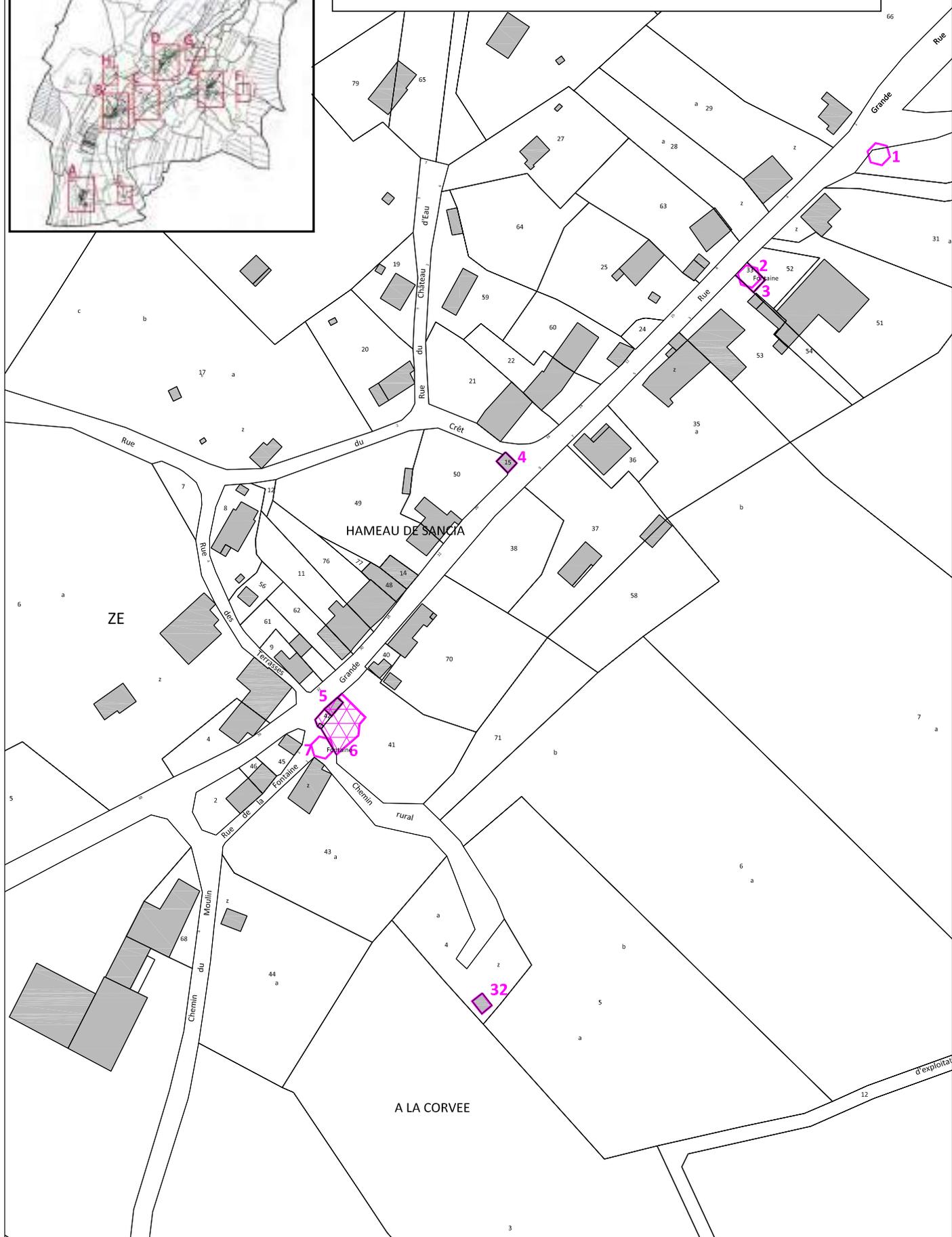
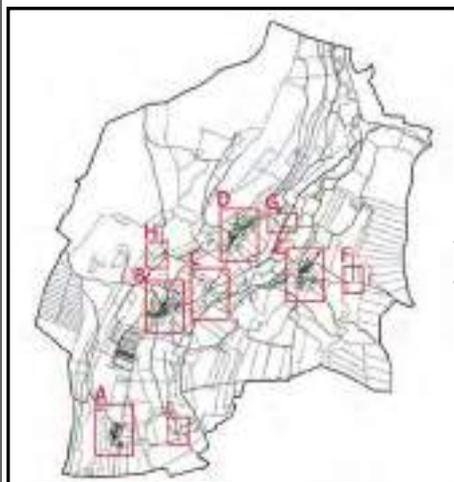
IV. CHAMBÉRIA





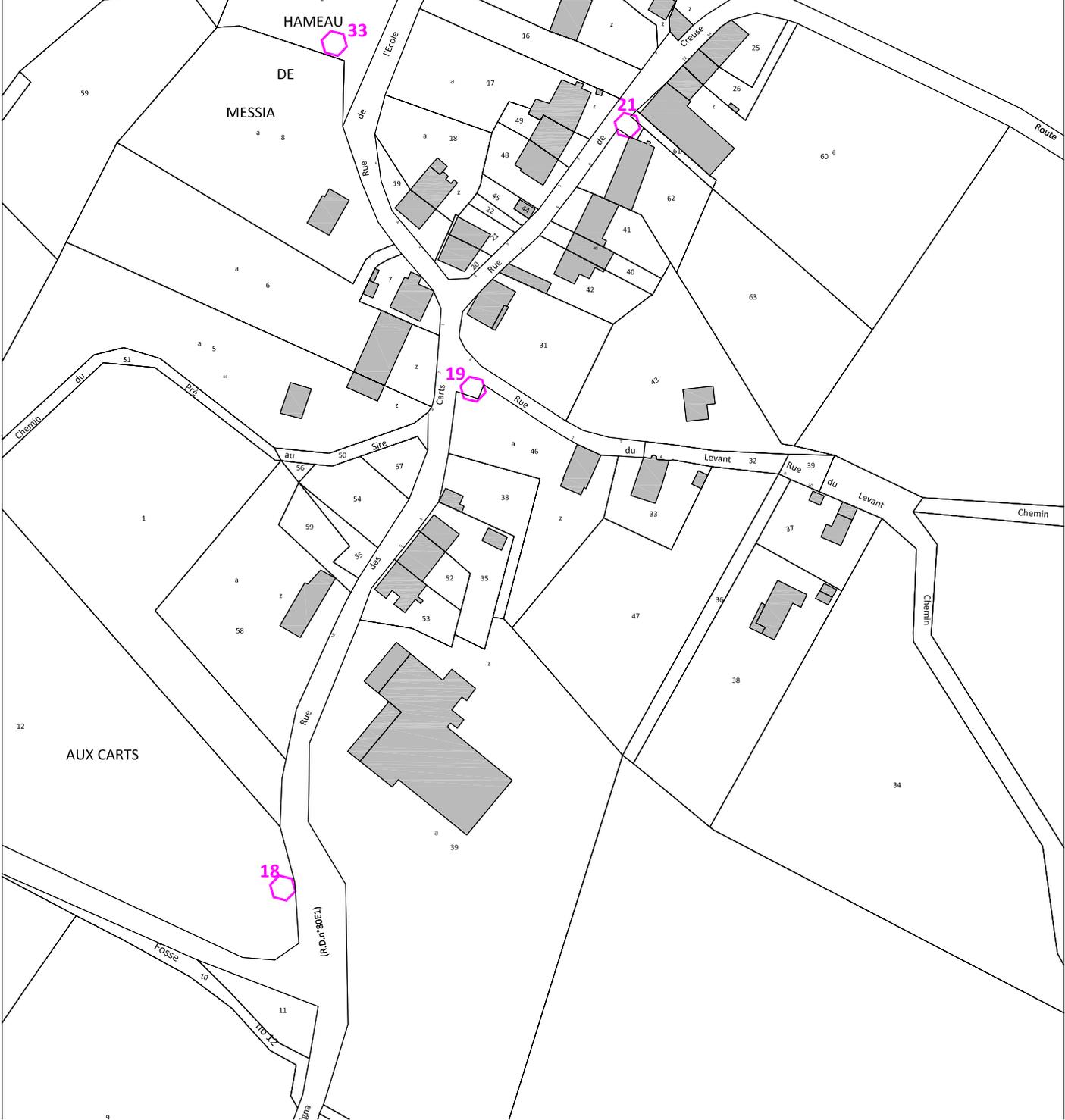
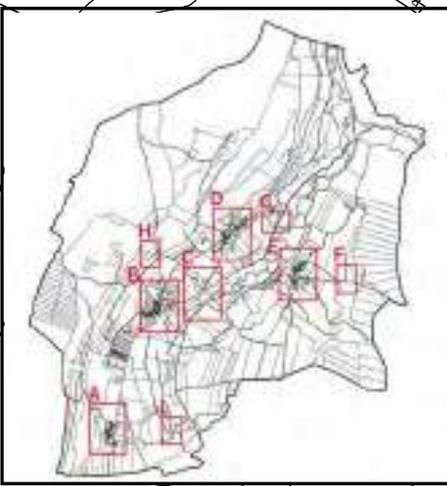
Petit patrimoine - Chambéria

D. Sancia



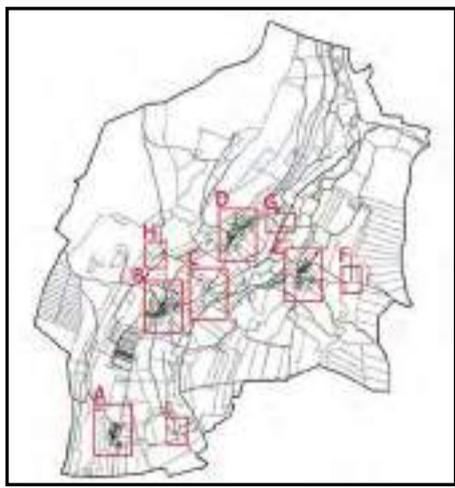
Petit patrimoine - Chambéria

E. Messia

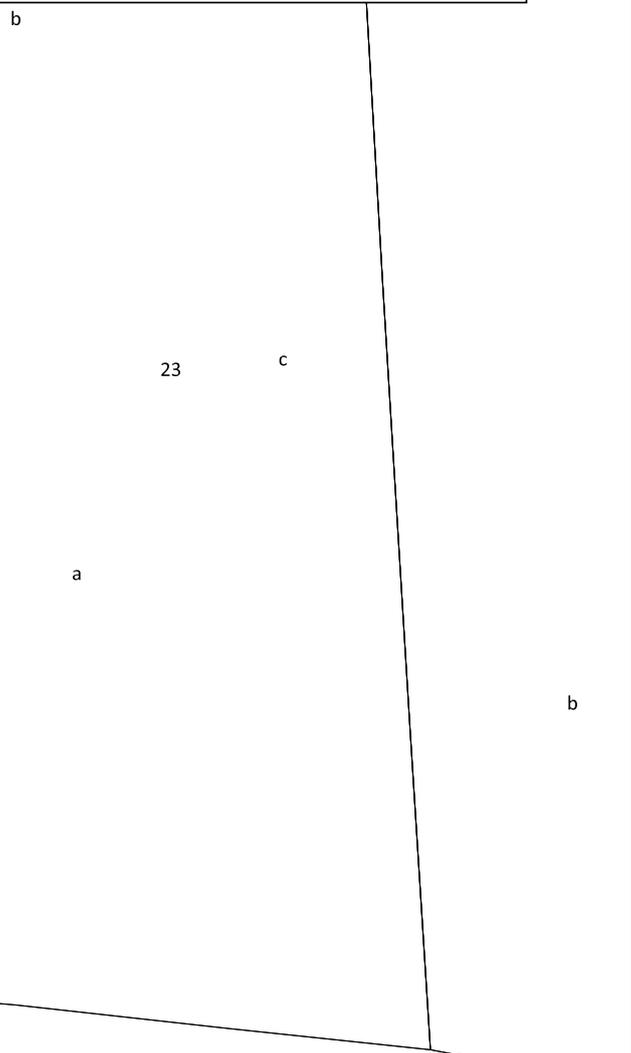


Petit patrimoine - Chambéria

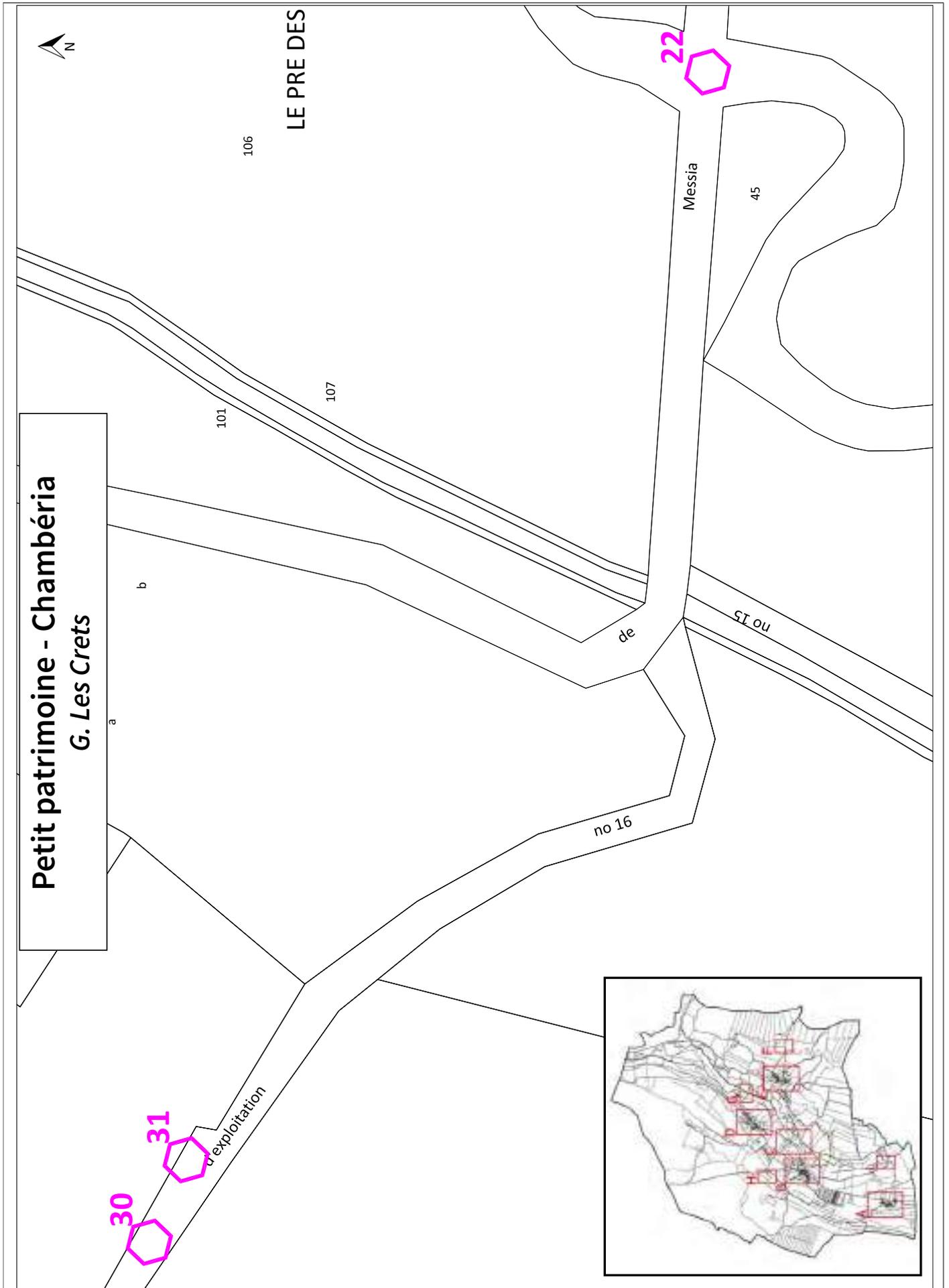
F. Le Champ Moine

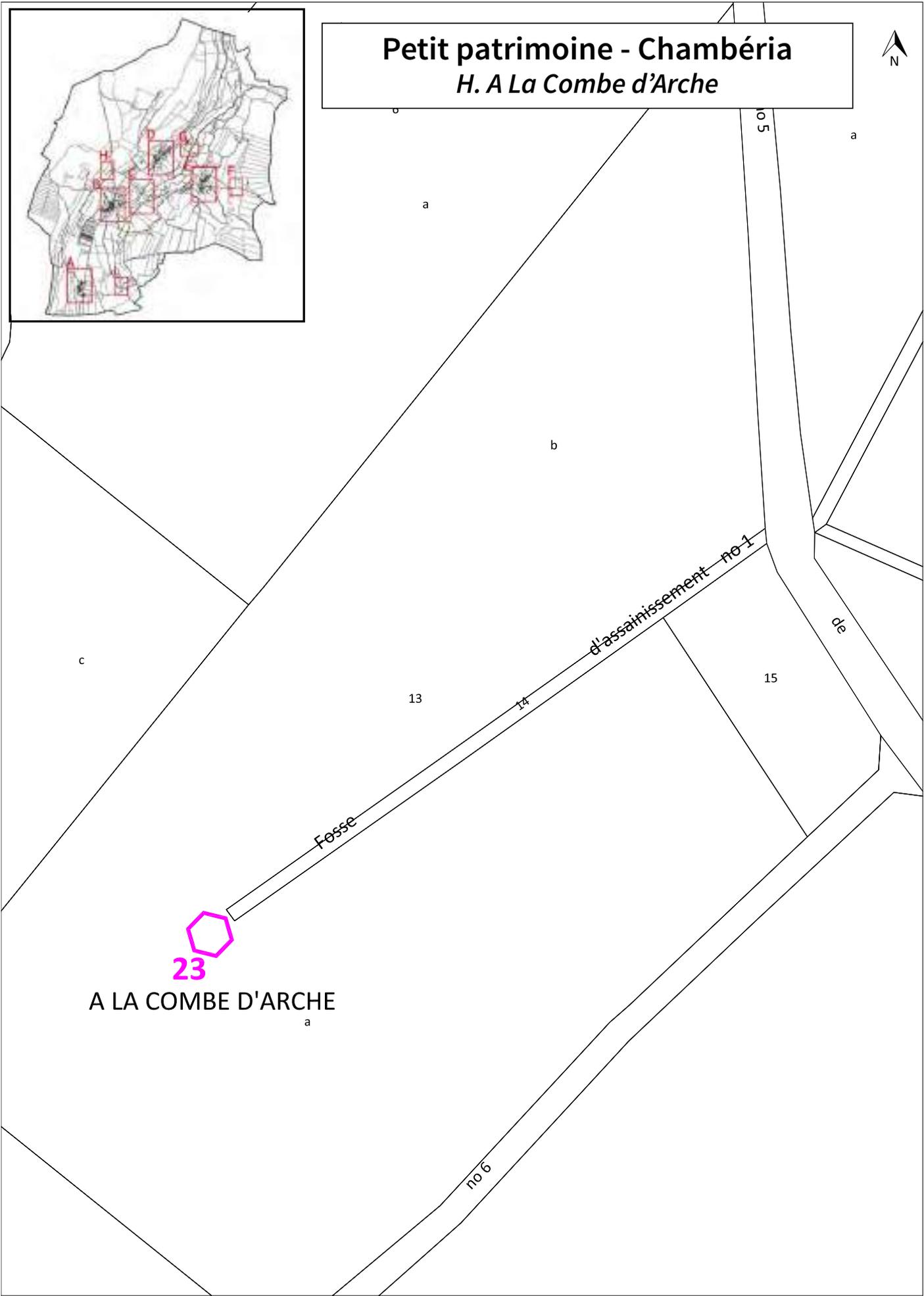


d'exploitation
no 24

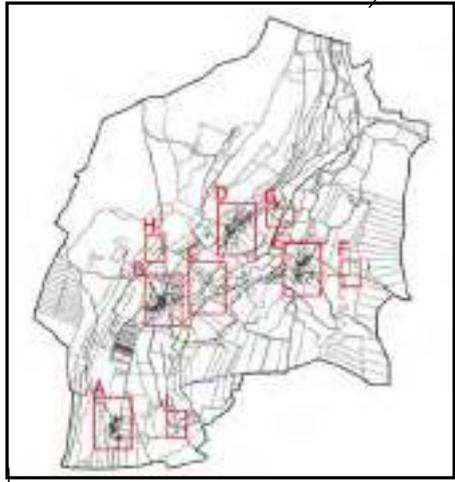


34





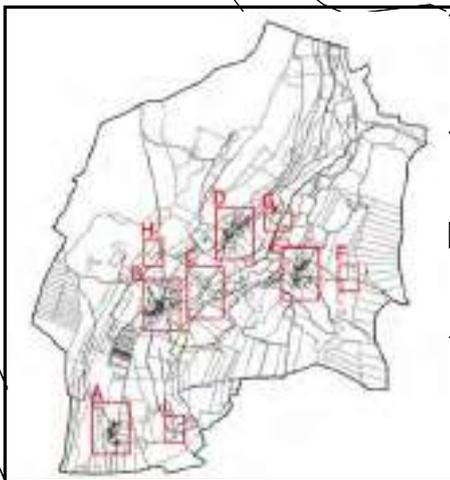
Petit patrimoine - Chambéria
H. A La Combe d'Arche



23
A LA COMBE D'ARCHE

Petit patrimoine - Chambéria

I. En Drevel de Vent



DE VENT

Marzenay

no 34

Chemin

25

37

La

dit

2

Fosse no 15

1

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZH n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	ZE n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

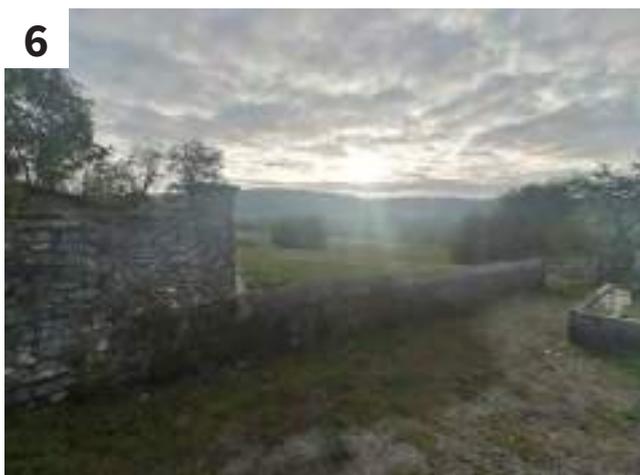
Appellation	Mur d'enceinte de la fontaine abreuvoir (2)
Référence cadastrale	ZE n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Lavoir abrité
Référence cadastrale	ZE n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5

Appellation	Four
Référence cadastrale	ZE n°42
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6

Appellation	Espace d'agrément
Référence cadastrale	ZE n°41
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

7

Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8

Pas de photographie fournie

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZA n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable (et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	ZA n°44
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZA n°37
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZA n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZP n°13 et n°14
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

15

Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16

Appellation	Lavoir couvert
Référence cadastrale	ZP n°29
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZM n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20

Pas de photographie fournie

Appellation	Passerelle ciment barrières fer «Au Chaffois»
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

21

Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

22

Pas de photographie fournie

Appellation	Pont Pierre (vers ancien moulin Humbert)
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

23

Pas de photographie fournie

Appellation	Captage en pierre de taille
Référence cadastrale	ZB n°13
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

24

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir

25*Pas de photographie fournie*

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

26*Pas de photographie fournie*

Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°73
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

27

Appellation	Abreuvoir
Référence cadastrale	ZA n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

28*Pas de photographie fournie*

Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZA n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

29

Appellation	Fontaine captage
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

30

Appellation	Captage en pierre
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

31

Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

32

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir abrité, abreuvoir
Référence cadastrale	ZH n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

33



Appellation	Lavoir et captage
Référence cadastrale	ZN n°9
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

34



Appellation	Réservoir incendie
Référence cadastrale	B n°917
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

35

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir (sous l'ancienne décharge)
Référence cadastrale	ZR n°58
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

36

Pas de photographie fournie

Appellation	Site de l'ancien château de Chambéria et sa voie d'accès
Référence cadastrale	ZC n°29, 30, 31, 34, 35 et emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

37*Pas de photographie fournie*

Appellation	Pont en pierres avec voûtes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

38*Pas de photographie fournie*

Appellation	Pont de la Mécanique
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

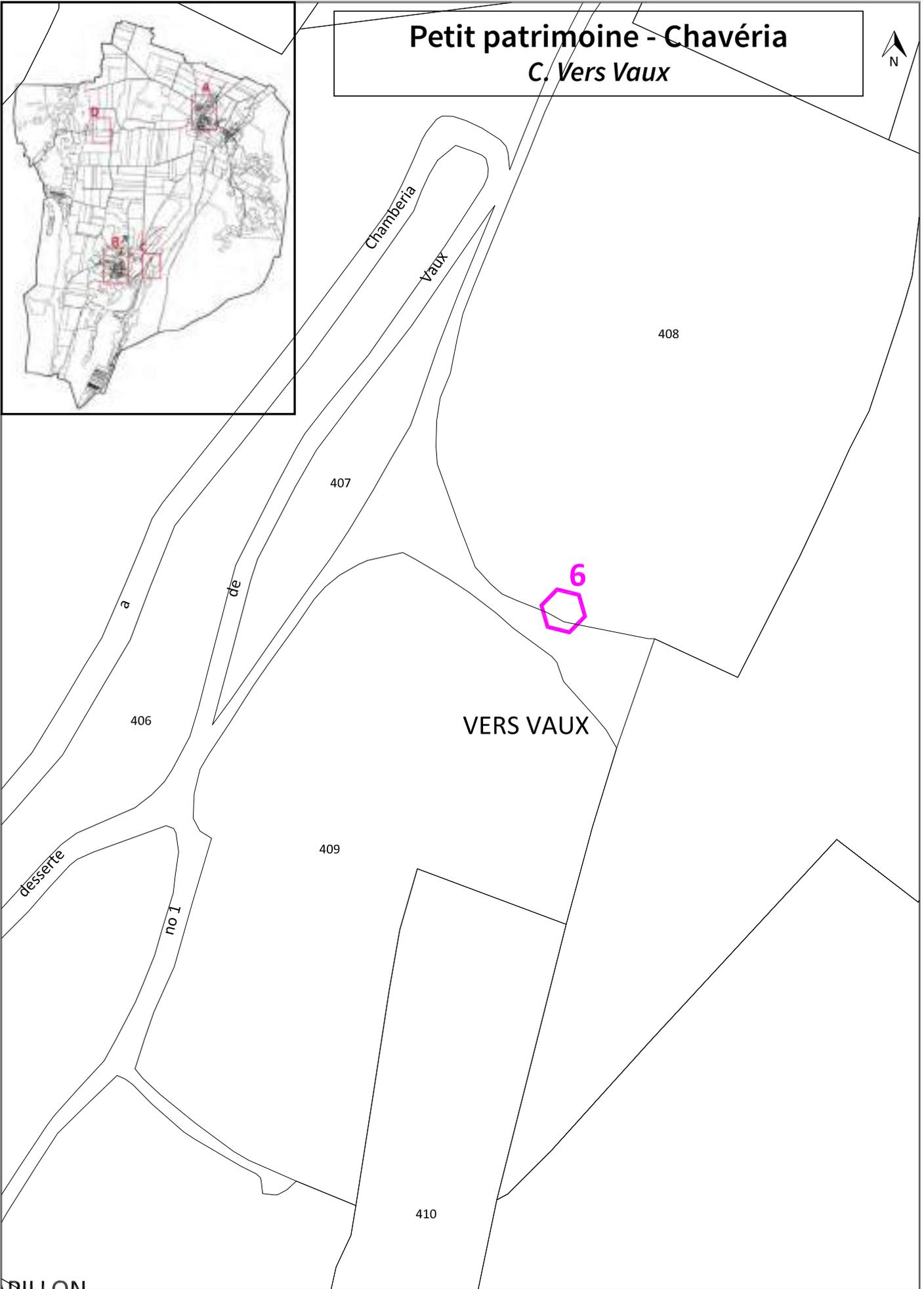
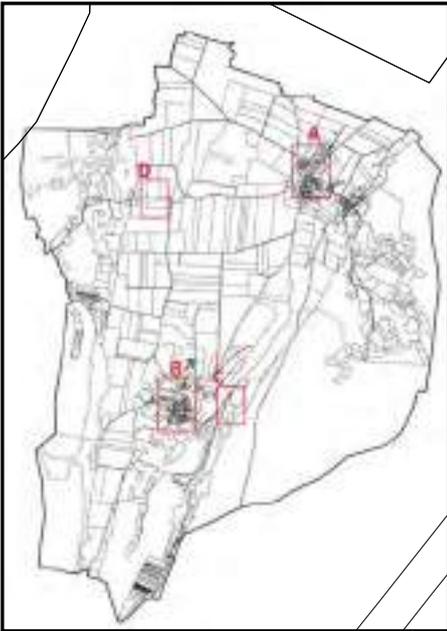
V. CHAVÉRIA





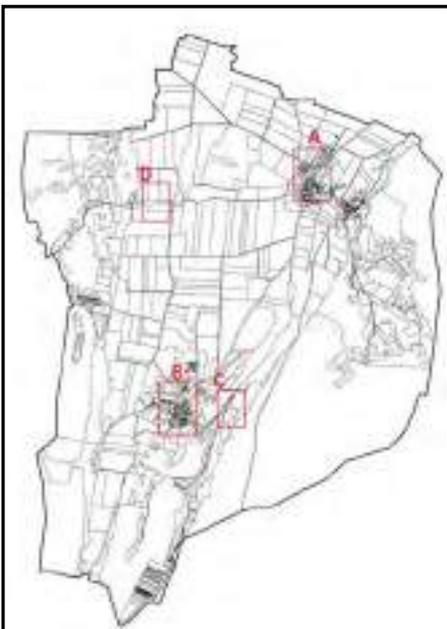
Petit patrimoine - Chavéria

C. Vers Vaux



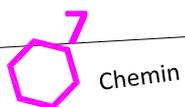
Petit patrimoine - Chavéria

D. En Paimboeuf



EN PAIMBOEUF

a



Chemin

10

9

1

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZB n°176
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Four
Référence cadastrale	B n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	D n°349
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5

Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	D n°408
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7

Appellation	Pont des Passieux
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

VI. COURBETTE



1

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

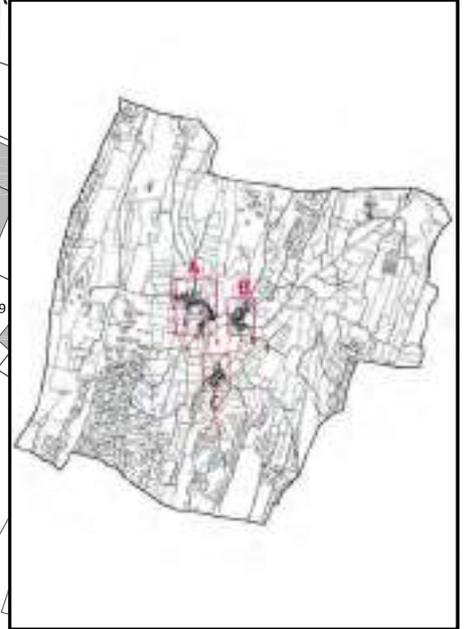
VII. CRESSIA





Petit patrimoine - Cressia

B. La Perrière



1

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

2

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

3

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	AB n°138
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°140
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable (accès sécurisé de véhicules par exemple) et réalisées avec le plus grand soin.

6



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°38
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

7



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

8



Appellation	Poids-public
Référence cadastrale	ZM n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°218
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	AB n°220
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°246, n°247 et n°48
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AC n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

13



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	AC n°205
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZL n°23
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZN n°42
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AC n°48
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

20



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°139
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

21



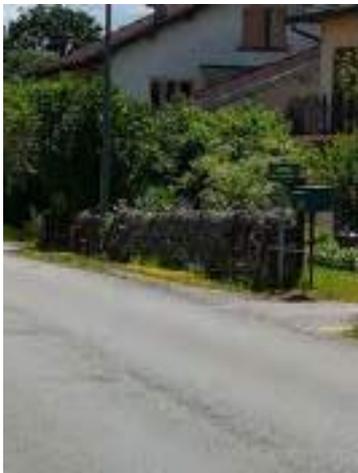
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°13, 12 et 11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

22



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°64
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

23



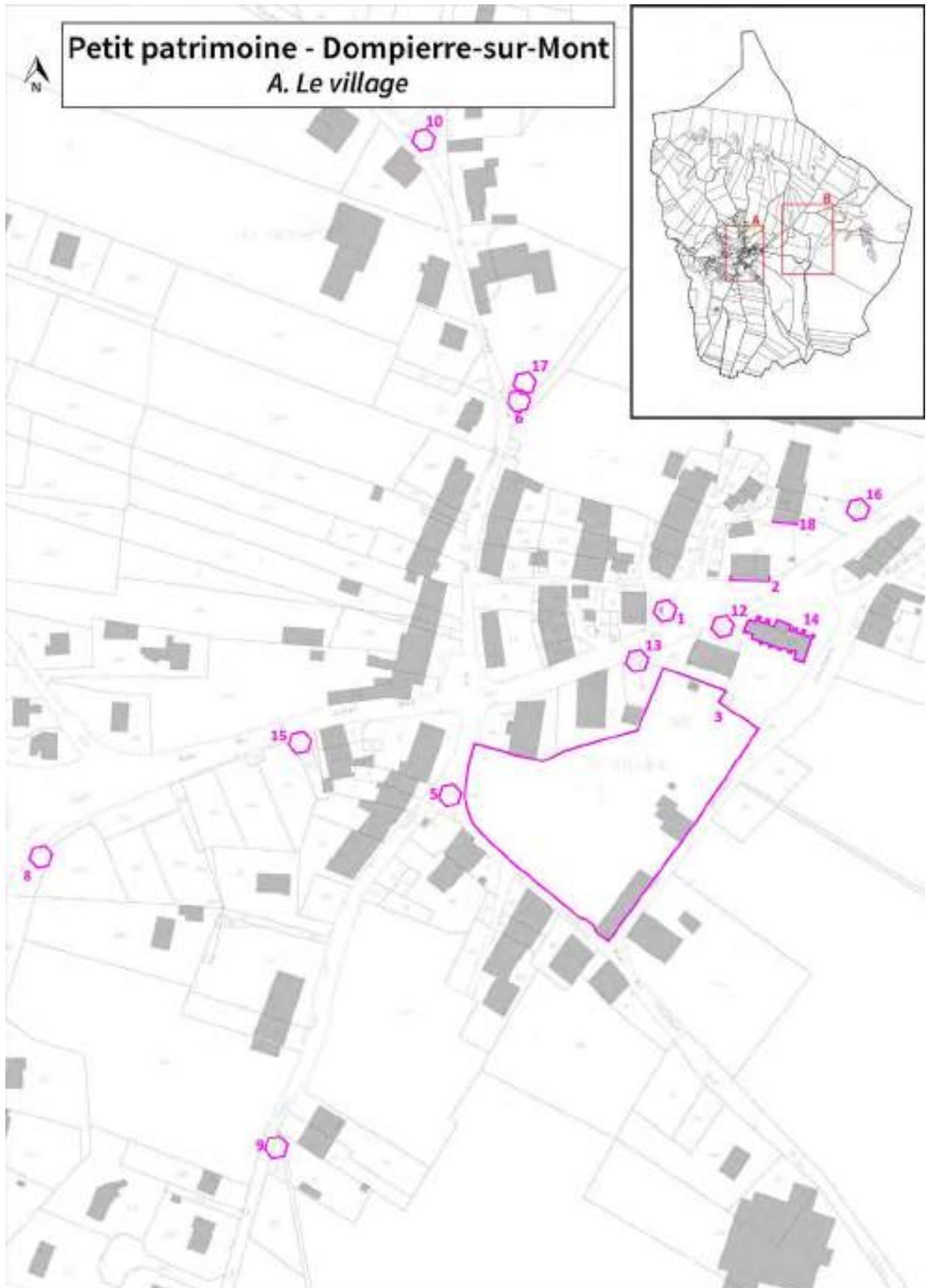
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

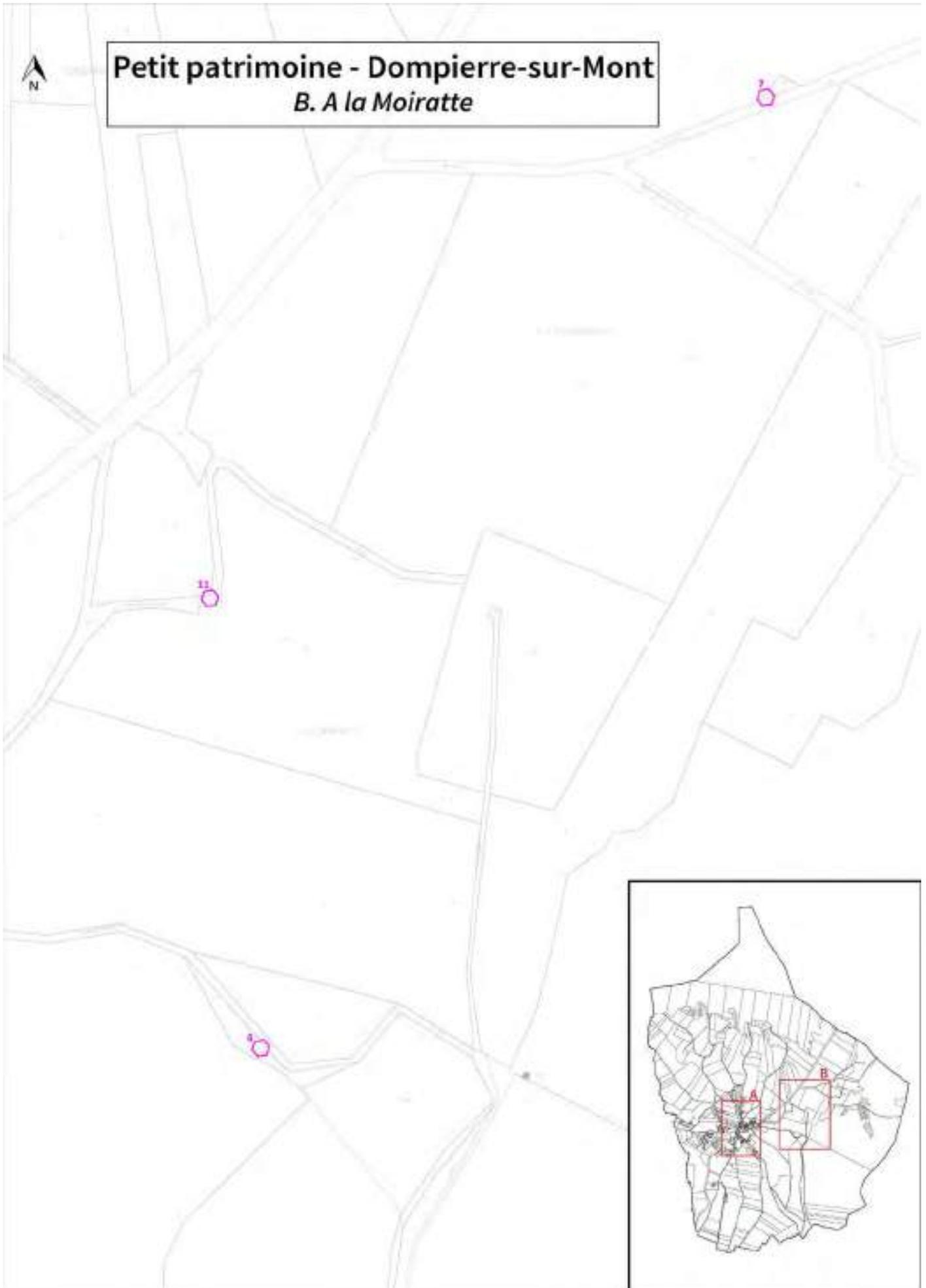
24



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°269
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

VIII. DOMPIERRE-SUR-MONT





1

Appellation	Poids-public et fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

2

Appellation	Ancienne mairie-école
Référence cadastrale	AA n°119
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver l'ordonnancement des ouvertures de la façade ainsi que les encadrements de ces dernières.

3

Appellation	Mur d'enceinte du château
Référence cadastrale	AA n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

4

Appellation	Ancienne fontaine des Arches
Référence cadastrale	ZC n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Fontaine «Rue de la Rippe»
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine et source
Référence cadastrale	ZC n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZE n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Croix de la Rippe
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Croix
Référence cadastrale	ZC n°55
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZC n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

Appellation	Mémorial des fusillés 1944
Référence cadastrale	AA n°108
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Eglise
Référence cadastrale	AA n°65
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir, prendre soin des éléments meublants (rétable et chaire).

15

Appellation	Plaque commémorative fusillés
Référence cadastrale	AA n°129
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16

Appellation	Petites têtes sculptées
Référence cadastrale	AA n°44
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

17

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18

Appellation	Ouverture sculptée
Référence cadastrale	AA n°41
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

IX. ECRILLE



1



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	A n°158
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Four banal
Référence cadastrale	A n°281
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

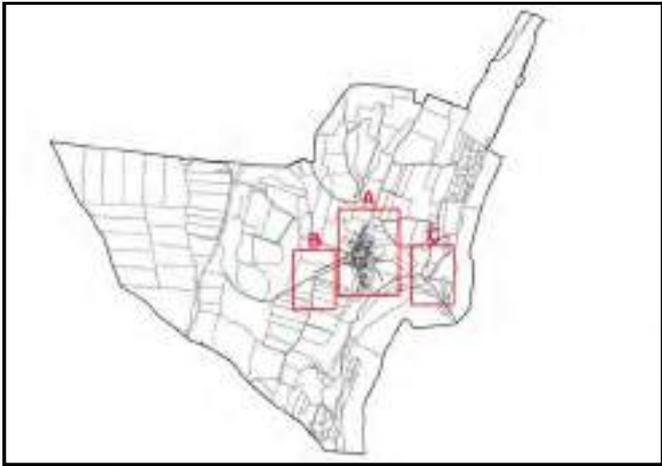
X. MARNÉZIA



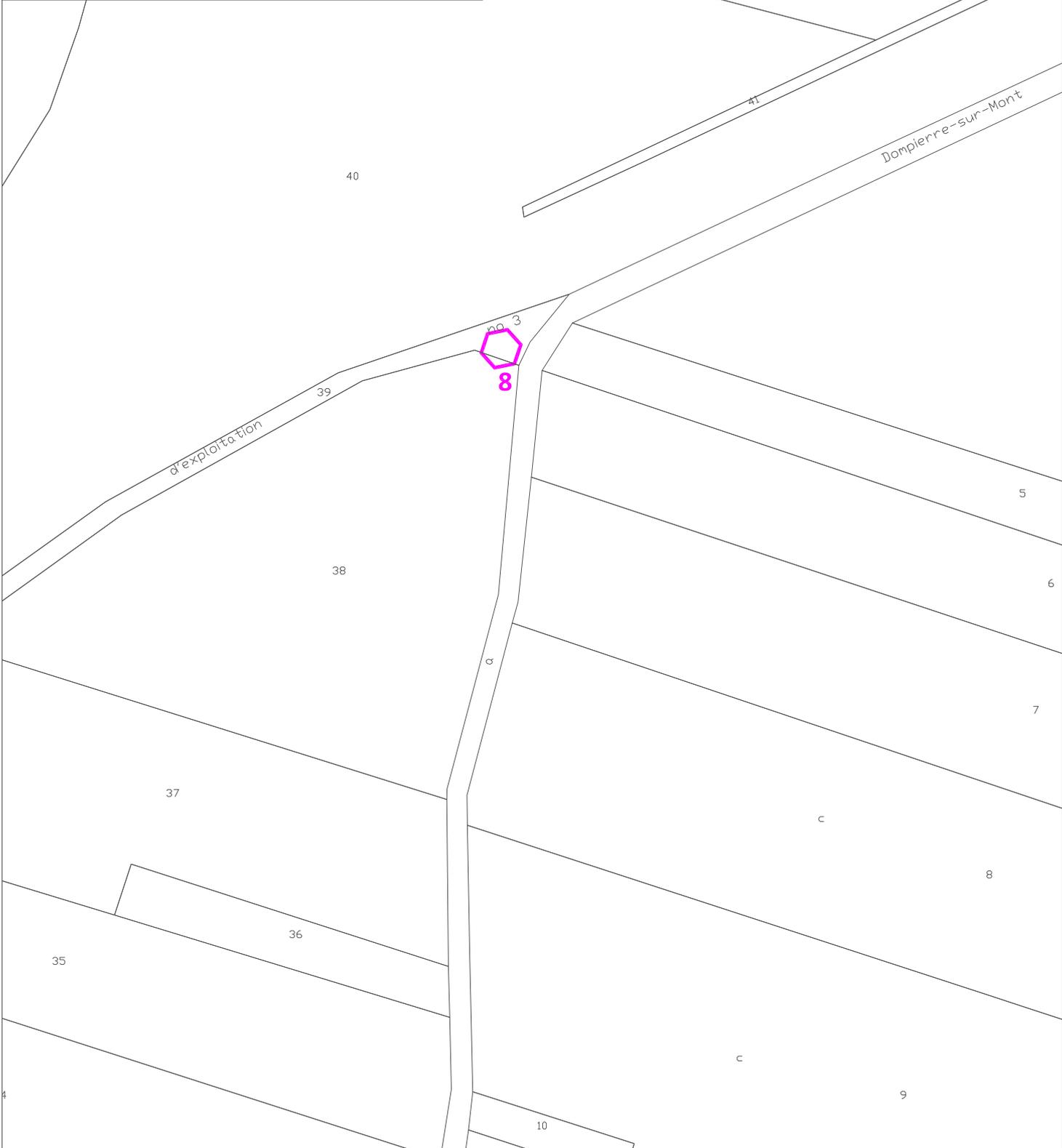
Petit patrimoine - Marnézia
A. Le village

Petit patrimoine - Marnézia

B. Lieu-dit Le Dard

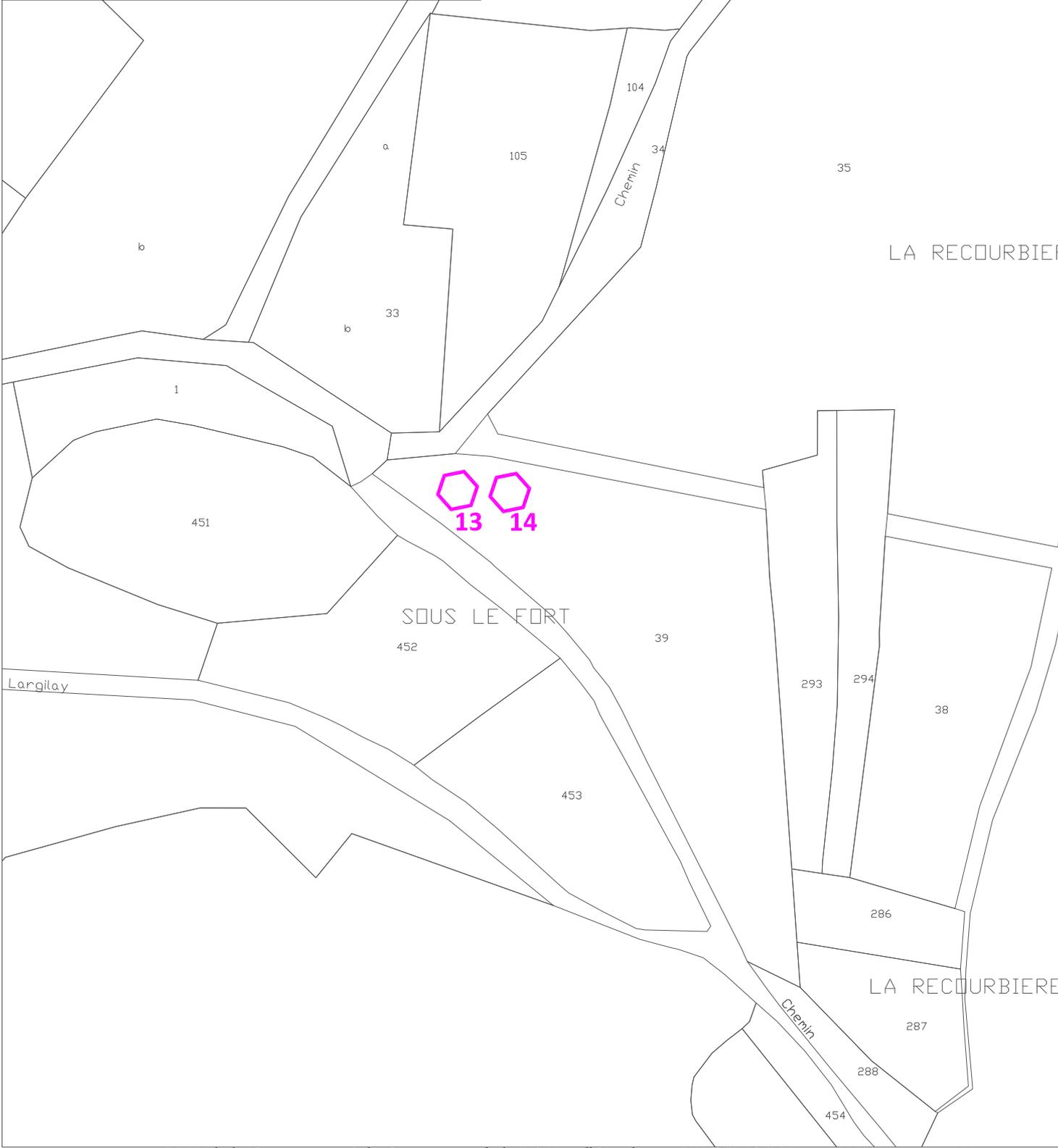
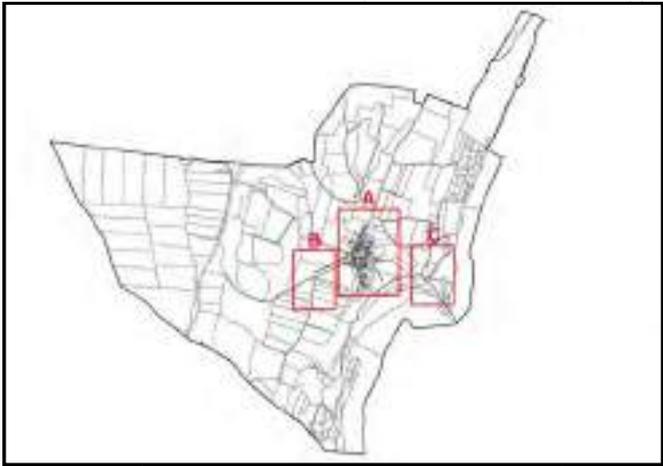


LE DARD



Petit patrimoine - Marnézia

C. Lieu-dit Sous Le Fort

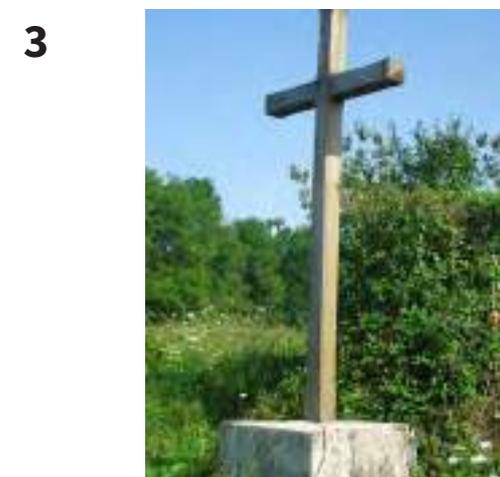




Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	AA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Mur d'enceinte cimetière
Référence cadastrale	AA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

7



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZC n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°59 et 60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Source
Référence cadastrale	ZC n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°53
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XI. MOUTONNE



1

Appellation	Fontaine et puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Eglise
Référence cadastrale	A n°548
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

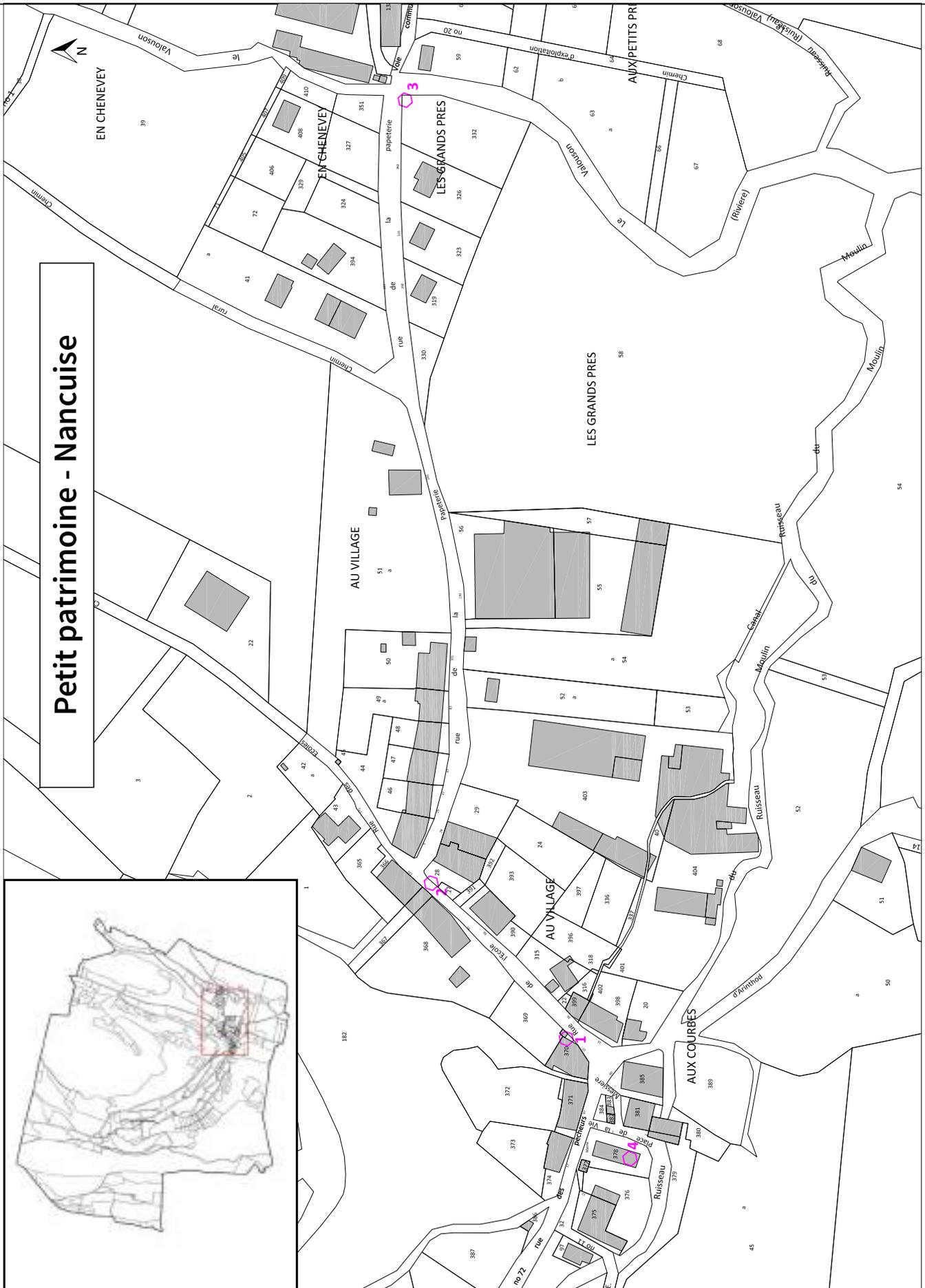
3

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	A n°569
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	A n°640
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XII. NANCUISE



Petit patrimoine - Nancuisse



Appellation	Bouche d'arrosage et incendie
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Bouche d'arrosage et incendie
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

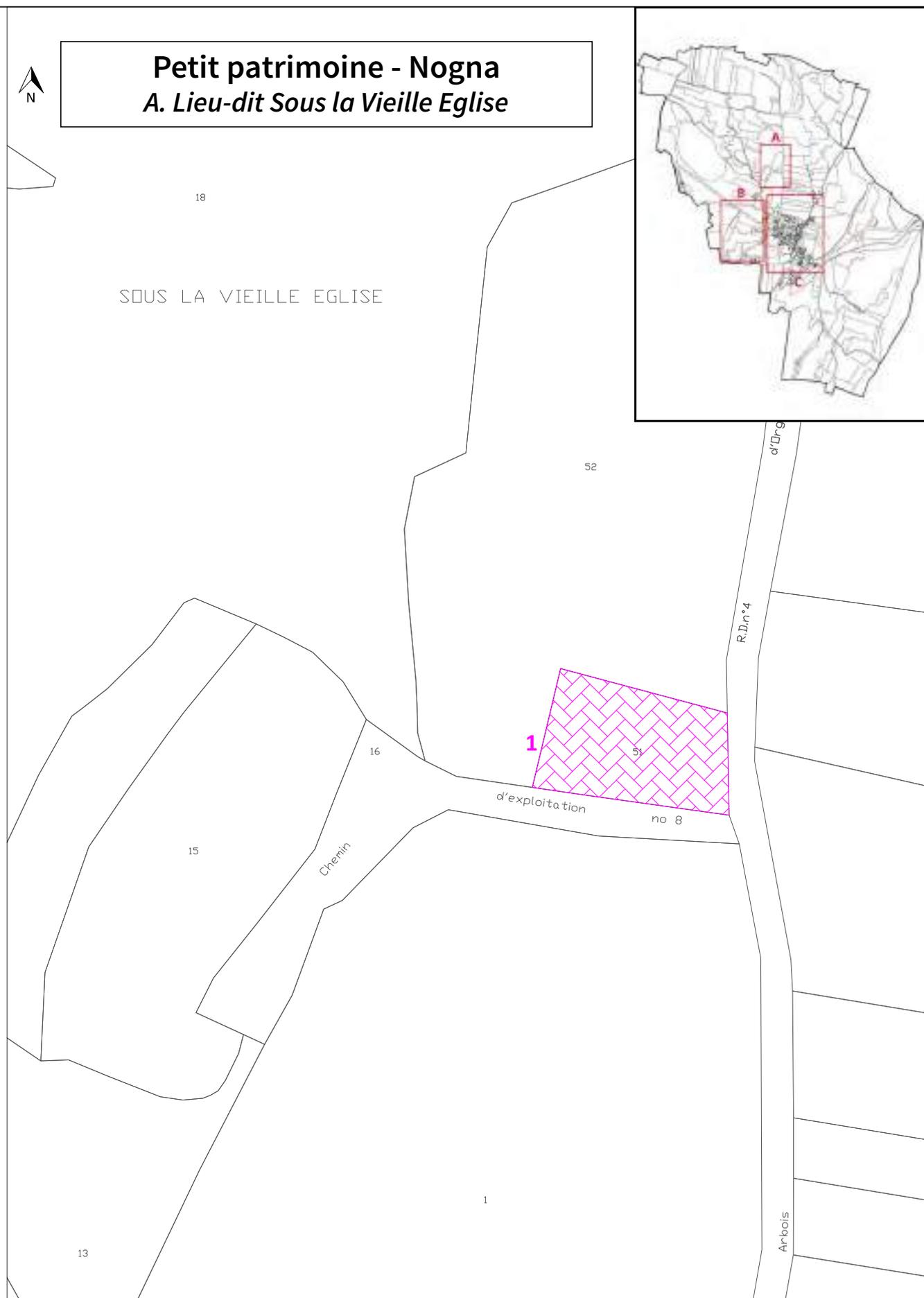


Appellation	Bouche d'arrosage et incendie
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	B n°378
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

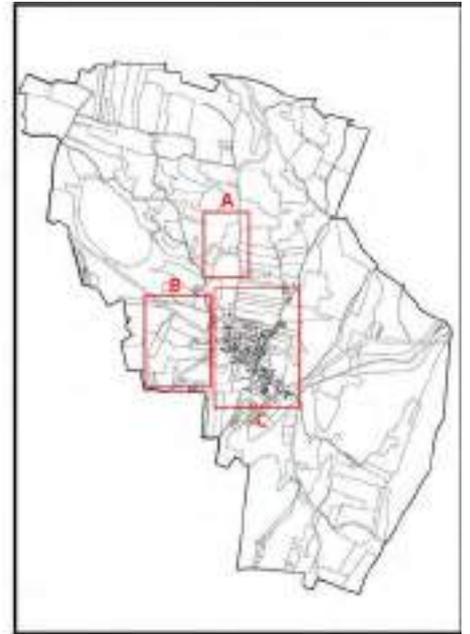
XIII. NOGNA



2



Petit patrimoine - Nogna
B. Lieu-dit L'Aubépin



13



1

Appellation	Fondations d'une église datant du Moyen âge
Référence cadastrale	ZC n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Le verger conservatoire présent sur la parcelle doit être préservé.

2

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Fontaine de la Moutette
Référence cadastrale	AA n°89
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Ancienne gare
Référence cadastrale	ZH n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les façades repérées doivent être conservées. Aucune modification majeure des ouvertures ou de la toiture ne sera acceptée.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZH n°49 et ZH n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Le mur doit être préservé. S'il est démoli, la reconstruction à l'identique est exigée.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	AA n°96
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZD n°29
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Ancienne fontaine du château
Référence cadastrale	B n°453
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Ancien réservoir
Référence cadastrale	B n°310
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine du Faubourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Mur de la Cure
Référence cadastrale	ZH n°3
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Le mur doit être préservé. S'il est démoli, la reconstruction à l'identique est exigée.

13



Appellation	Oratoire et monuments aux morts
Référence cadastrale	ZD n°85
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XIV. ONOZ

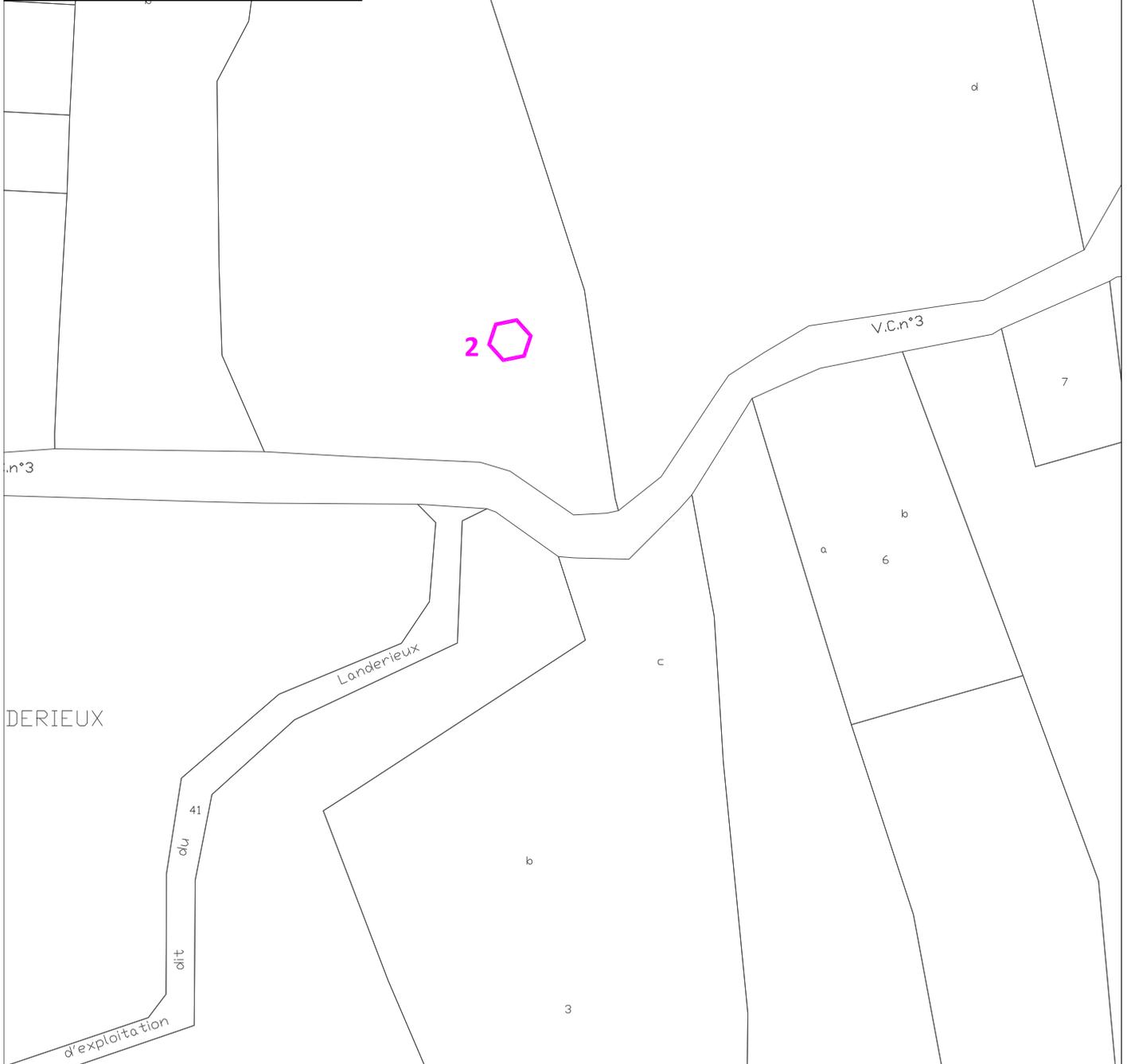
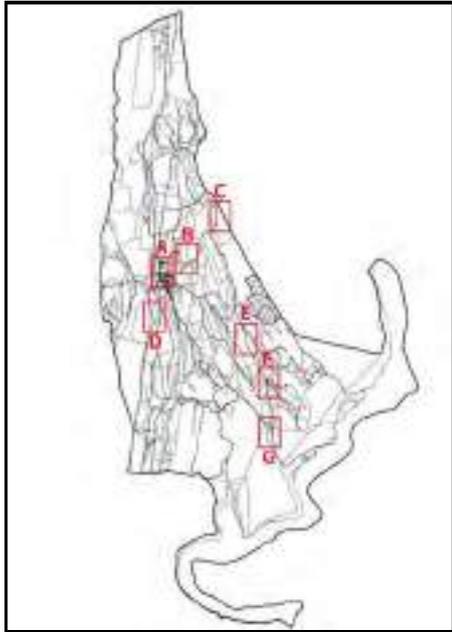


Petit patrimoine - Onoz

B. Lieu-dit Au Landrieux

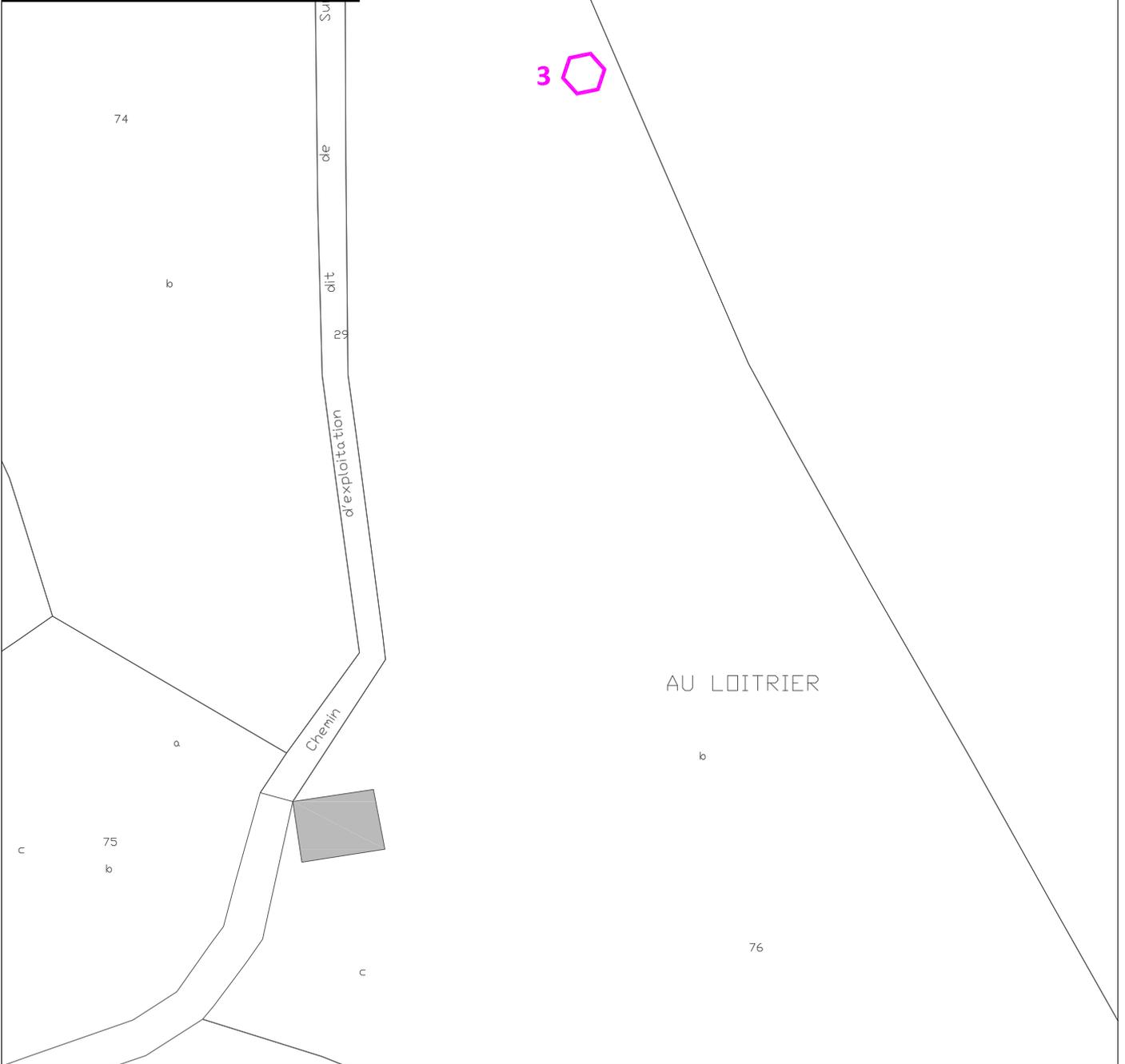
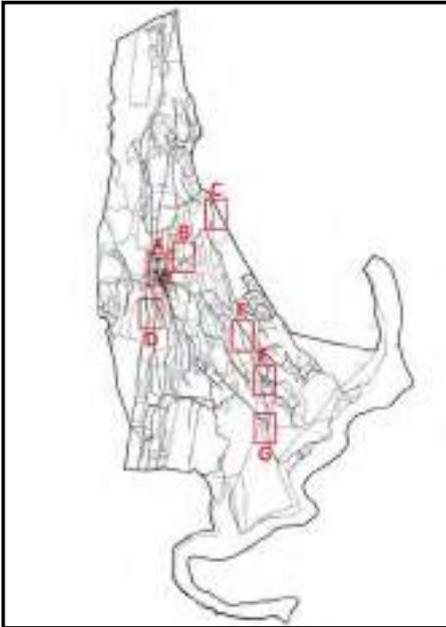


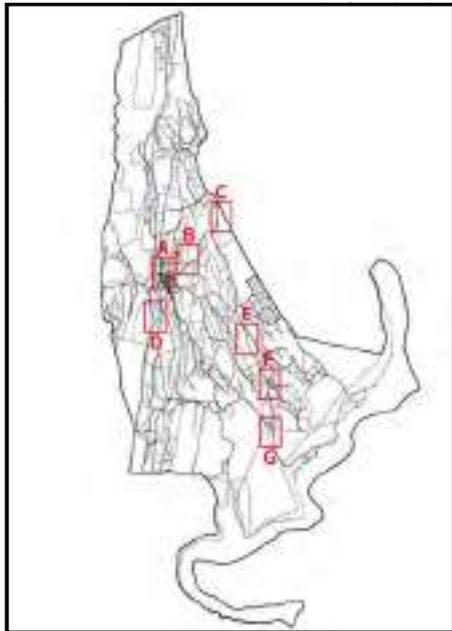
31



Petit patrimoine - Onoz

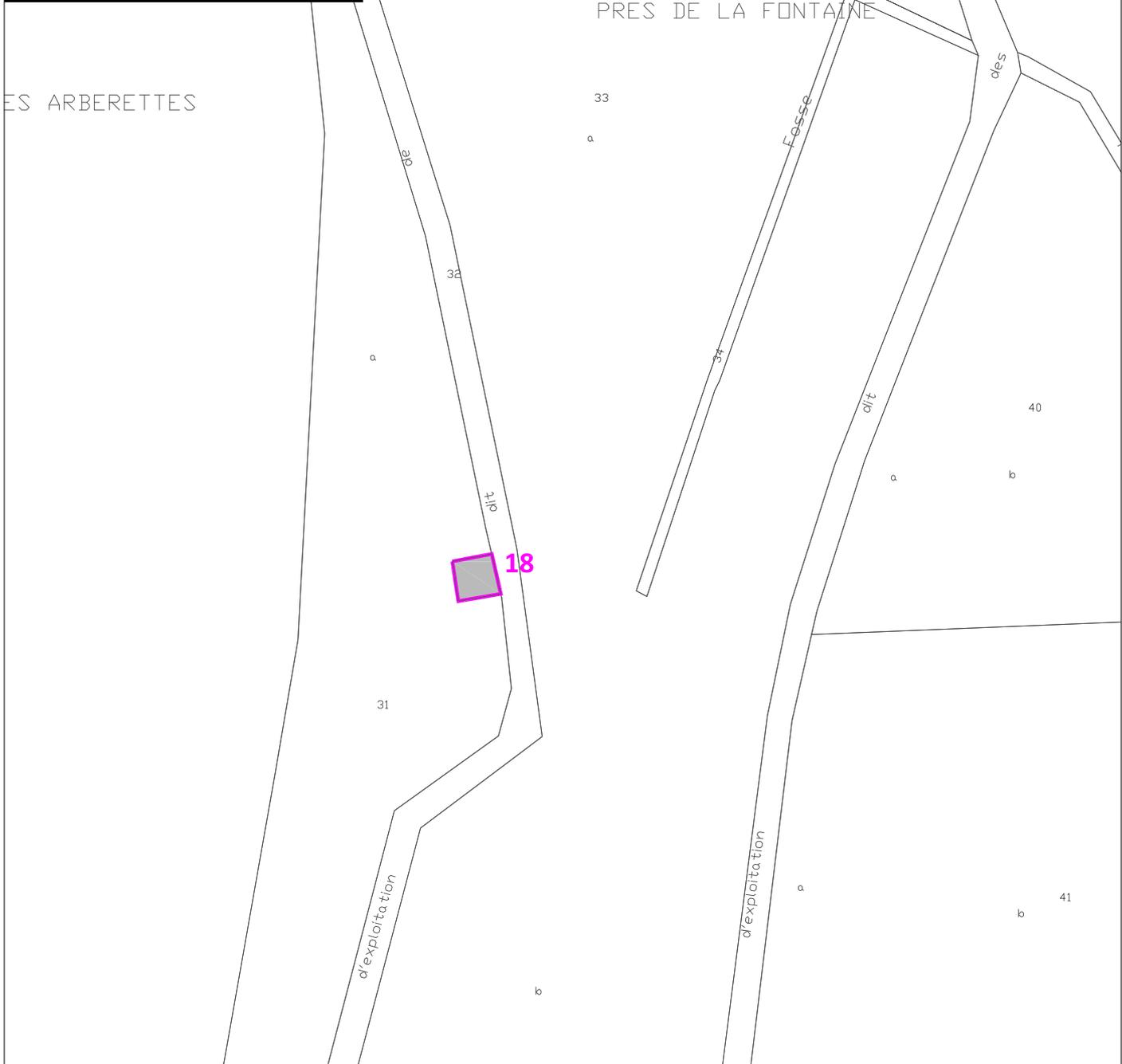
C. Lieu-dit Au Loitrier





Petit patrimoine - Onoz

D. Lieu-dit Près de la Fontaine



Petit patrimoine - Onoz

E. Route de Chavia



c

COMBE DU RAFFOURG

Chemin

21

22

d'exploitation

dit

23

19

15

a

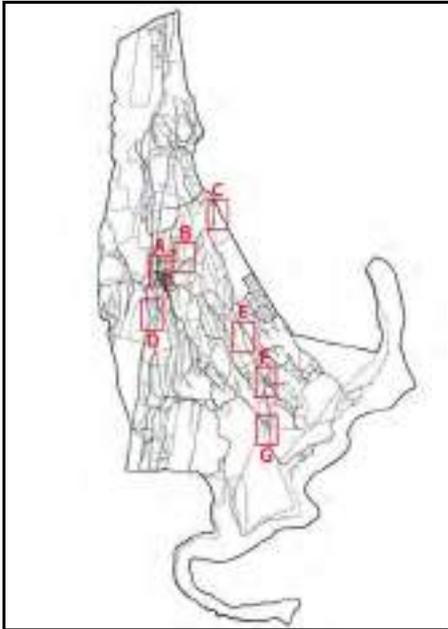
20

AUX BOURLACHES

LES CHAZAL

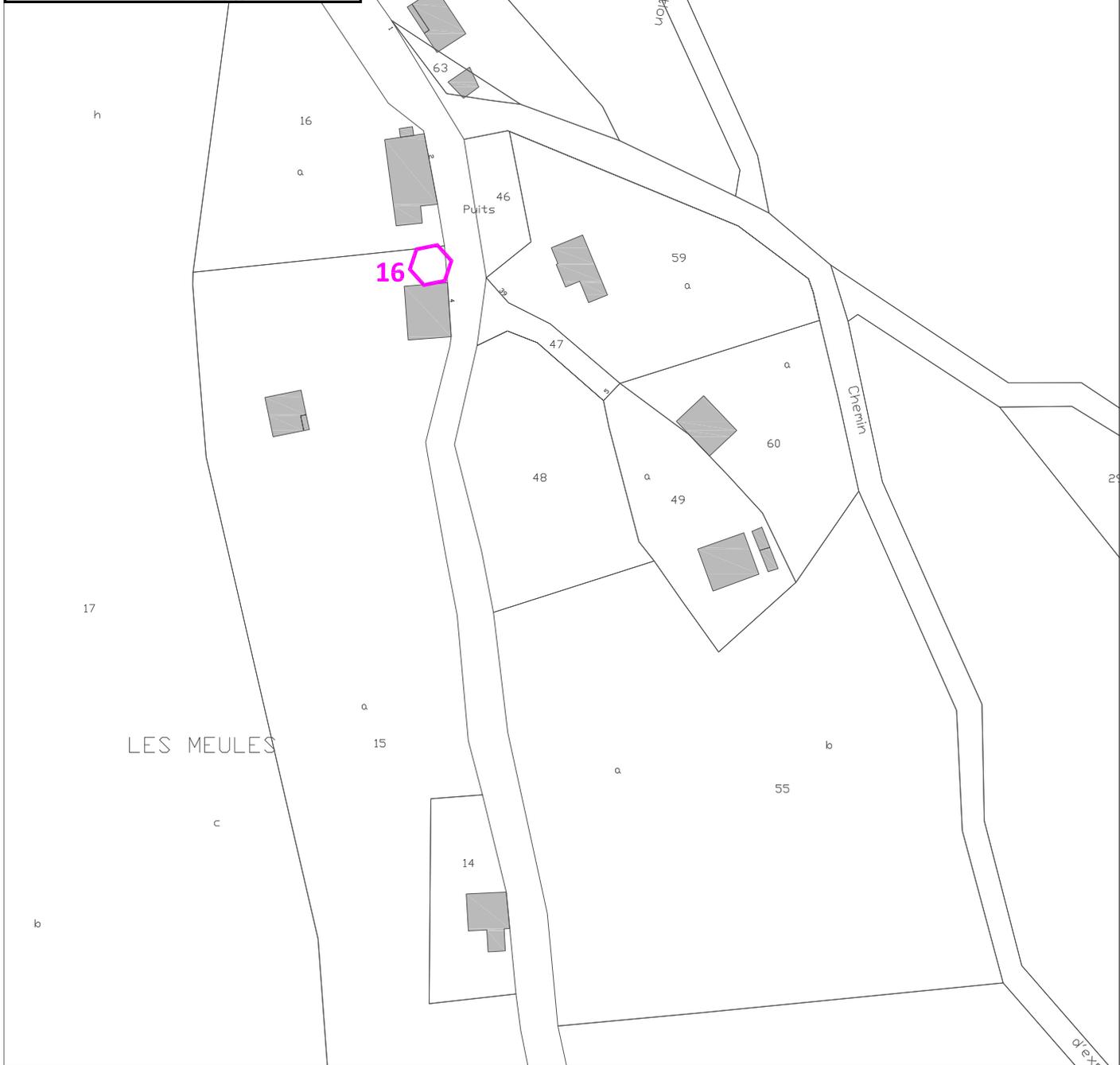
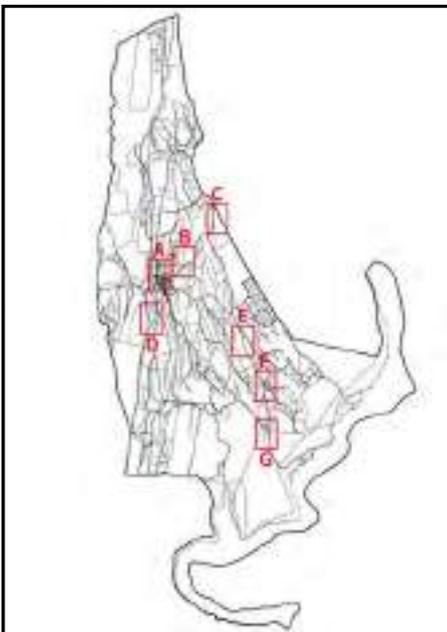
b

c



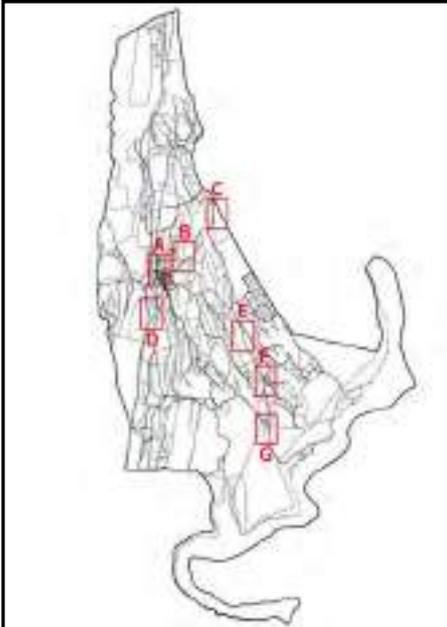
Petit patrimoine - Onoz

F. Hameau de Chavia



Petit patrimoine - Onoz

G. Lieu dit Près de Bussy



1

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	ZC n°34
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Vestiges du château de Virechatel
Référence cadastrale	ZC n°76
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et entretenir le site.

4



Appellation	Mairie
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.</p> <p>Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Se référer aux percements déjà existants sur le bâti. Interdire le percement de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.</p>

5



Appellation	École
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.</p> <p>En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.</p>

6



Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.</p>

7



Appellation	Portail d'enceinte
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Ancien café hôtel Delacroix
Référence cadastrale	ZD n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Pour la partie cave, possibilité d'ouverture tout en se référant aux percements déjà existants sur le bâti (ouvertures plus hautes que larges). Interdire la création de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.

9



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Ancienne cure
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.</p> <p>Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Se référer aux percements déjà existants sur le bâti. Interdire le percement de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.</p>

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Les ouvertures nécessaires pour permettre l'accès à la ou les parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et doivent être réalisées avec le plus grand soin.</p>

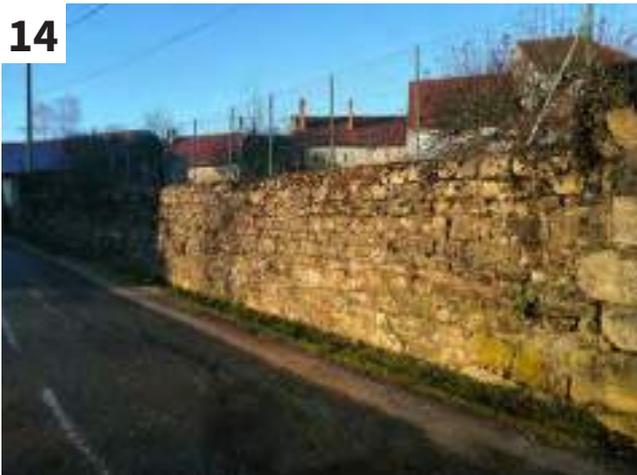
12



Appellation	Fontaine / Source
Référence cadastrale	ZD n°50
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	<p>Conserver, préserver et entretenir le site. En cas de réfection et/ou de restauration, il y aura nécessité de conserver la voûte de pierre comme existante.</p>

13

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZD n°53
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°21
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Les ouvertures nécessaires pour permettre l'accès à la ou les parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et doivent être réalisées avec le plus grand soin

15

Appellation	Lavoir-fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16

Appellation	Ancien portail de Chavia
Référence cadastrale	ZK n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Croix de Chavia
Référence cadastrale	ZK n°54
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	La Tuilerie
Référence cadastrale	ZE n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver et préserver.

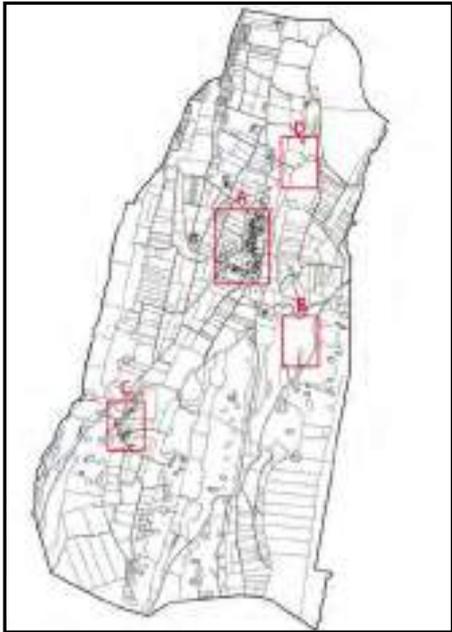
19



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XV. PIMORIN



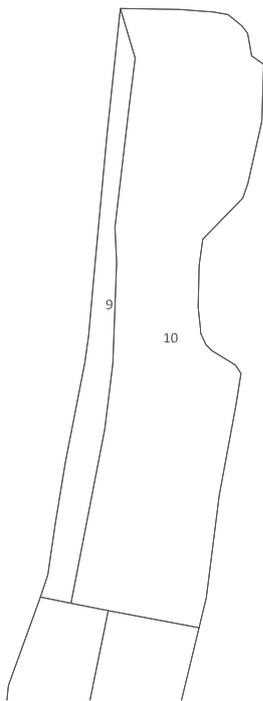


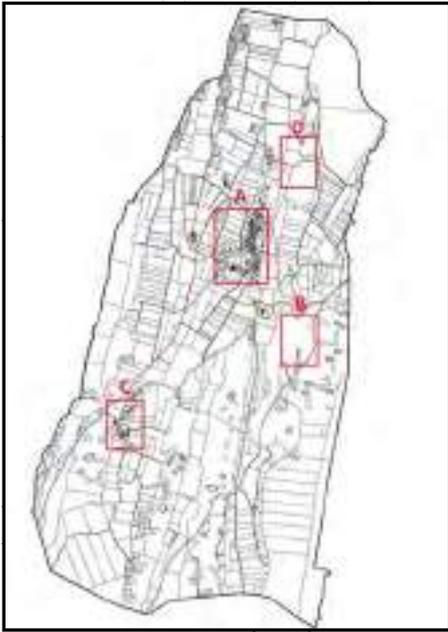
Petit patrimoine - Pimorin
B. Près du lieu-dit Premeron



5

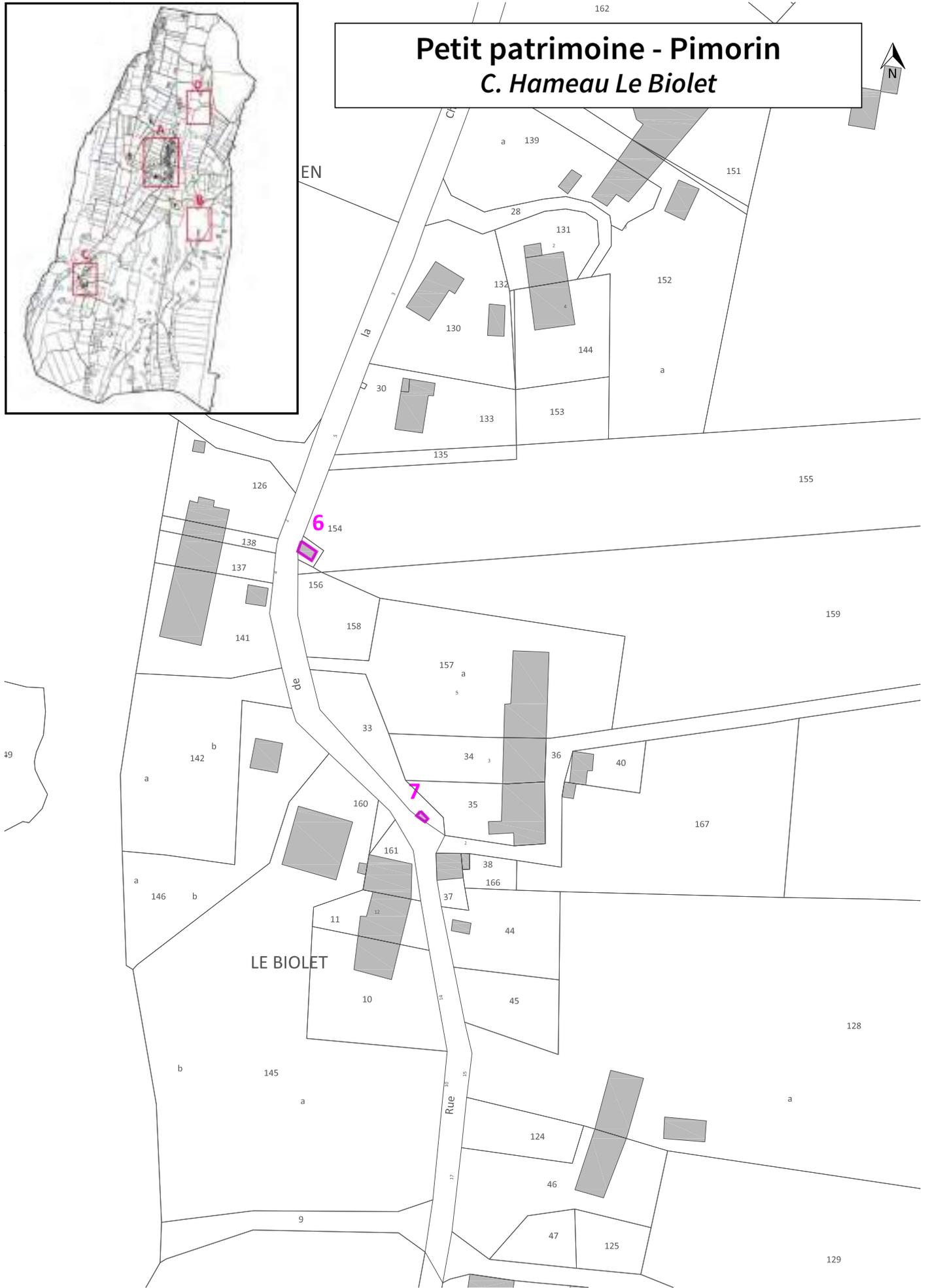
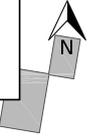
68

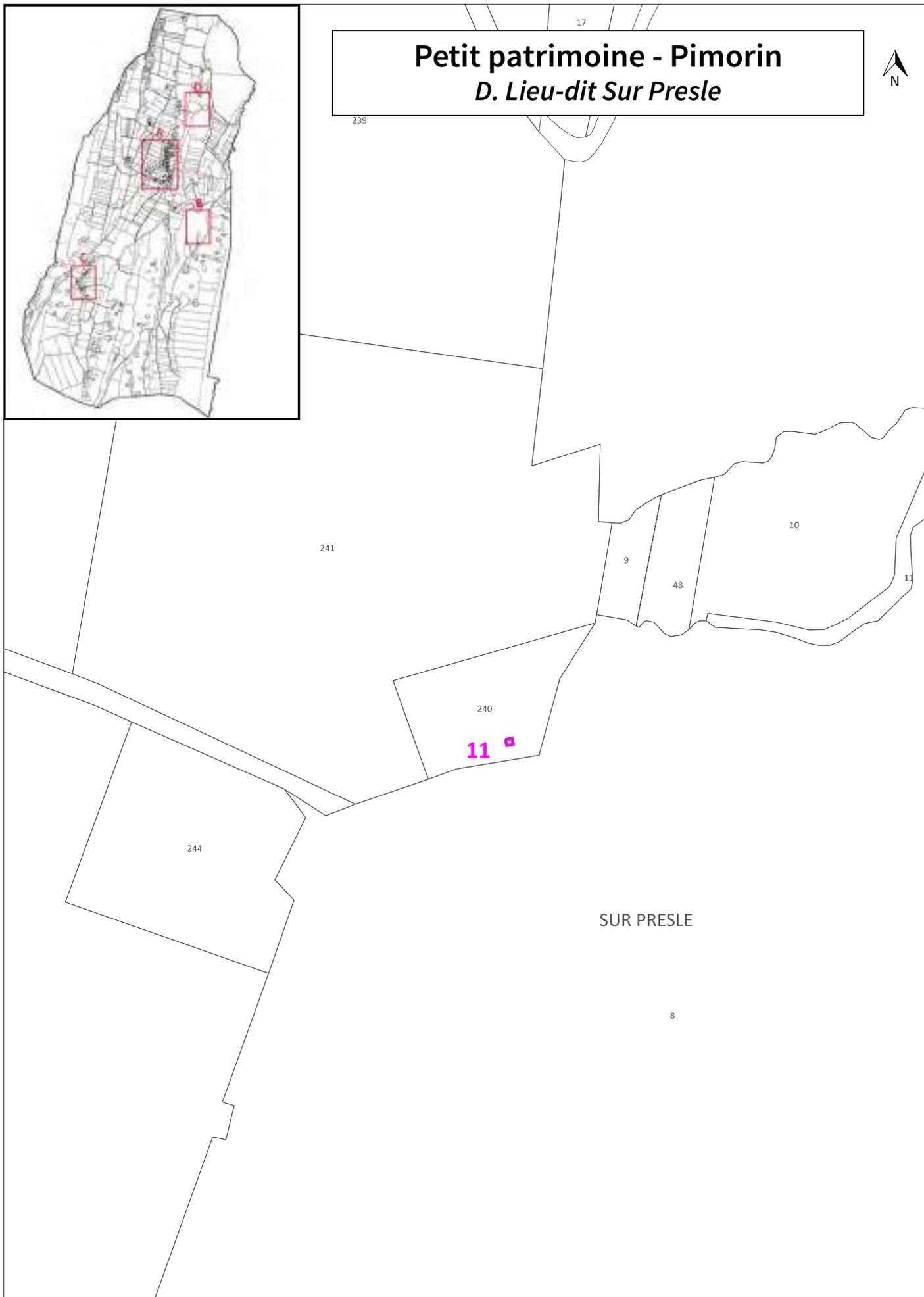




Petit patrimoine - Pimorin

C. Hameau Le Biolet







Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZC n°81
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°90
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	AC n°68
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	ZI n°154
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Lavoir - Fontaine
Référence cadastrale	ZI n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°67
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10

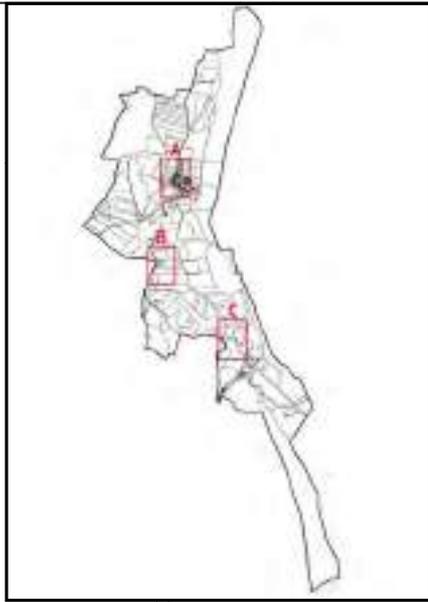
Appellation	Fontaine de Prele
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11

Pas de photographie fournie

Appellation	Ancien captage d'eau
Référence cadastrale	ZA n°240
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XVI. PLAISIA



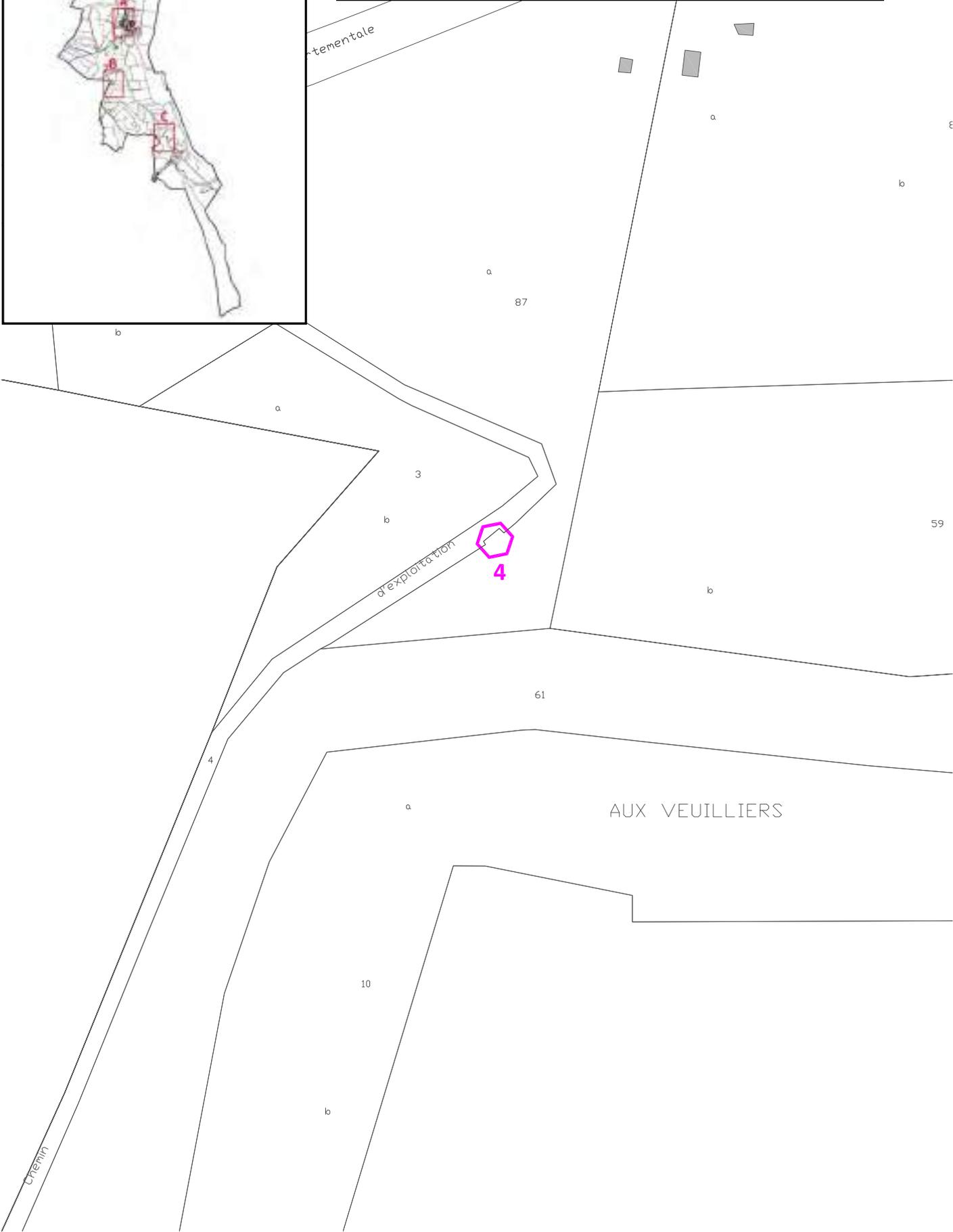
Petit patrimoine - Plaisia A. Le village

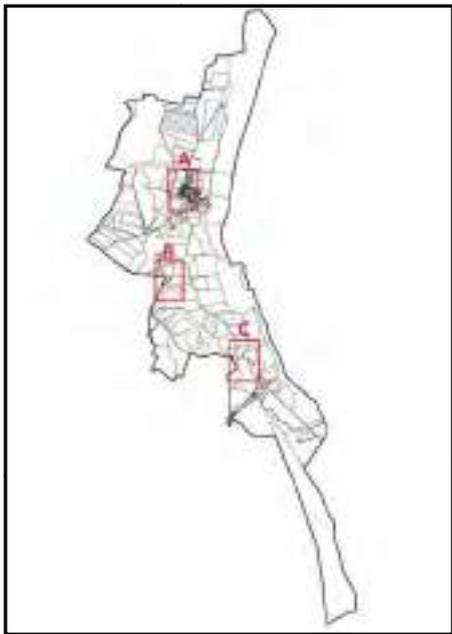




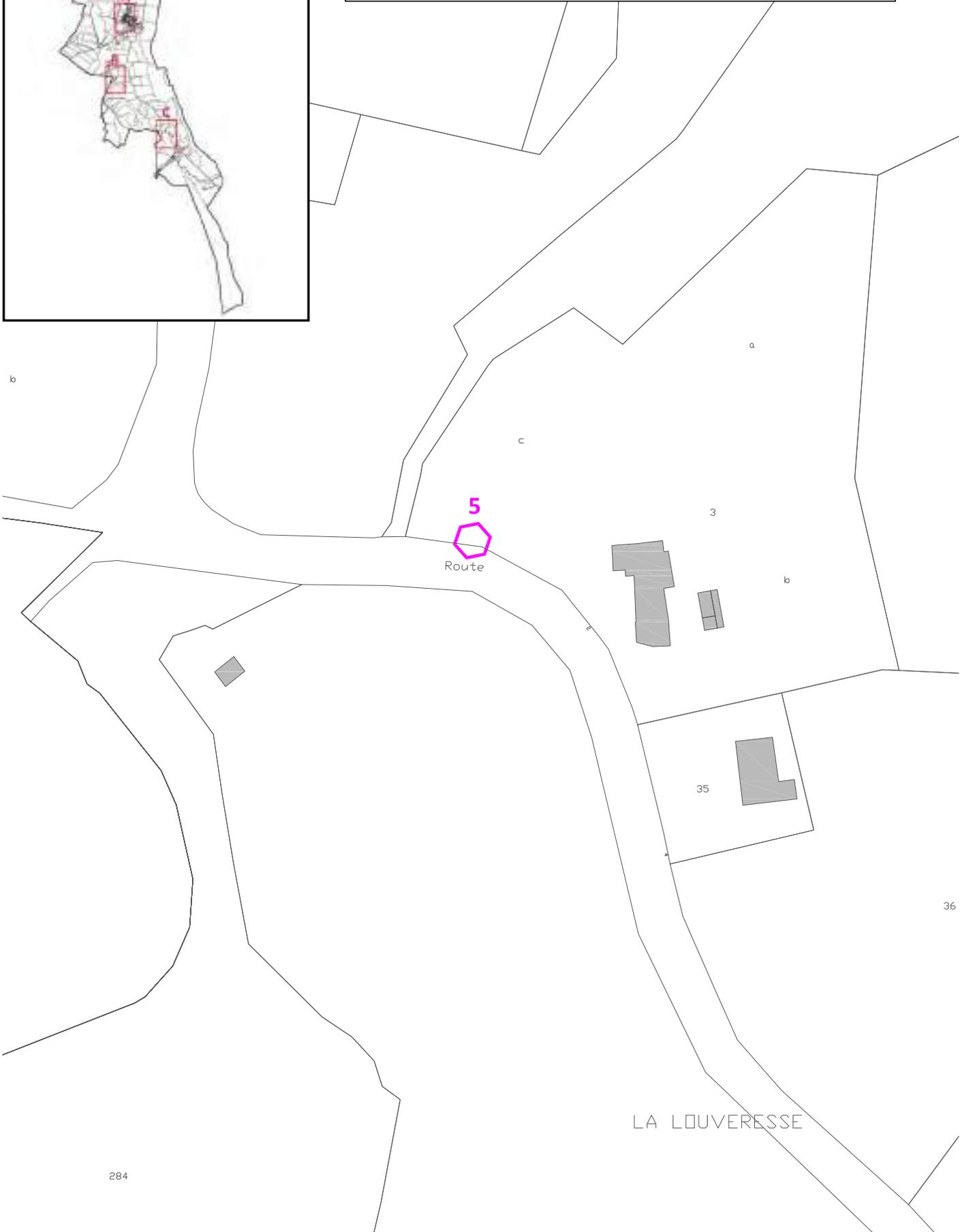
Petit patrimoine - Plaisia

B. Lieu-dit Aux Veulliers





Petit patrimoine - Plaisia
C. Près du Hameau de la Louveresse





Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



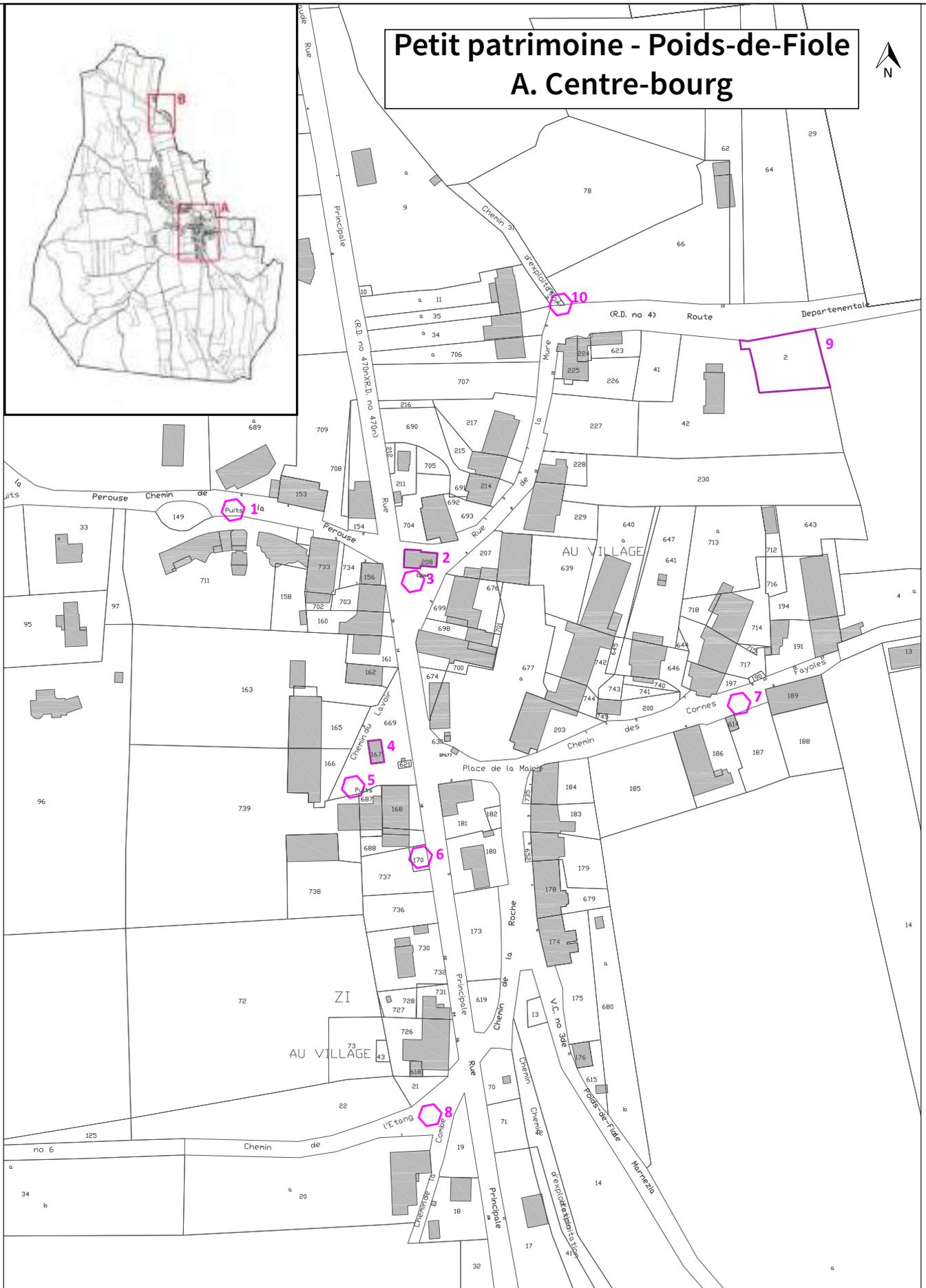
Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZC n°87
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



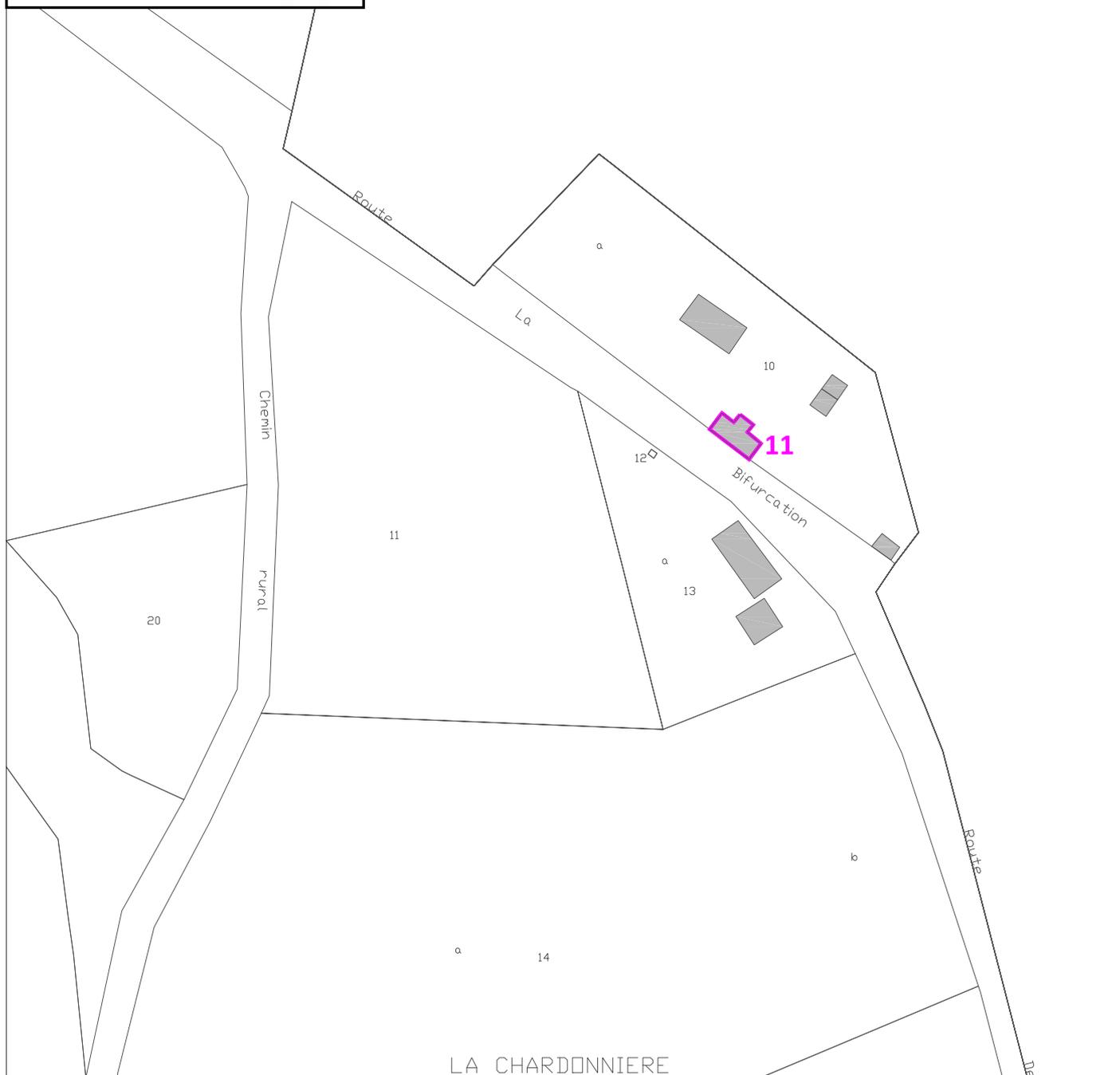
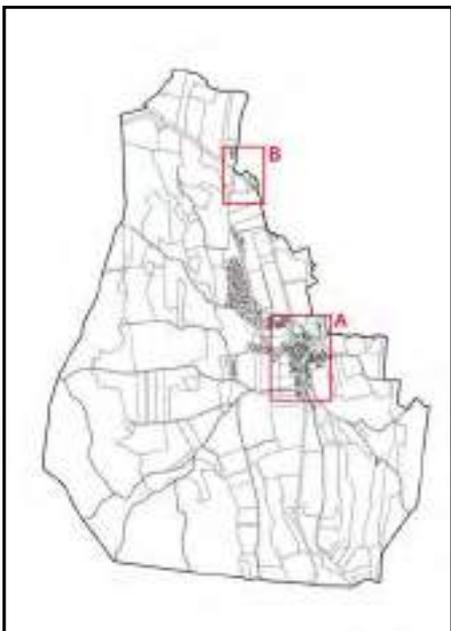
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°3
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XVII. POIDS-DE-FIOLE



Petit patrimoine - Poids-de-Fiole

B. La Chardonnière



1

Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Puits et réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	B n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Puits romains
Référence cadastrale	B n°669
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	B n°170
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine citerne
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur du cimetière
Référence cadastrale	ZH n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



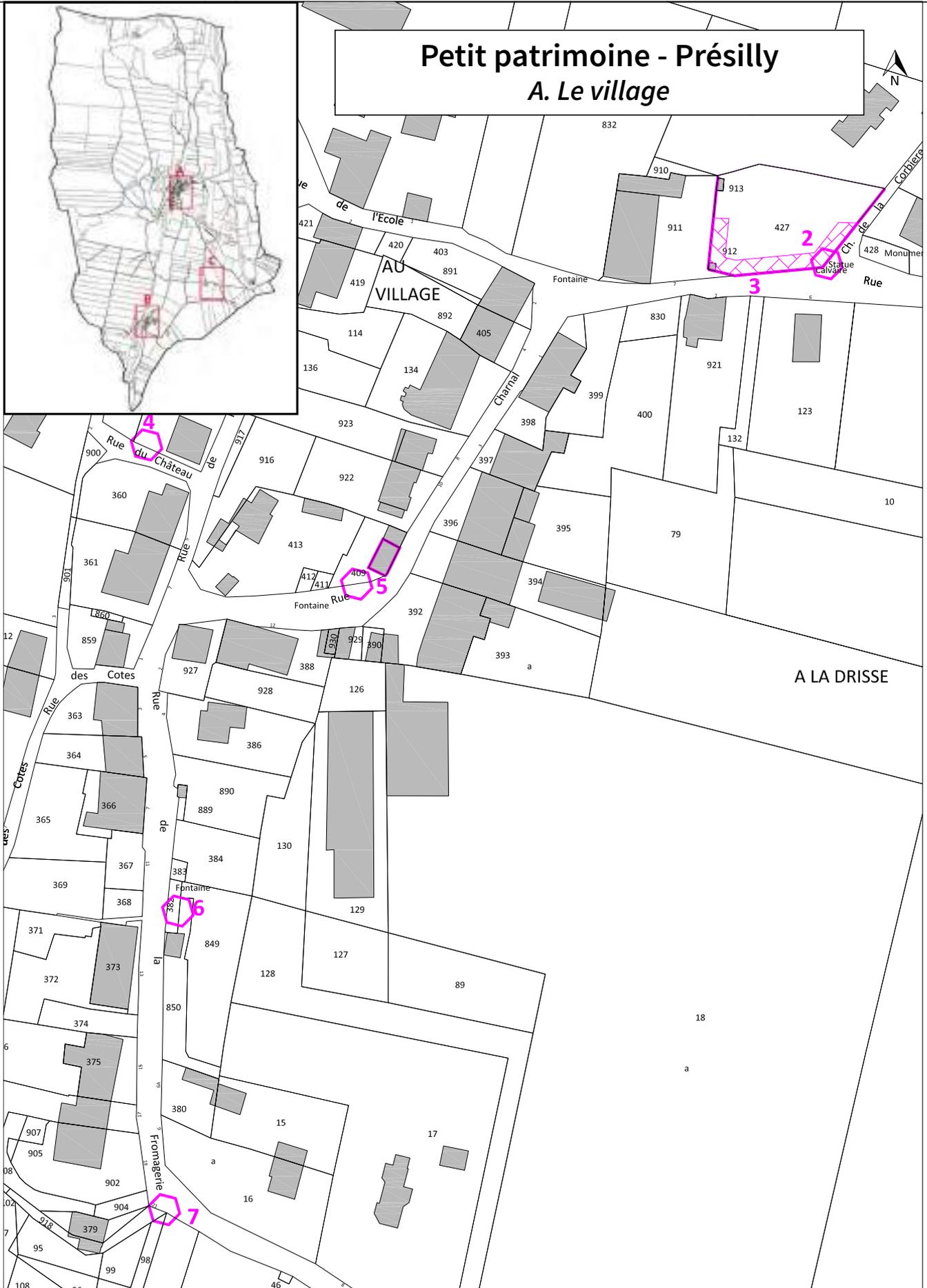
Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11

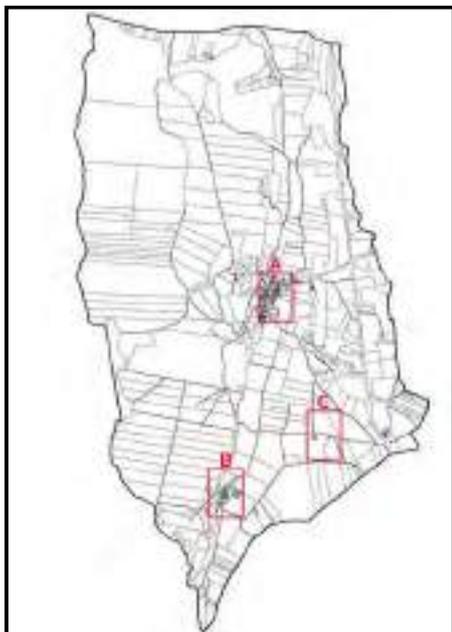


Appellation	Ancienne gare
Référence cadastrale	ZB n°10
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les façades repérées doivent être conservées. Aucune modification majeure des ouvertures ou de la toiture ne sera acceptée.

XVIII. PRÉSILLY







Petit patrimoine - Présilly

C. Lieu-dit Saint-Georges



1

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°16
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

2

Appellation	Vierge et Calvaire
Référence cadastrale	B n°427
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

3

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	B n°427
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. Une partie du jardin située à l'arrière du mur devra être préservée de toute urbanisation.

4

Appellation	Citerne
Référence cadastrale	B n°359
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5

Appellation	Citerne et fontaine
Référence cadastrale	B n°409
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	B n°382
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	B n°918
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8

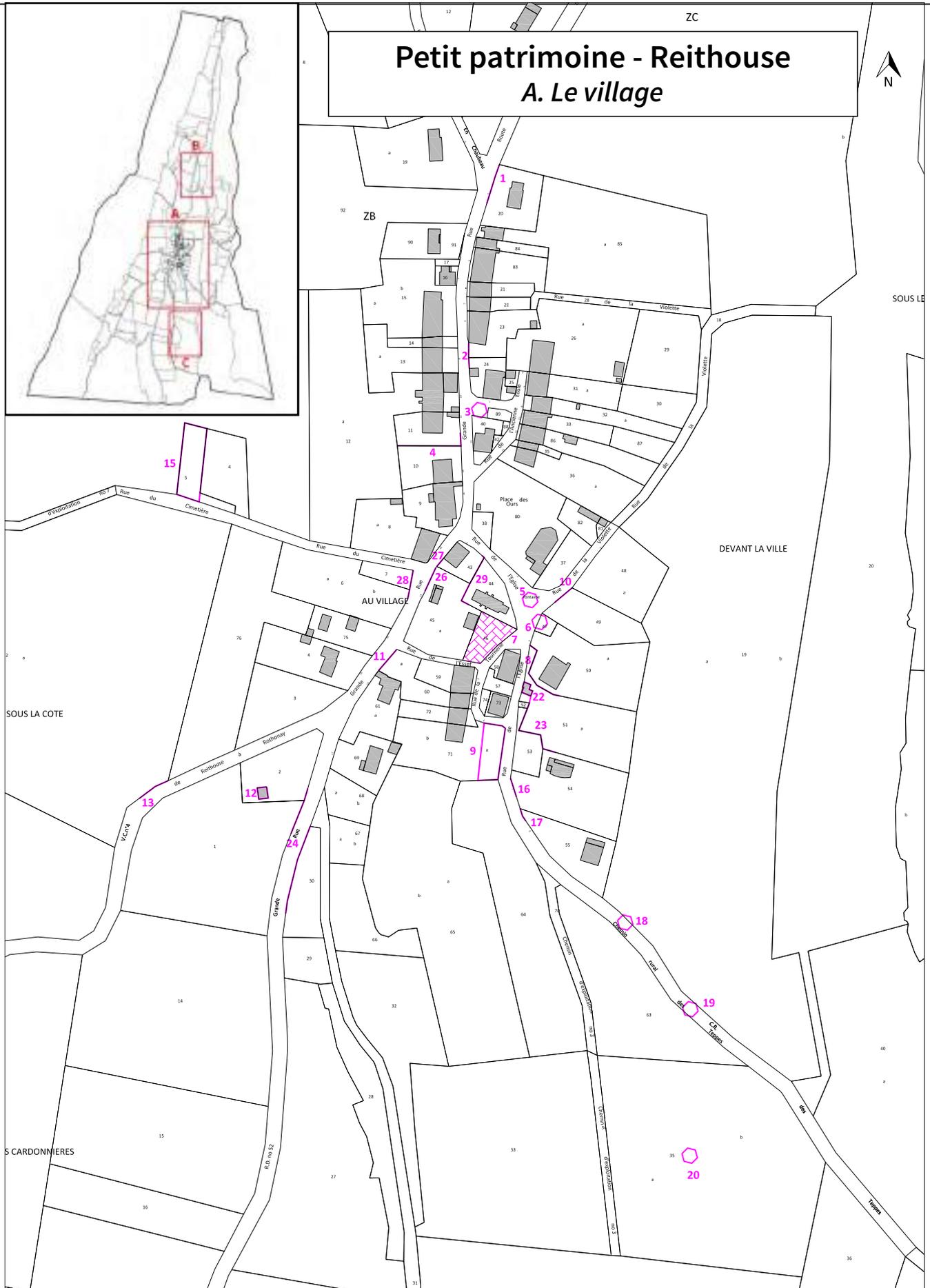
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

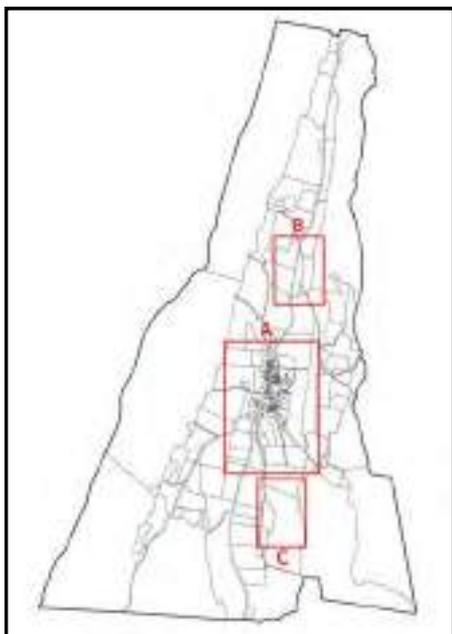
9



Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

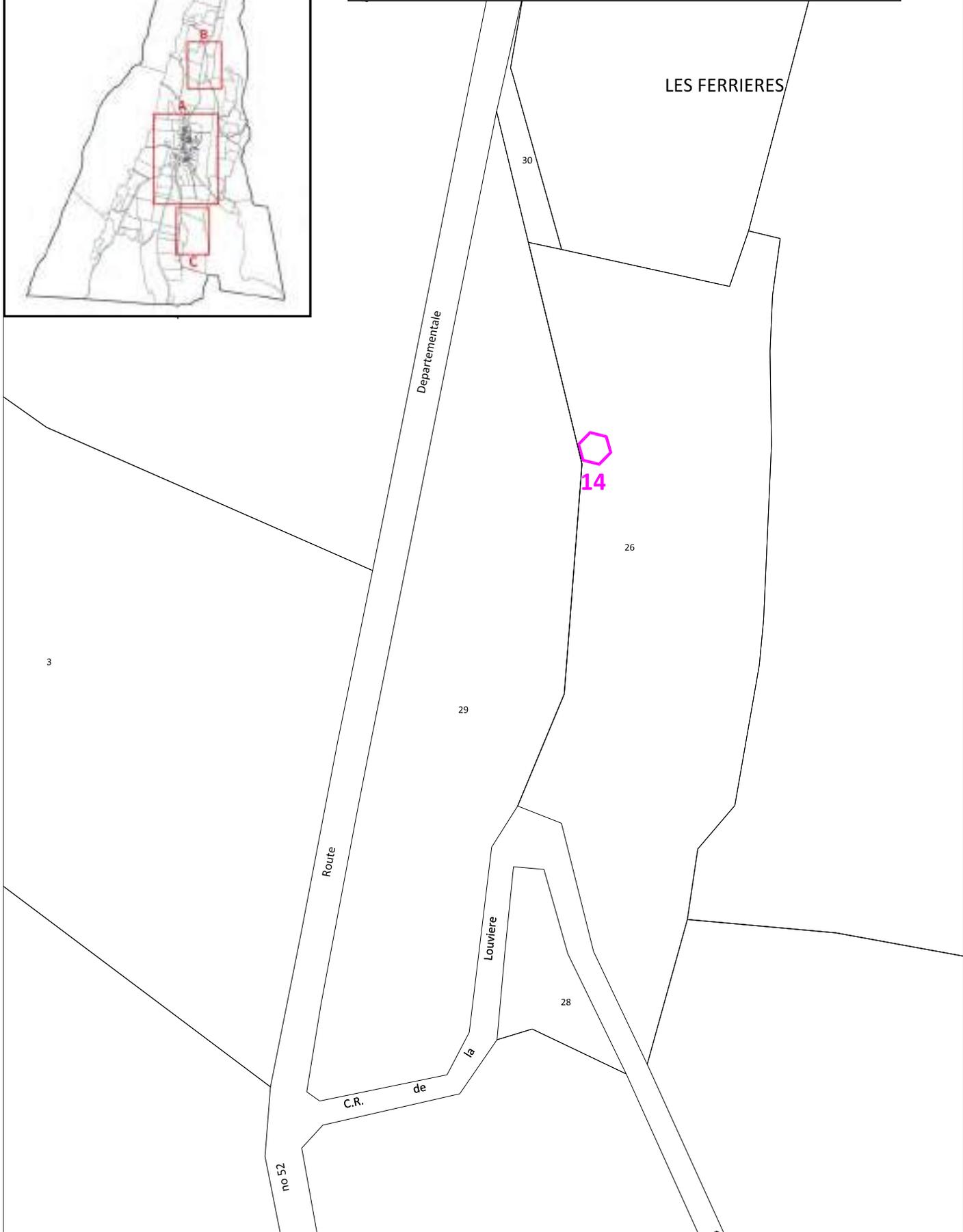
XIX. REITHOUSE





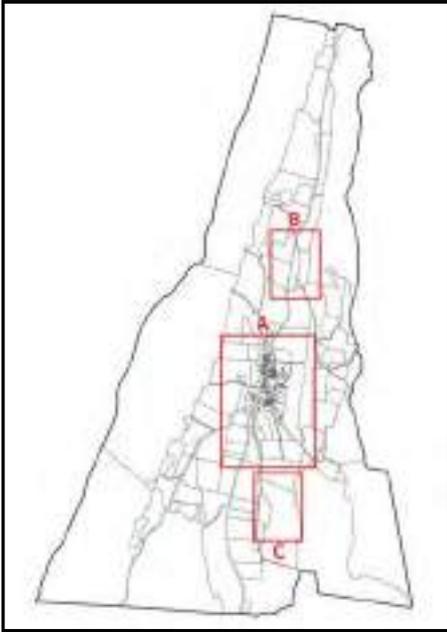
Petit patrimoine - Reithouse

B.Lieu-dit Les Ferrières



Petit patrimoine - Reithouse

C. Lieu-dit Domvyon





Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°20
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°23 et n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Borne-fontaine Citerne incendie
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6



Appellation	Fontaine Citerne incendie
Référence cadastrale	ZB n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

7



Appellation	Espace d'agrément
Référence cadastrale	ZB n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

8



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°49
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZC n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

14

Appellation	Fontaine romaine
Référence cadastrale	ZD n°26
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15

Appellation	Mur d'enceinte du cimetière
Référence cadastrale	ZC n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°54
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°55
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

18

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20

Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°35
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

21

Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°38
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

22

Appellation	Ancien four à pain / porcherie
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

23

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

24

Appellation	Murs en pierre
Référence cadastrale	ZB n°1,2 et ZA n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ces murs doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

25



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

26



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°45
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

27



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°43
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

28



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°6 et 7
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

29



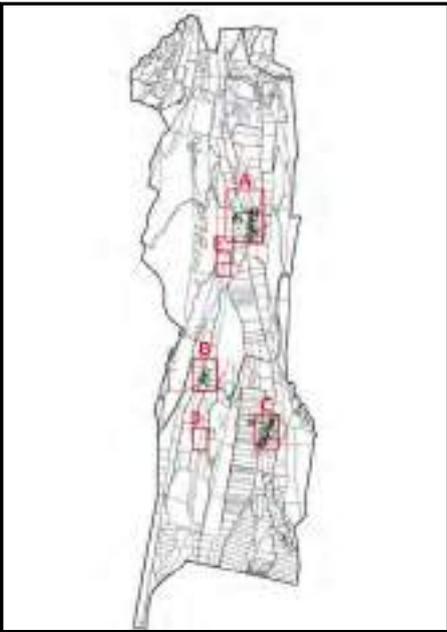
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

XX. ROTHONAY



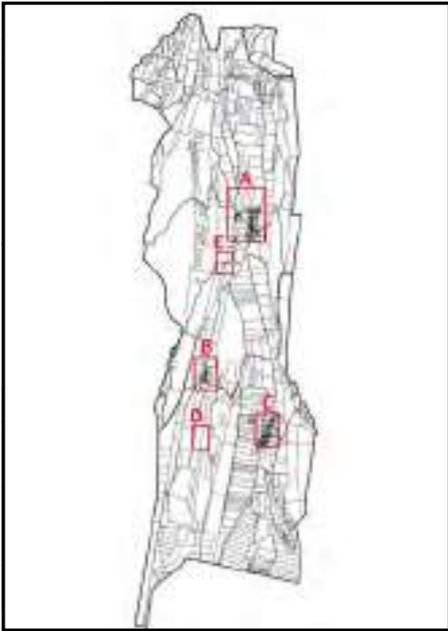
Petit patrimoine - Rothonay

B. Hameau de Montséria

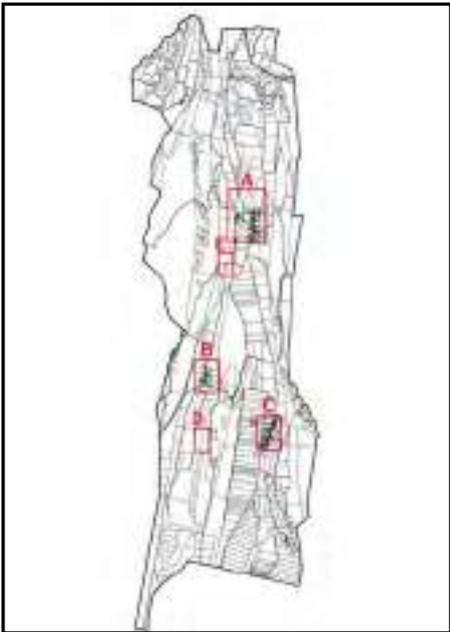


Petit patrimoine - Rothonay

C. Hameau d'Echaila



Petit patrimoine - Rothonay
D. Lieu-dit La Crétez



COTE DU CRETEZ

21

20

15

Montseria

Petit patrimoine - Rothernay

E. Lieu-dit L'Engourne



1

2

a

Chemin

de

91

92

16



b

c

b

14

a

1

Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	ZA n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	C n°885, n°886 et n°888
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

5



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZB n°32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	E n°386
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Travail à ferrer
Référence cadastrale	D n°252
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15

Appellation	Château d'eau (fontaine de Montséria)
Référence cadastrale	ZH n°21
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

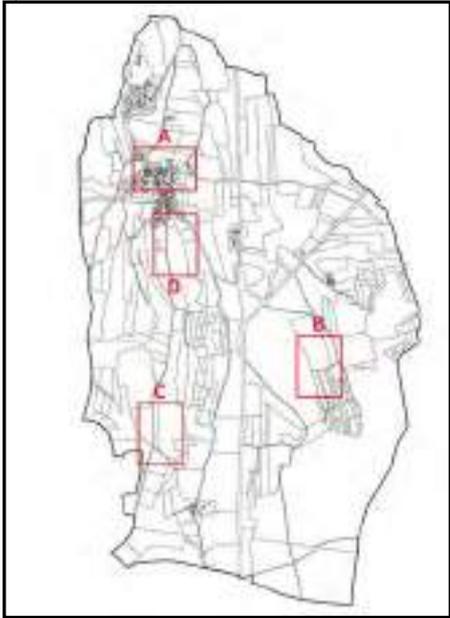
16

Appellation	Château d'eau (fontaine de Rothonay)
Référence cadastrale	ZC n°92
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	E n°368
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Petit patrimoine - Saint-Maur

B. Lieu-dit En Première



52

55

EN PREMIERE

dit

BOIS DU

Chemin 53

d'exploitation

no9

54

3

159

162

161

158

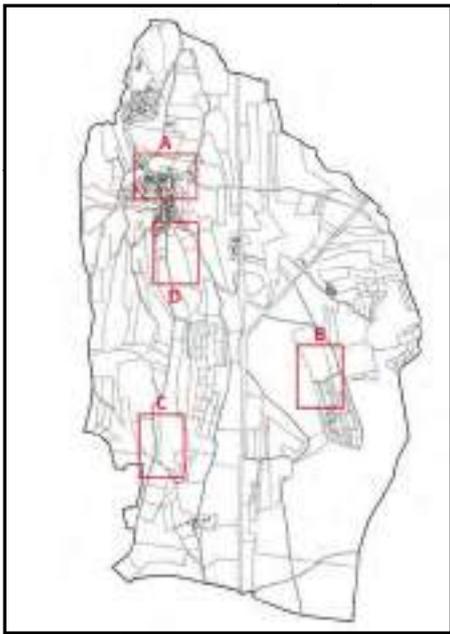
160

50

51

291

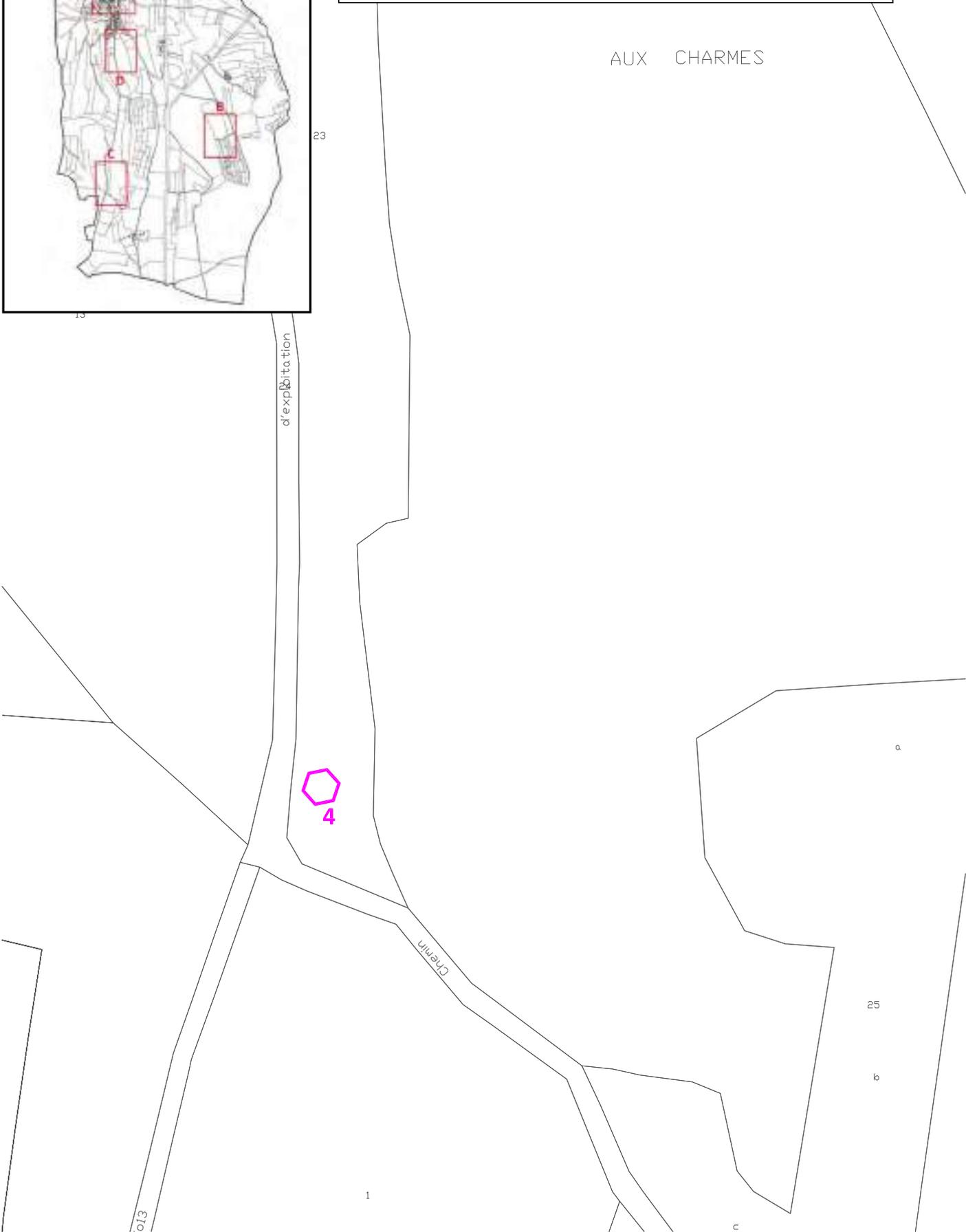
292



22

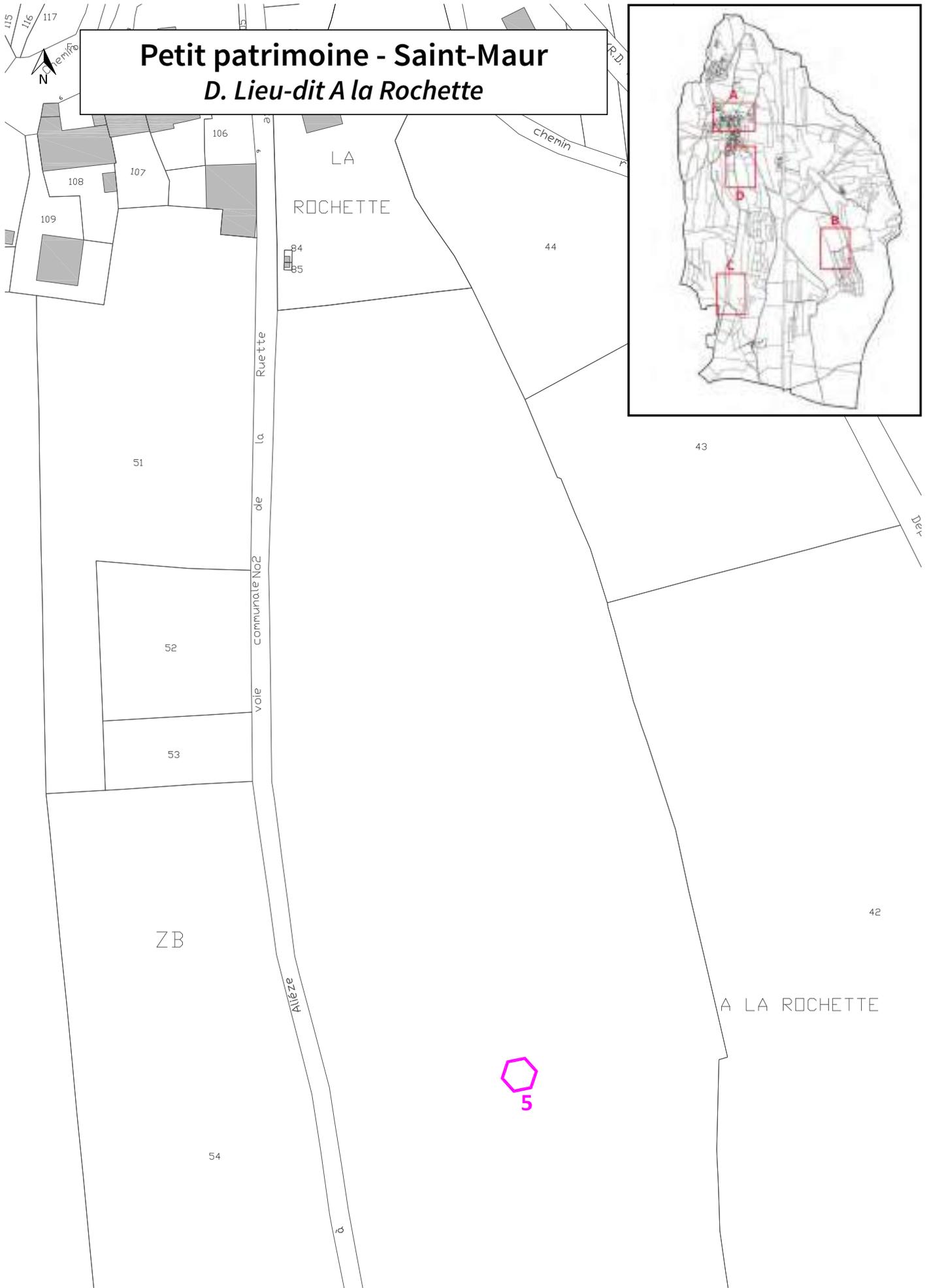
Petit patrimoine - Saint-Maur

C. Lieu-dit Aux Charmes



Petit patrimoine - Saint-Maur

D. Lieu-dit A la Rochette



1

Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZA n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Pas de photographie fournie

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

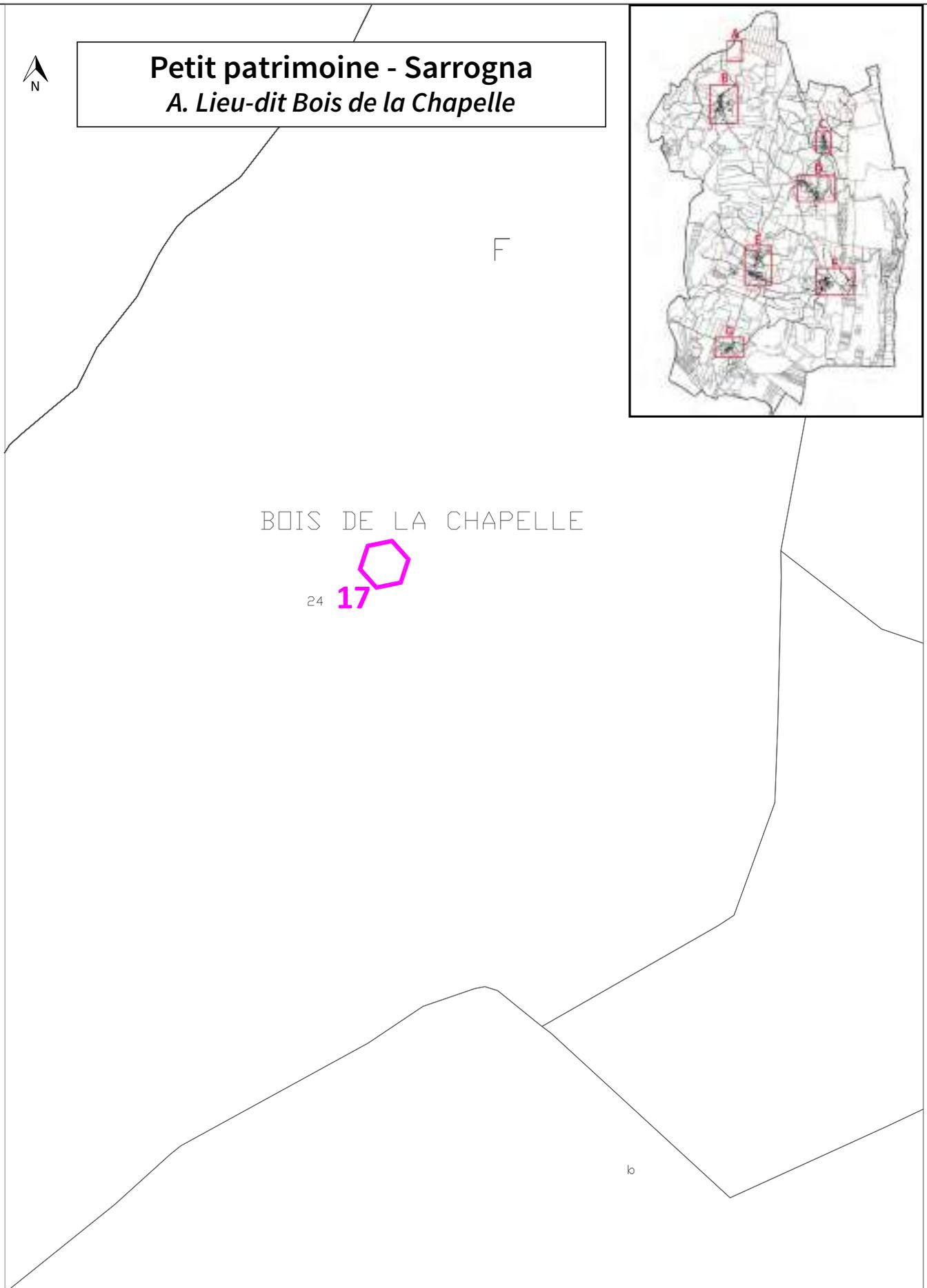
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

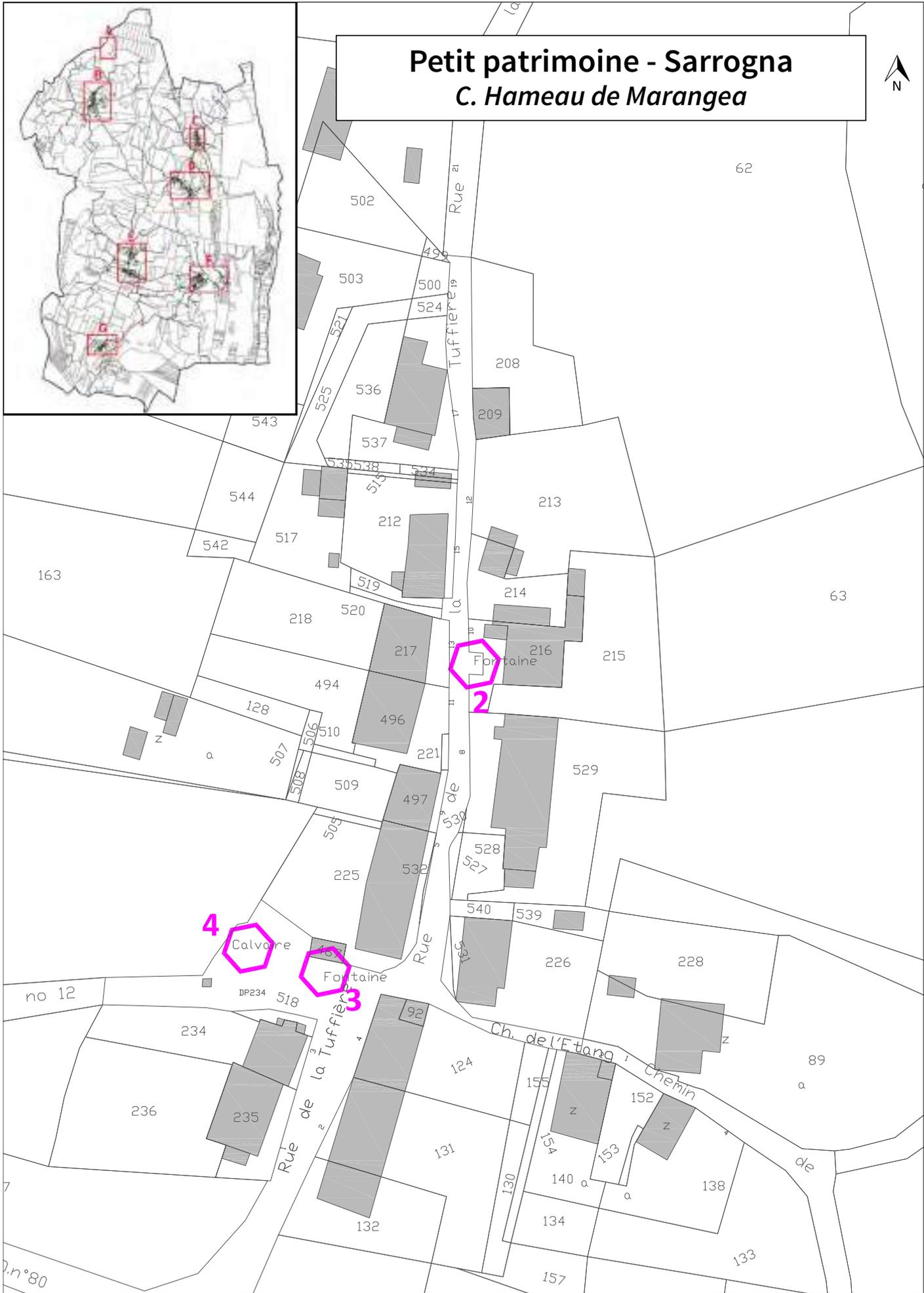
5



Appellation	Table d'orientation
Référence cadastrale	ZB n°77
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XXII. SARROGNA



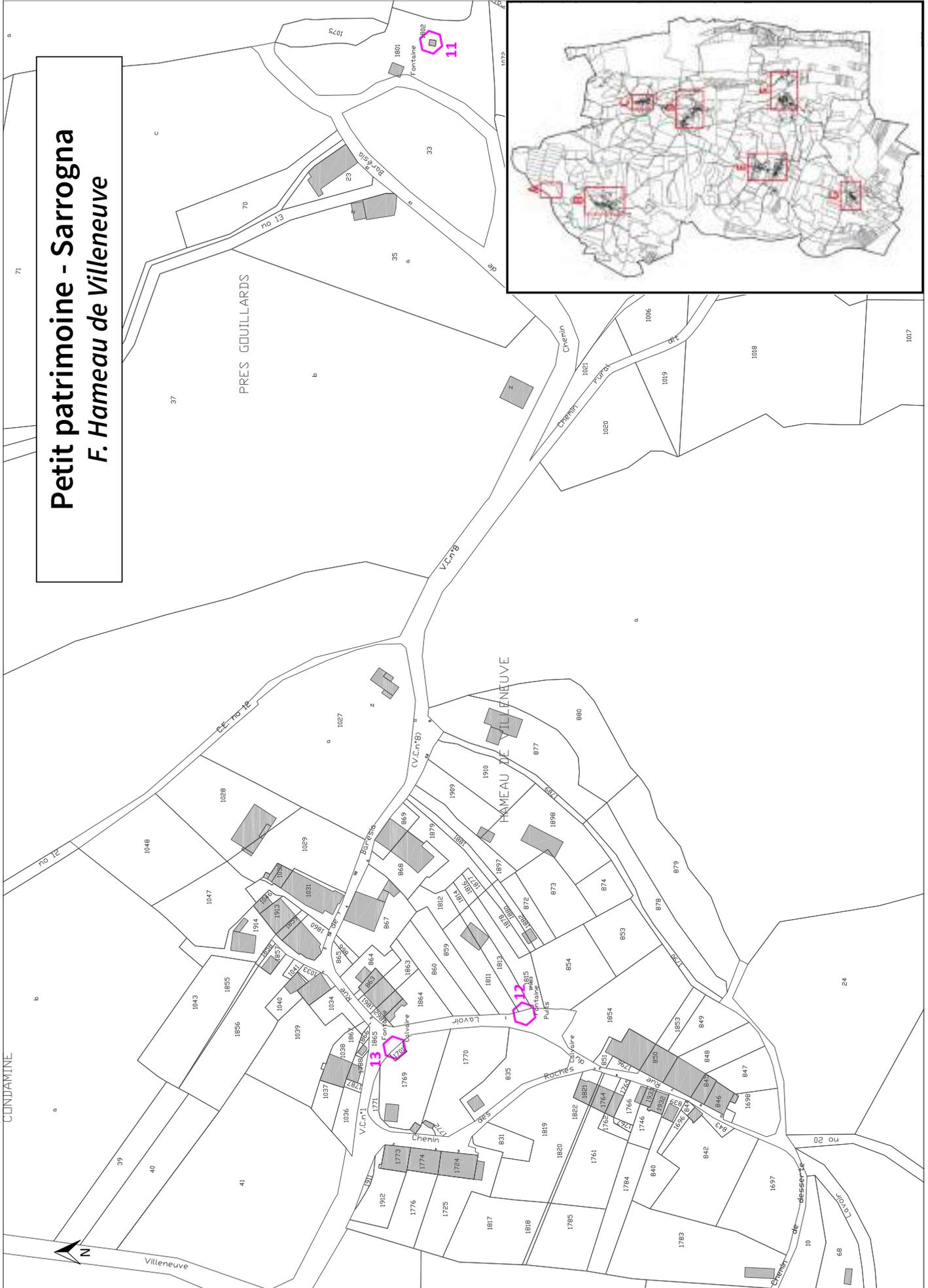
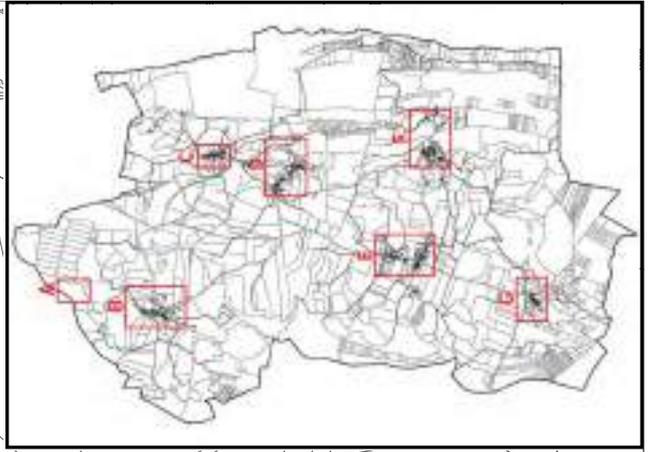


Petit patrimoine - Sarroigna

E. Le village



Petit patrimoine - Sarroigna F. Hameau de Villeneuve





1

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZL n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

Appellation	Oratoire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Ancienne tuilerie faiënerie
Référence cadastrale	ZI n°17 et 19
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Cressonnière
Référence cadastrale	B n°396
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Petite chapelle
Référence cadastrale	B n°389
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	D n°1806
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine et lavoir (source du ruisseau de Barésia)
Référence cadastrale	D n°1802
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

Appellation	Oratoire
Référence cadastrale	D n°1701
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15

Appellation	Mur du Château
Référence cadastrale	D n°1376
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. La reconstruction à l'identique est exigée.

16

Appellation	Château de la Villette
Référence cadastrale	D n°1376
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. La tour doit être conservée en l'état.

17



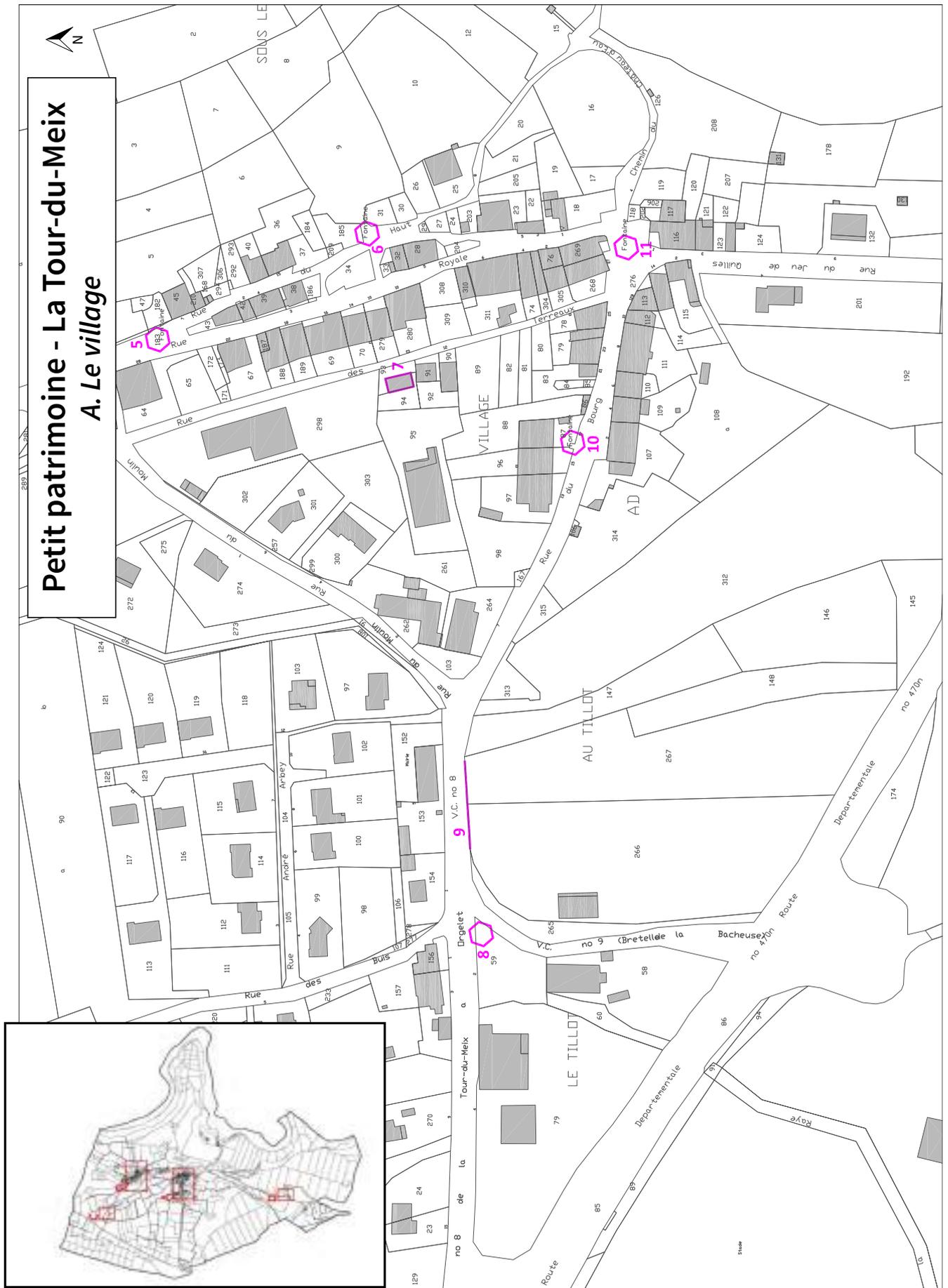
Appellation	Oratoire de Montjouvent
Référence cadastrale	F n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



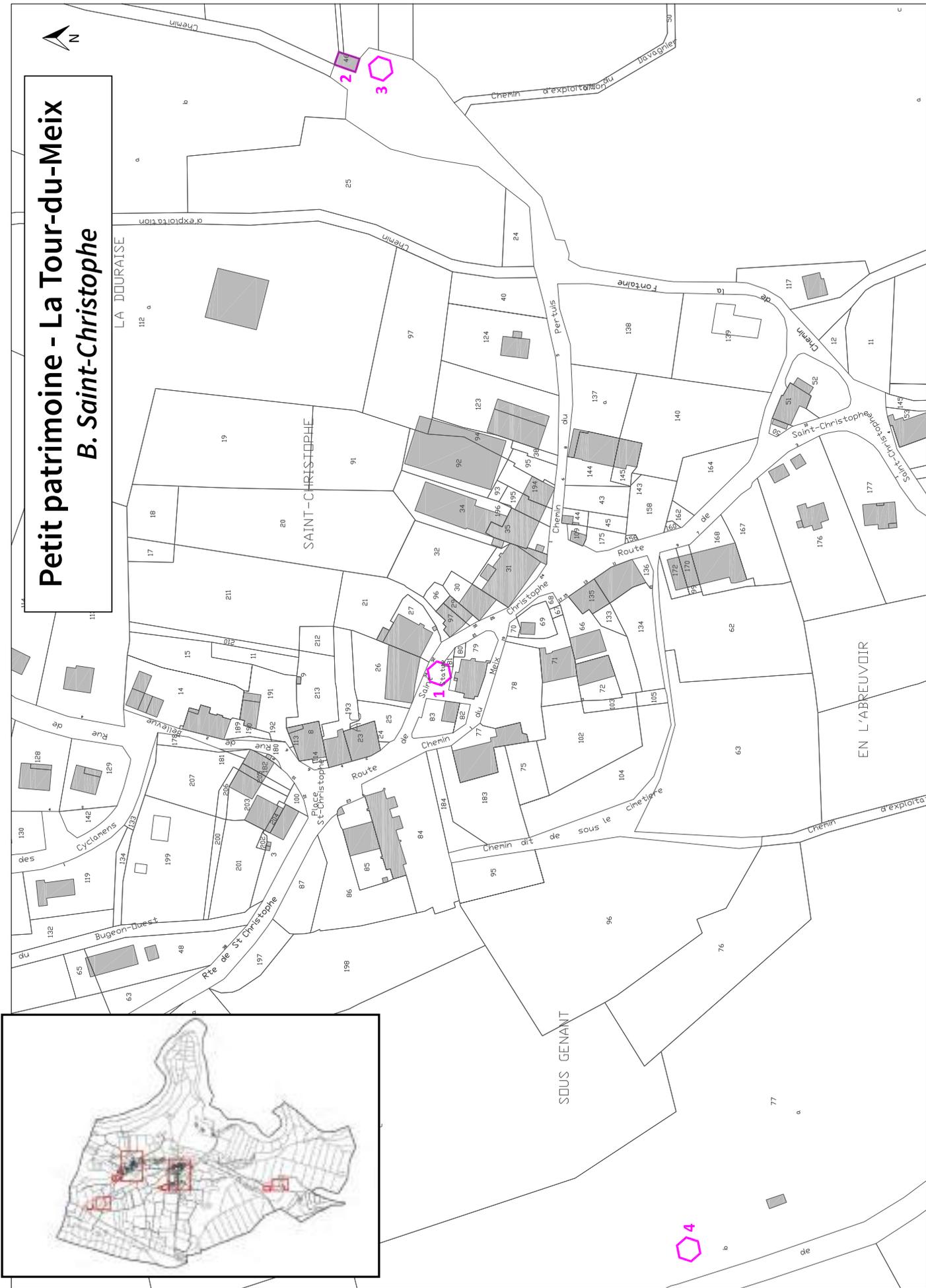
Appellation	Captage et fontaine à Monjouvent
Référence cadastrale	ZL n°6
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

XXIII. LA TOUR-DU-MEIX



Petit patrimoine - La Tour-du-Meix

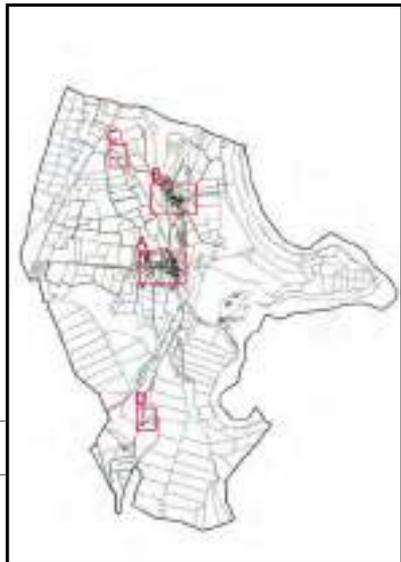
B. Saint-Christophe



Petit patrimoine - La Tour-du-Meix

C. Lieu-dit A la Mallatière

29



Thoiriette

A LA MALLATIERE

a

61

b

no 3



12

d'exploitation

31

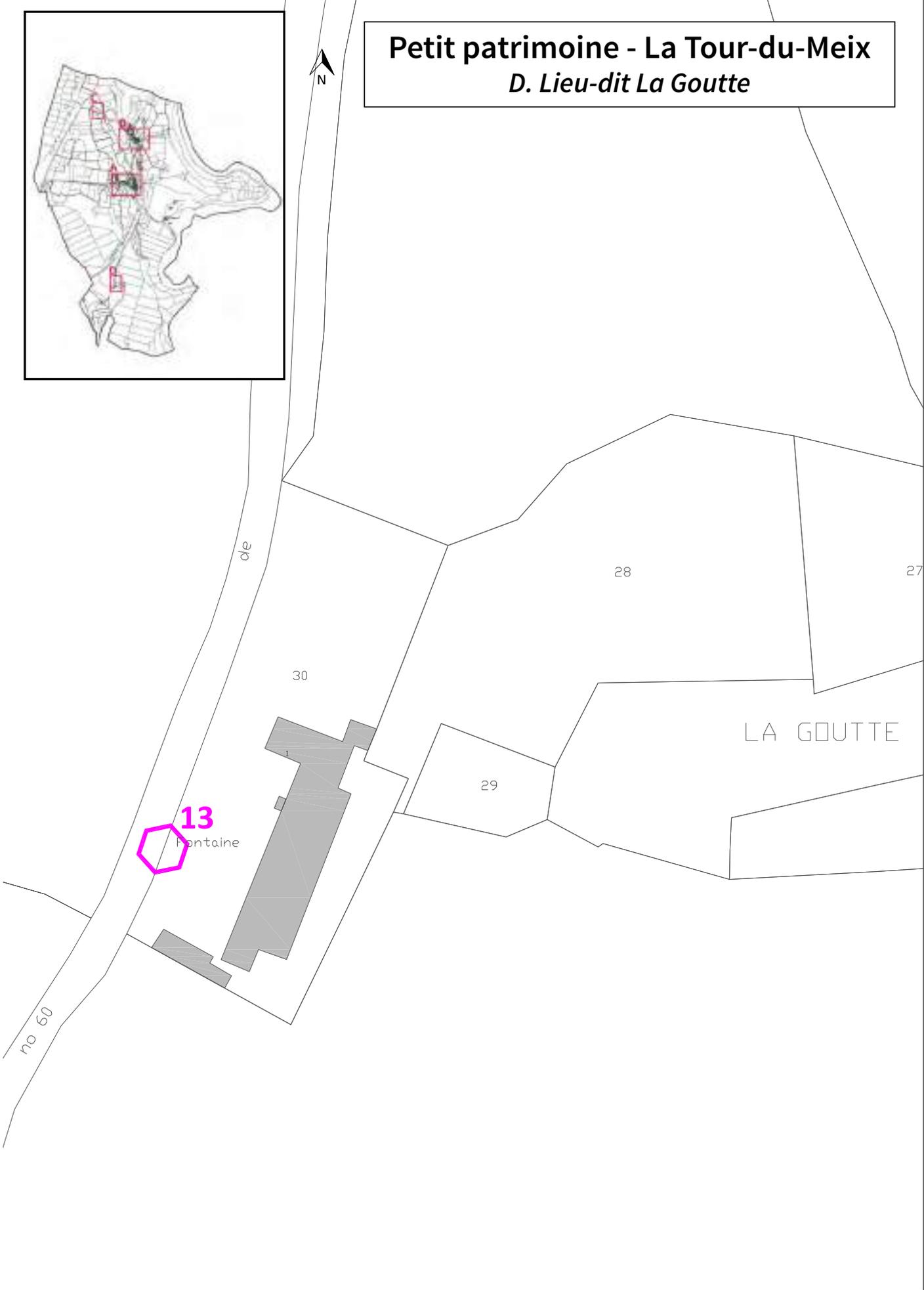
31

a

70

Petit patrimoine - La Tour-du-Meix

D. Lieu-dit La Goutte





Appellation	Fontaine Sainte Barbe
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Source des fontaines sous Genant
Référence cadastrale	ZC n°77
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	AD n°93
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZE n°59
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°266 et AD n°267
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Fontaine En Cérillat
Référence cadastrale	ZA n°61
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Fontaine de la Goutte
Référence cadastrale	AM n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.